

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 16 JUIN 2014**

#### **PROCES- VERBAL**

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 16 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 10 juin 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Julien WEIL, adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL (excepté le point 35), Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, Conseillers municipaux.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Dominique TINEL, Conseiller municipal (point 35)

M. Jean EROUKHMANOFF, Conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## - ORDRE DU JOUR -

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2014
  - 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2014
  - 3 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014
  - 4 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2014
  - 5 Désignation d'un représentant du Conseil Municipal – Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France
- M. LE MAIRE**

### **FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

- 6 Bilan des acquisitions et cessions
  - 7 Compte de gestion 2013 du budget principal du receveur municipal
  - 8 Compte administratif 2013 du budget de la commune
  - 9 Décision d'affectation du résultat 2013 du compte administratif du budget de la commune
  - 10 Décision modificative n°1 du budget primitif 2014 de la commune
  - 11 Compte financier 2013 du receveur municipal du budget annexe de l'assainissement
  - 12 Compte administratif 2013 du budget annexe de l'assainissement
  - 13 Décision d'affectation du résultat 2013 du compte administratif du budget annexe de l'assainissement
  - 14 Décision modificative n°1 du budget annexe 2014 de l'assainissement
  - 15 Remise gracieuse
  - 16 Subvention exceptionnelle au collège Offenbach
  - 17 Subvention complémentaire à l'association Entraide de la Légion d'honneur
  - 18 Subvention complémentaire à l'association La Passerelle
  - 19 Subvention complémentaire à l'association La Lorraine de Saint-Mandé
  - 20 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs et de financement à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association de "Lutte Contre la maladie d'Alzheimer"
  - 21 Création et composition de la Commission Communale des Impôts Directs
- M. MEDINA**  
**M. MEDINA**  
**M. MEDINA**  
**M. MEDINA**  
  
**M. MEDINA**  
**MME TRIMBACH**  
  
**MME TRIMBACH**  
**MME TRIMBACH**  
  
**MME TRIMBACH**  
**MME BESNARD**  
**M. COHEN**  
**M. ASSOULINE**  
**M. ASSOULINE**  
**M. ASSOULINE**  
**M. ASSOULINE**  
  
**M. GUIONET**

### **RELATIONS AVEC LES CITOYENS, ESPACE URBAIN ET VIE QUOTIDIENNE**

- 22 Actualisation des tarifs des abonnements pour la télésurveillance
  - 23 Implantation de six bornes à vêtements "Eco-textile"
- M. LE TYMEN**  
**M. LE TYMEN**

### **URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

- 24 Demande de subvention au SYCTOM dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)
  - 25 Désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité de Pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)
  - 26 Adhésion de la Ville de Saint-Mandé à l'association "Bruitparif"
  - 27 Adhésion de la Ville de Saint-Mandé à l'Association des Responsables de Copropriété (ARC)
- MME CROCHETON**  
  
**MME CROCHETON**  
  
**M. DAMAS**  
**MME QUERON**

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE ET EMPLOI, ADMINISTRATION GENERALE**

- 28 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention relative à la participation de la ville de Saint-Mandé à la 18<sup>ème</sup> édition du Carrefour de l'Emploi
  - 29 Augmentation des droits de place des marchés aux comestibles
- MME DUSSUD**  
  
**M. IZRAELEWICZ**

### **RESSOURCES HUMAINES ET OPTIMISATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

- 30 Droit à la formation des élus
- M. DARNAULT**

### **FAMILLE, ENSEIGNEMENT ET PERISCOLAIRE**

- 31 Actualisation de l'Allocation Municipale pour la Garde à Domicile des Enfants de moins de quatre ans non scolarisés (AMGED)
  - 32 Actualisation des tarifs de la Ludothèque
- MME CARRESE**  
  
**MME CARRESE**

- MME VERON** 33 Actualisation du règlement de fonctionnement des crèches municipales, collectives et familiales
- MME TUNG** 34 Participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de Saint-Mandé fréquentant l'école Ohel Barouch
- MME FAURE** 35 Actualisation des tarifs des accueils de loisirs périscolaire, des accueils de loisirs, des activités English Club et de restauration scolaire au 2 septembre 2014
- MME GOUEL** 36 Actualisation du règlement de fonctionnement applicable aux secteurs scolaire, périscolaire et restauration au 2 septembre 2014

#### **SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE**

- MME SEVESTRE** 37 Actualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de location des équipements sportifs au 1<sup>er</sup> septembre 2014
- MME SEVESTRE** 38 Actualisation des tarifs des activités de la Maison pour Tous
- MME SEVESTRE** 39 Règlement intérieur de la Maison pour Tous applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014
- M. BOULLE** 40 Actualisation des tarifs des activités de la Maison des Marronniers au 1<sup>er</sup> septembre 2014
- M. BOULLE** 41 Règlement intérieur de la Maison des Marronniers applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014
- MME BESNARD** 42 Participation des usagers et de la Ville aux dépenses du séjour en Irlande (septembre 2014) de la Maison des Marronniers
- M. DAMAS** 43 Participation des usagers et de la Ville aux dépenses du séjour d'été 2014 de la Maison des Marronniers

#### **CULTURE, COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE**

- M. WEIL** 44 Actualisation des tarifs d'inscription du Conservatoire Robert Lamoureux
- M. TINEL** 45 Actualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles du service activités musicales
- MME MARTIN** 46 Désherbage des livres de la Médiathèque
- M. MURGIA** 47 Actualisation des tarifs de location des salles municipales

#### **DECISIONS DU MAIRE**

- M. LE MAIRE** 48 Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. LE MAIRE** 49 Vœu relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris et à la réaffirmation du territoire de l'ACTEP comme territoire de projet
- M. LE MAIRE** 50 Vœu pour la défense de la langue française

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2014**

**M. le Maire** : Je vais passer à la suite de l'ordre du jour. Mes chers collègues, nous avons l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2014. Y a-t-il des observations pour celles et ceux qui étaient présents ? M. ALONSO.

**M. ALONSO** : Je voudrais savoir, Monsieur le Maire, comme nous n'étions pas élus à l'époque, comment cela se passe pour nous ? Pouvons-nous quand même approuver le compte rendu ?

**M. le Maire** : Ce n'est pas une obligation, vous pouvez ne pas prendre part au vote. Ce n'est pas du tout un problème majeur. Mais c'est une obligation pour nous de le passer, c'est la continuité du service public qui s'installe qui est normale, et nous nous devons donc d'approuver ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du 13 février 2014 comme suit :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 26 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Geneviève TOUATI

Ne prennent pas part au vote : 8 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2014**

**M. LERAY** : Je crois qu'il y a une erreur matérielle sur le PV, les 25 Conseillers qui ont voté pour la création des Commissions, je crois qu'il est porté qu'ils ont voté contre.

**M. le Maire** : Non, c'était un vote, vous savez quand il y a eu la problématique du nombre d'adjoints sur proposition de Mme TOUATI. Non, il n'y a pas de mal, vous avez bien fait de souligner les choses, il faut que tout soit le plus carré possible. Je vous en remercie M. LERAY.

**M. le Maire** : Nous sommes donc 34 puisque M. EROUKHMANOFF n'est toujours pas arrivé.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 5 avril 2014.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014**

**M. ALONSO** : Merci. J'ai eu des échanges avec le DGS suite à l'affichage du procès-verbal dans les huit jours qui ont suivi le Conseil car il y avait des erreurs pour certains de mes votes. Cela a été pris en compte et je remercie l'Administration, mais je me suis moi-même trompé. Sur la première délibération, je me suis effectivement bien abstenu, contrairement à ce que j'ai pu leur indiquer. Vous voudrez bien m'en excuser. Je vais communiquer une fiche en fin de Conseil avec mes votes pour faciliter le travail de l'administration.

Sinon en point 3, il est indiqué que le Conseil municipal fixe les indemnités de fonction du maire et des dix adjoints au maire dans la limite de l'enveloppe financière pour les villes de 20 000 à 40 000 habitants. Je m'appuie sur un document de l'AMF pour dire que c'est plutôt 49 999 habitants, et non pas 40 000.

Point 11, une petite erreur dans le texte, ce sont huit Conseillers et non pas cinq Conseillers comme indiqué. Sinon, M. le Maire, pourriez-vous nous confirmer que vous êtes bien d'accord pour nous faire parvenir le projet de procès-verbal, celui qui est affiché, dans les huit jours ? A charge pour nous élus de répondre au plus vite par rapport au délai qui est imparti par la loi.

**M. le Maire** : Bien entendu, M. ALONSO, j'ai donné instruction à Monsieur le Directeur général des services qui est derrière moi logiquement, qui vous le remettra. Par contre, on fera 24 heures puisqu'il faut absolument réagir.

J'en profite pour vous dire que vous avez tous une tablette informatique qui vous attend. Il faut que vous alliez au service informatique pour qu'on puisse vous la mettre bien en adéquation avec vos propres

coordonnées et vos propres codes. Cela vous permettra de recevoir plus facilement l'ensemble des informations du Conseil et de préparer le Conseil.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 10 avril 2014.

#### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2014**

**M. le Maire** : Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du 28 avril 2014 comme suit :

Contre : 0

Abstentions : 4 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

#### **5. Désignation d'un représentant du Conseil municipal – Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France**

**M. le Maire** : L'Établissement Public Foncier (EPF) Ile-de-France est un établissement public de l'État créé par un décret en date du 13 septembre 2006.

Il a le statut juridique d'un Établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC) et est donc doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il dispose d'une ressource propre : la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) dont le montant est voté par son Conseil d'administration.

L'EPF Ile-de-France est un opérateur foncier public qui travaille à l'accroissement de l'offre de logements, en particuliers de logements locatifs sociaux et au soutien du développement économique. Son action est gratuite : elle ne comprend ni rémunération ni frais financiers.

Il intervient en pleine compétence sur un territoire constitué des départements de Seine-et-Marne (77), de l'Essonne (91), de Seine-Saint-Denis (93), du Val-de-Marne (94) et de la Ville de Paris (75).

L'ensemble de ses activités s'exerce dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention (PPI) réalisé par tranche annuelle.

Il est présidé par un élu issu du Conseil Régional d'Ile-de-France et géré par un Directeur général nommé par l'État.

Les délibérations du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Établissement sont soumises à un contrôle de légalité exercé par le Préfet de Région. Un comptable public issu du ministère des Finances assure la gestion comptable et l'exécution de l'intégralité des dépenses de l'Établissement.

L'activité de l'Établissement est par ailleurs examinée par un contrôleur général d'État.

Enfin, les magistrats de la Cour des comptes jugent de la régularité de ses opérations financières ainsi que de l'efficacité de son action.

La commune de Saint-Mandé est membre de l'Assemblée spéciale qui regroupe les représentants des communes de plus de 20 000 habitants et des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPIC) à fiscalité propre, compétents simultanément en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de développement économique.

Notre commune est représentée par un délégué et il vous est donc demandé de le désigner.

**M. BEJAOUI** : Une question, M. le Maire, qui était le représentant de... ?

**M. le Maire** : On n'avait pas auparavant parce que le règlement intérieur de l'EPF a changé, et c'est depuis la nouvelle mandature que les villes de plus de 20 000 habitants qui font partie du groupement des EPCI se doivent d'avoir un représentant.

Le Conseil Municipal a approuvé la désignation du représentant du Conseil municipal au sein de l'Etablissement Public Foncier : Mme Florence CROCHETON.

Contre : 0

Abstentions : 9 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE.

## **6. Bilan des acquisitions et cessions**

**M. MEDINA** : Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal, en application des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 du CGCT. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Il est rappelé que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

### Bilan des acquisitions de biens immobiliers en 2013 :

Désignation	Montant
salle polyvalente située en rez-de-chaussée de la résidence étudiante sise 2 ter avenue Pasteur.	666 023,47 euros

### Bilan des cessions de biens immobiliers en 2013 :

Aucune cession

Il vous est donc demandé d'approuver le bilan des acquisitions et cessions du patrimoine de l'année 2013.

**M. le Maire** : Y a-t-il une question sur ce bilan qui est simple, qui nous a permis d'obtenir une très belle salle au prix au mètre carré pour Saint-Mandé de 2 163,93 euros, c'est une très belle affaire pour la ville. Nous avons déjà un certain nombre de manifestations qui ont eu lieu dans cette très belle salle.

Je mets donc aux voix cette délibération, qui est contre ?

Le Conseil Municipal a approuvé le bilan des acquisitions et cessions comme suit :

Contre : 0

Abstentions : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO,

Pour : 32 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

## **7. Compte de gestion 2013 du budget principal du receveur municipal**

**M.MEDINA** : Le compte de gestion doit faire l'objet d'un vote avant le vote du compte administratif. Au global, le compte de gestion du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

RESULTAT DE CLOTURE Compte de gestion 2012 :

- ✓ Investissement : - 3 154 487,88 euros
- ✓ Fonctionnement : 3 709 251,89 euros.
- ✓ Résultat : 554 764,01 euros.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 PAR SECTION :

- ✓ Investissement.
  - Dépenses : 5 356 238,10 euros.
  - Recettes : 7 752 942,69 euros.
  - Résultat : 2 396 704,59 euros.
  
- ✓ Fonctionnement.
  - Dépenses : 38 550 279,49 euros.
  - Recettes : 41 584 058,56 euros.
  - Résultat : 3 033 779,07 euros.

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2013 : 5 430 483,66 euros.

RESULTAT DE CLOTURE du Compte de gestion 2013 :  
(résultats 2012+2013)

- ✓ Investissement : - 757 783,29 euros
- ✓ Fonctionnement : 3 774 758,98 euros.
- ✓ Résultat : 3 016 975,69 euros.

Il vous est donc demandé de bien vouloir :

- prendre acte du Compte de Gestion 2013 du Receveur Municipal pour le budget de la Commune.
- déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Il vous est demandé de procéder au vote de ce compte de gestion puisqu'après contrôle, il convient non pas de prendre acte de ce compte de gestion, mais de le voter.

Il est de tradition que le compte de gestion du receveur soit voté avant le compte administratif.

**Mme TOUATI** : C'est simplement une observation que je reprends de l'ancienne mandature qui vaut pour cette question-là. Comme le compte administratif, on a demandé à avoir, pour ce qui est le budget primitif comme le compte administratif, d'avoir tout en support papier. Ce qui n'a pas été le cas là. On doit prendre acte du compte du receveur municipal, je ne vois pas comment je peux me prononcer même après les explications qui ont été fournies en Commission. On demande donc les documents, on l'a demandé ce n'est pas nouveau, et de ne pas avoir cela simplement sur nos tablettes parce que c'est plus facile de travailler.

**M. MEDINA** : Mme TOUATI, compte tenu du volume du compte administratif, vous pouvez le consulter en mairie, mais c'est vrai que ce serait un travail important à la fois et une déperdition.

**Mme TOUATI** : Comment on a fait lors de la précédente mandature ? C'est vrai que cela s'était bien mis en place, et on était satisfait, on l'avait dit d'ailleurs qu'on était satisfait de cette présentation papier qui était pour les comptes. On a mal commencé et puis après on a dit qu'on était content. Alors continuons sur la bonne...

**M. MEDINA** : Mme TOUATI, le compte administratif fait 150 pages, multipliées par 35....

**Mme TOUATI** : Cela fonctionnait en plus.

**M. le Maire** : Mme TOUATI, imprimer ne pose aucun problème. Nous sommes dans l'ère de la dématérialisation des actes de toutes les procédures, nous le faisons de plus en plus. Nous avons eu une

réunion vendredi matin avec les services de l'Etat, la Direction comptabilité publique pour justement accélérer et accentuer notre dématérialisation. J'ai nommé un chef de projet pour accentuer la dématérialisation de l'ensemble des actes de l'hôtel de ville de telle façon à rentrer dans plus de productivité et d'économie. Ce sera suivi d'ailleurs par Mme BESNARD, dont c'est le rôle dans son caractère professionnel privé.

Nous allons donc accentuer tout cela. Je vous propose qu'on imprime un document par groupe, cela vous va ? M. ALONSO, Mme ROBINET et quand le Docteur EROUKHMANOFF sera là, vous vous en débrouillerez tous les trois. Vous prendrez un tiers chacun.

**M. le Maire** : M. BEJAOUI, cela vous va ?

**M. BEJAOUI** : Un commentaire d'ordre général : on peut se féliciter effectivement d'un excédent de fonctionnement de plus de 3 millions d'euros. Je tiens simplement à souligner que c'est effectivement dû à quelques économies, mais également à des éléments conjoncturels favorables. C'est une bonne chose que d'être en excédent de fonctionnement. Notons bien que certains éléments exceptionnels sont venus aider à réaliser ce résultat de plus de 3 millions d'euros. Mais il est à noter, et je tiens à le souligner ici devant l'ensemble du Conseil municipal, que des efforts ont été faits sur le chapitre 11, donc nous le reconnaissons.

Les charges de personnel ont été stabilisées pour la première fois. Notre point de vue, c'est une bonne chose. Mais comme je le disais, des éléments exogènes à la bonne gestion de la commune sont venus aider à réaliser ce résultat positif. Les droits de mutation, plus 600 000 euros par rapport au budget, les taxes ménages plus 250 000 euros. Un commentaire de fond, c'est une bonne chose que d'être en excédent de fonctionnement, ne nous félicitons pas trop hâtivement des économies qui ont pu être réalisées par rapport au budget en 2013.

**M. le Maire** : Merci M. BEJAOUI, M. MEDINA vous répondra tout à l'heure dans la discussion générale puisque je vais quitter la salle pour le compte administratif. Ce sera le sujet de la discussion. Mais vous verrez que les efforts que vous soulignez, M. BEJAOUI, ce sont les efforts que le Conseil municipal a fait par la dernière mandature avec d'ailleurs l'ensemble des acteurs qui étaient à mes côtés, et je ne peux que m'en réjouir. Nous allons donc continuer. Mais les phénomènes exogènes dont vous parlez, ils sont moins dus à la ville qu'ils sont dus aux décisions qui sont prises en ce moment. Et vous allez voir que cela va devenir profondément compliqué.

Ceci dit, je vais mettre aux voix ce compte de gestion de telle façon à ce qu'on puisse passer au compte administratif et à la discussion générale. Qui est contre ?

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion 2013 du budget principal du receveur municipal comme suit :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 6 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF  
Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE.

## **8. Compte administratif 2013 du budget de la commune**

**M. le Maire** : La loi prévoit que pour le vote du compte administratif, le Maire quitte la séance, ce que je vais faire. Nous allons élire un Président de séance, je propose la présence du doyen d'âge, en l'occurrence M. Dominique TINEL. Y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas. Donc M. TINEL, si vous voulez bien prendre place, je vais vous laisser œuvrer.

**M. TINEL** : Je donne la parole à M. Marc MEDINA, adjoint au maire, pour la présentation du rapport sur le compte administratif.



**M. MEDINA** : Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit correspondre exactement au compte administratif.

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats qui sont intégrés au budget de l'année dans le cadre de la décision modificative n°1.

Les sections de fonctionnement et d'investissement seront analysées, en dépenses comme en recettes.

1. La section de fonctionnement.

1.1. Les dépenses.

1.1.1. Les dépenses de gestion courante.

Les dépenses de gestion courante représentent 93 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles constituent donc l'essentiel des dépenses récurrentes de la collectivité, et son coût de fonctionnement pour assurer le service public local. En sont exclus les frais financiers et les dépenses exceptionnelles qui seront présentées dans un second temps.

Dépenses de fonctionnement							Part dans le total des D.R.F. 2013
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
<b>Inflateur cumulé</b>	2365	2367	2403	2454	2502	2524	
<i>Evolution n-1</i>		0,1%	1,5%	2,1%	2,0%	0,9%	
Charges à caractère général (chap 011)	9 636 518	9 751 260	9 872 448	9 801 303	9 643 049	9 310 255	25%
<i>Evolution n-1</i>	-	1,19%	1,24%	- 0,72%	- 1,61%	- 3,45%	
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	15 911 374	16 449 654	16 651 524	16 998 526	17 545 548	17 484 016	48%
<i>Evolution n-1</i>	-	3,38%	1,23%	2,08%	3,22%	- 0,35%	
FPIC (art 73925)	0	0	0	0	183 051	610 420	2%
<i>Evolution n-1</i>	-					233,47%	
Autres reversements (autres art 739)	296 204	443 829	138 403	0	0	98 321	0%
<i>Evolution n-1</i>	-	49,84%	- 68,82%	- 100,00%			
Reversement sur FNGIR (art 73923)	0	0	0	3 713 794	3 749 333	3 754 816	10%
<i>Evolution n-1</i>	-				0,96%	0,15%	
<b>Atténuation de produit (chap 014)</b>	296 204	443 829	138 403	3 713 794	3 932 384	4 463 557	12%
<i>Evolution n-1</i>	-	49,84%	- 68,82%	2 583,33%	5,89%	13,51%	
Contingents et participations obligatoires (art 655) service incendie et participations écoles privées	590 006	588 539	658 362	656 992	699 166	717 745	2%
<i>Evolution n-1</i>	-	- 0,25%	11,86%	- 0,21%	6,42%	2,66%	
Subventions versées (art 657)	1 846 166	1 725 117	1 738 370	1 883 146	1 837 214	1 750 011	5%
<i>Evolution n-1</i>	-	- 6,56%	0,77%	8,33%	- 2,44%	- 4,75%	
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657) indemnités cotisations sociales élus et A.G.E.D.	295 118	329 868	342 758	354 766	382 365	355 497	1%
<i>Evolution n-1</i>	-	11,78%	3,91%	3,50%	7,78%	- 7,03%	
<b>Autres charges de gestion courante (chap 65)</b>	2 731 289	2 643 524	2 739 490	2 894 904	2 918 745	2 823 253	8%
<i>Evolution n-1</i>	-	- 3,21%	3,63%	5,67%	0,82%	- 3,27%	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	28 575 386	29 288 267	29 401 865	33 408 528	34 039 727	34 081 082	93%
<i>Evolution n-1</i>	-	2,49%	0,39%	13,63%	1,89%	0,12%	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	30 520 641	31 152 096	31 273 997	35 431 263	36 376 637	36 767 828	
<i>Evolution n-1</i>	-	2,07%	0,39%	13,29%	2,67%	1,08%	

Le chapitre 011 « charges à caractère général » représente 25 % des dépenses réelles de fonctionnement (27 % en 2012).

Il concerne les diverses dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services (fournitures administratives, assurances, honoraires...) et des locaux (fluides, maintenance...) ainsi qu'aux prestations proposées aux Saint-Mandéens (restauration scolaire, séjours, ramassage des ordures ménagères...).

Le fait marquant de l'évolution de ce chapitre au cours des dernières années demeure la baisse constante des dépenses. Il est ramené en 2013 à un niveau inférieur à celui de 2008.

Le chapitre 012 « charges de personnel » représente 48 % des dépenses réelles de fonctionnement (idem en 2012).

On note une très légère diminution de la masse salariale. C'est une situation particulière liée d'une part à la prise en charge sur l'exercice 2012 d'une somme exceptionnelle de près de 100 000 euros pour les quatre tours d'élections, et d'autre part à des suppressions de postes ou à des postes dont la vacance a duré (quelques cas en police municipale, un cas à la Direction des finances).

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » représente 8 % des dépenses réelles de fonctionnement, et diminue de 3,3 %. L'essentiel de la baisse se concentre :

- Au titre des subventions versées, sur la subvention d'équilibre versée au C.C.A.S. (de 769 180 à 670 340 euros).
- Au titre des autres charges de gestion courante sur l'aide pour la garde d'enfants à domicile (de 156 000 à 135 000 euros).

Le chapitre 014 « atténuation de produits » représente 12 % des dépenses réelles de fonctionnement (10 % en 2012). Son augmentation résulte de l'impact du prélèvement au titre de l'abondement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) qui a augmenté de 427 000 euros. De plus, 98 000 euros ont été payés en application de la loi S.R.U. pour quota de logements sociaux non atteint. En effet, la commune n'a pas pu bénéficier en 2013 d'un montant suffisant d'exemption de pénalités car elle a versé en 2011 des surcharges foncières moins importantes. Il est rappelé que la déduction de pénalités S.R.U. se base sur les surcharges versées en N-2.

#### 1.1.2. Les charges d'exploitation.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Part dans le total des D.R.F. 2013
<b>Inflateur cumulé</b>	<b>2365</b>	<b>2367</b>	<b>2403</b>	<b>2454</b>	<b>2502</b>	<b>2524</b>	
<i>Evolution n-1</i>		<i>0,1%</i>	<i>1,5%</i>	<i>2,1%</i>	<i>2,0%</i>	<i>0,9%</i>	
intérêts de la dette (art 66111)	831 900	811 211	908 402	936 549	880 903	1 123 100	3%
<i>Evolution n-1</i>	-	<i>- 2,49%</i>	<i>11,98%</i>	<i>3,10%</i>	<i>- 5,94%</i>	<i>27,49%</i>	
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	71 933	- 43 058	- 20 617	- 14 031	- 29 459	235 255	1%
<i>Evolution n-1</i>	-	<i>- 159,86%</i>	<i>- 52,12%</i>	<i>- 31,94%</i>	<i>109,96%</i>		
Autres charges financières (autres articles chap 66)	83 150	71 064	32 315	23 408	11 122	10 444	0%
<i>Evolution n-1</i>	-	<i>- 14,54%</i>	<i>- 54,53%</i>	<i>- 27,56%</i>	<i>- 52,49%</i>	<i>- 6,10%</i>	
Charges exceptionnelles (chap 67)	958 272	1 024 613	952 032	1 076 810	999 344	1 317 947	4%
<i>Evolution n-1</i>	-	<i>6,92%</i>	<i>- 7,08%</i>	<i>13,11%</i>	<i>- 7,19%</i>	<i>31,88%</i>	
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0	0	0	475 000	0	0%
<i>Evolution n-1</i>	-					<i>- 100,00%</i>	
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>1 945 255</b>	<b>1 863 829</b>	<b>1 872 132</b>	<b>2 022 736</b>	<b>2 336 910</b>	<b>2 686 746</b>	<b>7%</b>
<i>Evolution n-1</i>	-	<i>- 4,19%</i>	<i>0,45%</i>	<i>8,04%</i>	<i>15,53%</i>	<i>14,97%</i>	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>30 520 641</b>	<b>31 152 096</b>	<b>31 273 997</b>	<b>35 431 263</b>	<b>36 376 637</b>	<b>36 767 828</b>	
<i>Evolution n-1</i>	-	<i>2,07%</i>	<i>0,39%</i>	<i>13,29%</i>	<i>2,67%</i>	<i>1,08%</i>	

Le chapitre 66 « charges financières » représente près de 4 % des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse des frais financiers et des intérêts courus non échus est liée à l'emprunt structuré.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » représente 4 % des dépenses réelles de fonctionnement (2,7 % en 2012).

Il correspond en quasi-totalité au paiement de Q-PARK par reversement de 95 % des recettes de stationnement perçues (voir chapitre 70 ci-après pour l'explication de l'augmentation des recettes de stationnement).

## 1.2. Les recettes.

Recettes de fonctionnement							
	Rétrospective						Part dans le total des R.R.F. 2013
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Atténuation de charges (chap 013)	200 306	22 626	280 189	193 623	271 846	213 319	1%
<i>Evolution n-1</i>	-	- 88,70%	1 138,36%	- 30,90%	40,40%	- 21,53%	
Produits des services (chap 70)	4 589 605	3 907 854	4 368 163	4 726 278	4 546 846	5 129 477	12%
<i>Evolution n-1</i>	-	- 14,85%	11,78%	8,20%	- 3,80%	12,81%	
<b>Produit des contributions directes (art 73111)</b>	<b>13 797 327</b>	<b>15 492 191</b>	<b>16 653 844</b>	<b>20 329 976</b>	<b>21 186 160</b>	<b>22 106 042</b>	<b>53%</b>
<i>Evolution n-1</i>	-	<b>12,28%</b>	<b>7,50%</b>	<b>22,07%</b>	<b>4,21%</b>	<b>4,34%</b>	
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	0	0	0	723 010	758 159	747 953	2%
<i>Evolution n-1</i>	-				4,86%	- 1,35%	
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	0	0	0	15 325	14 305	14 039	0%
<i>Evolution n-1</i>	-				- 6,66%	- 1,86%	
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	0	0	0	75 102	68 638	75 052	0%
<i>Evolution n-1</i>	-				- 8,61%	9,34%	
<b>Fiscalité transférée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>813 437</b>	<b>841 102</b>	<b>837 044</b>	<b>2%</b>
<i>Evolution n-1</i>	-				<b>3,40%</b>	<b>- 0,48%</b>	
FPIC (art 7325)	0	0	0	0	0	0	0%
<i>Evolution n-1</i>	-						
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	1 555 017	1 594 611	1 594 000	1 664 904	1 637 012	1 682 582	4%
<i>Evolution n-1</i>	-	2,55%	- 0,04%	4,45%	- 1,68%	2,78%	
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	0	0	102	0	0	0	0%
<i>Evolution n-1</i>	-			- 100,00%			
Taxe sur l'électricité (art 7351)	443 631	402 266	384 301	444 039	238 553	432 710	1%
<i>Evolution n-1</i>	-	- 9,32%	- 4,47%	15,54%	- 46,28%	81,39%	
Impôts sur les spectacles (art 7363)	0	44	4	0	25	0	0%
<i>Evolution n-1</i>	-		- 90,22%	- 100,00%		- 100,00%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	1 826 341	1 345 883	2 424 642	2 321 219	1 829 782	2 202 359	5%
<i>Evolution n-1</i>	-	- 26,31%	80,15%	- 4,27%	- 21,17%	20,36%	
autres taxes (autres articles chap 73)	0	0	0	85 350	9 230	2 810	0%
<i>Evolution n-1</i>	-				- 89,19%	- 69,56%	
<b>Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>17 622 316</b>	<b>18 834 995</b>	<b>21 056 893</b>	<b>25 658 925</b>	<b>25 741 864</b>	<b>27 263 547</b>	<b>66%</b>
<i>Evolution n-1</i>	-	<b>6,88%</b>	<b>11,80%</b>	<b>21,86%</b>	<b>0,32%</b>	<b>5,91%</b>	

DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	6 364 521	6 651 722	6 685 380	6 505 231	6 403 957	6 232 951	15%
<i>Evolution n-1</i>	-	4,51%	0,51%	- 2,69%	- 1,56%	- 2,67%	
DGD (art 746)	5 571	673	606	731	1 401	68	0%
<i>Evolution n-1</i>	-	- 87,92%	- 9,94%	20,61%	91,66%	- 95,15%	
Participations (art 747)	1 102 422	1 390 823	1 823 220	1 451 037	1 525 457	1 568 610	4%
<i>Evolution n-1</i>	-	26,16%	31,09%	- 20,41%	5,13%	2,83%	
Compensations fiscales (art 748)	479 179	488 097	411 796	597 493	451 309	407 956	1%
<i>Evolution n-1</i>	-	1,86%	- 15,63%	45,09%	- 24,47%	- 9,61%	
<b>Dotations (chap 74)</b>	<b>7 951 693</b>	<b>8 531 315</b>	<b>8 921 002</b>	<b>8 554 492</b>	<b>8 382 124</b>	<b>8 209 585</b>	<b>20%</b>
<i>Evolution n-1</i>	-	7,29%	4,57%	- 4,11%	- 2,01%	- 2,06%	
Autres produits de gestion courante (chap 75)	473 351	451 617	365 850	407 370	443 165	418 200	1%
<i>Evolution n-1</i>	-	- 4,59%	- 18,99%	11,35%	8,79%	- 5,63%	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>30 837 272</b>	<b>31 748 407</b>	<b>34 992 097</b>	<b>39 540 688</b>	<b>39 385 845</b>	<b>41 234 129</b>	<b>99%</b>
<i>Evolution n-1</i>	-	2,95%	10,22%	13,00%	- 0,39%	4,69%	
Produits financiers (chap 76)	14 082	9 351	57	0	0	0	0%
<i>Evolution n-1</i>	-	- 33,60%	- 99,39%	- 100,00%			
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	151 700	177 500	2 899 500	163 150	1 300	0%
<i>Evolution n-1</i>	-		17,01%	1 533,52%	- 94,37%	- 99,20%	
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	84 944	516 400	95 252	108 653	100 296	73 630	0%
<i>Evolution n-1</i>	-	507,93%	- 81,55%	14,07%	- 7,69%	- 26,59%	
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	0	0	0	0	0	275 000	1%
<i>Evolution n-1</i>	-						
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>99 027</b>	<b>677 451</b>	<b>272 809</b>	<b>3 008 153</b>	<b>263 446</b>	<b>349 930</b>	<b>1%</b>
<i>Evolution n-1</i>	-	584,11%	- 59,73%	1 002,66%	- 91,24%	32,83%	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>30 936 298</b>	<b>32 425 858</b>	<b>35 264 906</b>	<b>42 548 841</b>	<b>39 649 291</b>	<b>41 584 059</b>	
<i>Evolution n-1</i>	-	4,81%	8,76%	20,65%	- 6,81%	4,88%	

Le chapitre 013 « atténuations de charges » représente 0,5 % des recettes réelles de fonctionnement. Il concerne les recettes liées à des remboursements de salaires (trop perçu, assurances, assurance maladie...) ou de cotisations (caisses de retraite).

La diminution de recettes est liée à une diminution de l'absentéisme en 2013, d'où une récupération moindre des indemnités journalières des agents non titulaires malades.

Le chapitre 70 « redevances pour services rendus » représente 12,3 % des recettes réelles de fonctionnement (11,5 % en 2012).

Il concerne les recettes liées aux services facturés par la Ville (crèches, restauration scolaire, droit de voirie...).

L'augmentation de ces recettes (12,8 % soit 600 000 euros) repose notamment sur les droits de stationnement (640 000 à 985 000 euros). On constate d'une part un meilleur respect du paiement du stationnement et, d'autre part, la perception en 2013 de droits de stationnement payés fin 2012 en raison du temps de mise en place des nouveaux circuits financiers pour les nouveaux moyens de paiement (S.M.S. en particulier).

Viennent ensuite les crèches dont les recettes sont en hausse de 35 %, soit 200 000 euros. Toutefois, cette évolution provient d'une diminution comptable des recettes de 2012 au profit de l'exercice 2011 (rattachement de produits surévalués en 2011), ce qui sous-évalue le montant des recettes 2012.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » représente 66 % des recettes réelles de fonctionnement (64,9 % en 2012). Il concerne le produit des impôts et taxes. En 2013, ce chapitre est en hausse de 5,9 % à mettre sur le compte de la taxe additionnelle aux droits de mutation (pour 25 % de cette augmentation) et du produit des contributions directes (nature 73111) (pour 60 % de cette augmentation).

Pour information, la commune a bénéficié d'un montant particulièrement important de rôles supplémentaires en 2013. Ces derniers oscillent habituellement entre 70 000 et 180 000 euros.

	2012	2013
Produit des taxes directes	21 096 287	21 824 782
Evolution n-1		3,45 %
Rôles supplémentaires	89 873	281 260
Produit des contributions directes (art 73111)	21 186 160	22 106 042
Evolution n-1		4,34 %

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » représente 19,7 % des recettes réelles de fonctionnement (21,1 % en 2012). Il est marqué par la baisse continue de la dotation forfaitaire dont l'évolution à la baisse doit se poursuivre au cours des prochains exercices.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » représente 1,01 % des recettes réelles de fonctionnement.

Exercice	2012	2013
Antenne	Montant mandaté	Montant mandaté
ADMINISTRA	74 153,50	73 980,90
C.DE.SOINS	8 400,00	8 400,00
C.SPORTIF	102 194,33	68 515,80
G.UNIQUE	0,00	13 325,00
MARCHES	50 361,15	64 265,15
P.CASTORS	36 000,00	36 000,00
R.BERTAUD	54 834,14	47 296,19
R.MICHELET	54 704,63	40 461,78
RP	18 757,48	28 695,68
S.TECHNIQ	39 498,85	32 179,94
STADE	4 229,03	5 080,00
<b>TOTAL</b>	<b>443 542,81</b>	<b>418 200,44</b>

L'essentiel de la baisse se concentre sur les locations du complexe sportif Roger Vergne (de 102 000 à 69 000) et les revenus des Résidences Michelet et Berthaud (109 000 à 88 000 euros).

Pour les résidences, il s'agit d'une augmentation du nombre des impayés et de la vacance sur les deux résidences. Pour information, les impayés en 2012 étaient à un niveau plus satisfaisant.

En revanche, on note une reprise des redevances liées aux locations de salles (Antenne Relations Publiques) par des particuliers et à des locations pour tournages et spectacles en salle des fêtes.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » représente 0,2 % des recettes réelles de fonctionnement (0,7 % en 2012). A noter l'absence de cessions importantes au cours de cet exercice.



2. La section d'investissement  
2.1. Les charges

Dépenses d'investissement							
Exercice	Rétrospective						Part dans le total des D.R.I. 2013
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Dotations fonds divers et réserves	0	0	0	0	211 253	0	0%
<i>Evolution n-1</i>	-					- 100,00%	
Subventions perçues (chapitre 13)	0	0	0	4 281	0	1 780	0%
<i>Evolution n-1</i>	-				- 100,00%		
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	1 024 587	1 156 457	1 392 318	1 370 138	1 285 316	1 351 402	25%
<i>Evolution n-1</i>	-	12,87%	20,40%	- 1,59%	- 6,19%	5,14%	
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	28 222	277 642	260 815	239 795	171 396	198 557	4%
<i>Evolution n-1</i>	-	883,77%	- 6,06%	- 8,06%	- 28,52%	15,85%	
Subventions d'équipement (art 204)	270 000	400 000	575 000	397 726	1 416 986	643 151	12%
<i>Evolution n-1</i>	-	48,15%	43,75%	- 30,83%	256,27%	- 54,61%	
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	608 887	1 170 620	1 924 393	1 195 938	648 769	1 280 563	24%
<i>Evolution n-1</i>	-	92,26%	64,39%	- 37,85%	- 45,75%	97,38%	
Immobilisations en cours (chapitre 23)	4 411 522	4 840 782	2 135 283	2 930 224	3 649 133	1 880 786	35%
<i>Evolution n-1</i>	-	9,73%	- 55,89%	37,23%	24,53%	- 48,46%	
Autres immobilisations financières (chap 27)				1 630	0		0%
<i>Evolution n-1</i>	-				- 100,00%		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 343 218</b>	<b>7 845 501</b>	<b>6 287 809</b>	<b>6 139 732</b>	<b>7 382 853</b>	<b>5 356 238</b>	
<i>Evolution n-1</i>	-	23,68%	- 19,85%	- 2,35%	20,25%	- 27,45%	

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » représente 25 % des dépenses réelles d'investissement (17 % en 2012).

Il concerne le remboursement du capital de la dette.

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » représente 4 % des dépenses réelles d'investissement (2 % en 2012).

Il comprend essentiellement :

- La numérisation et l'indexation des actes d'état civil : 37 700 euros.
- Le logiciel Requiem de l'état civil : 11 000 euros.
- Les achats de licence Microsoft Office : 19 500 euros.
- La licence du serveur de messagerie : 15 350 euros.
- La licence du service espace citoyens et virtuose agents : 15 000 euros.
- L'étude de faisabilité pour l'opération du 19 rue du commandant Mouchotte : 17 000 euros.
- L'analyse opérationnelle du site de l'Institut Géographique National : 12 000 euros.
- L'étude de programmation pour le déplacement éventuel de la crèche et du conservatoire : 11 500 euros.



Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » représente 12 % des dépenses réelles d'investissement (19 % en 2012).

Il concerne essentiellement le versement de surcharges foncières.

PROGRAMME	Opérateur	Surcharge versée
ORGUE Eglise St-Louis	Amivale	20 000
21 av Joffre	Valophis Habitat	370 151
85 av de Gaulle	Sofilogis	250 000
Stele fusillés 44	Ass Le Souvenir Français	3 000

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » représente 24 % des dépenses réelles d'investissement (9 % en 2012).

Il comprend essentiellement :

- L'acquisition de la salle polyvalente (666 023 euros).
- L'acquisition de motifs lumineux de fin d'année (29 000 euros).
- L'acquisition d'un véhicule Master (29 000 euros).
- Le renouvellement du parc informatique et serveurs (106 000 euros).
- Le renouvellement du parc mobilier des services à la population (106 000 euros).
- Matériel d'entretien des bâtiments, de voirie, espaces verts (204 000 euros).

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » représente 35 % des dépenses réelles d'investissement (49 % en 2012).

Il comprend les travaux réalisés au sein des bâtiments communaux ou sur le territoire communal :

- Matériel de vidéoprotection (40 000 euros).
- Démolition de locaux vétustes dans l'ancien tunnel S.N.C.F. (49 000 euros).
- Reprise de concessions dans les cimetières (25 000 euros).
- Des travaux dans les écoles (158 000 euros).
- Réaménagement du restaurant scolaire de l'école Charles Digeon (155 000 euros).
- Système de chauffage de l'Eglise (51 000 euros).
- Travaux Gymnase Benzoni (152 000 euros) notamment pour les vestiaires et dans la salle omnisports (37 000 euros) notamment pour les installations de désenfumage.
- Parquet de la salle de danse du centre sportif (32 000 euros).
- Travaux dans les crèches (30 000 euros).
- Eclairage public (75 000 euros) et 18 coffrets d'alimentation du marché de la Tourelle (130 000 euros).
- Voirie communale (585 000 euros).

Le solde de l'opération 2012 « Aménagement avenue du Général de Gaulle » compris ci-dessus dans la voirie communale s'élève à 102 000 euros.

## 2.2. Les recettes

Recettes d'investissement							
Exercice	Rétrospective						Part dans le total des R.R.I. 2013
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	903 418	1 504 376	732 100	2 020 081	1 732 096	1 037 449	35%
<i>Evolution n-1</i>	-	66,52%	- 51,34%	175,93%	- 14,26%	- 40,10%	
Subventions perçues (chapitre 13)	604 291	737 856	858 383	507 277	839 225	1 964 467	65%
<i>Evolution n-1</i>	-	22,10%	16,33%	- 40,90%	65,44%	134,08%	
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	1 001 208	2 001 891	4 469 898	1 948	1 631	303	0%
<i>Evolution n-1</i>	-	99,95%	123,28%	- 99,96%	- 16,27%	- 81,42%	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 508 916</b>	<b>4 244 123</b>	<b>6 060 381</b>	<b>2 529 306</b>	<b>2 572 952</b>	<b>3 002 220</b>	
<i>Evolution n-1</i>	-	69,16%	42,79%	- 58,26%	1,73%	16,68%	

Le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » représente (hors dotation au compte 1068 affectation du résultat) 35 % des recettes réelles d'investissement (67 % en 2012).

Il comprend le FCTVA, le versement pour dépassement du Plafond Légal de densité. Ce dernier était de 900 000 euros en 2012, pour 213 000 euros en 2013. Il est précisé que le versement de 2 100 000 euros issus de l'opération Mouchotte a été décalé de 2013 vers 2014.

Le chapitre 13 « subventions d'investissement » représente 65 % des recettes réelles d'investissement (33 % en 2012).

Il comprend essentiellement les subventions perçues :

- Au titre du Fonds d'Aménagement Urbain (1 173 000 euros).
- Au titre des amendes de police (222 000 euros).
- Au titre de l'opération Creux de Gaulle (466 000 euros).

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » concerne des versements de caution. La collectivité n'a pas emprunté en 2013.

Au global, le compte administratif du budget principal 2013 fait apparaître les résultats suivants :

RESULTAT DE CLOTURE Compte administratif 2012 :

- ✓ Investissement : - 3 154 487,88 euros
- ✓ Fonctionnement : 3 709 251,89 euros.
- ✓ Résultat : 554 764,01 euros.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 PAR SECTION :

- ✓ Investissement.
  - Dépenses : 5 356 238,10 euros.
  - Recettes : 7 752 942,69 euros.
  - Résultat : 2 396 704,59 euros.
- ✓ Fonctionnement.
  - Dépenses : 38 550 279,49 euros.
  - Recettes : 41 584 058,56 euros.
  - Résultat : 3 033 779,07 euros.

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2013 : 5 430 483,66 euros.

RESULTAT DE CLOTURE du Compte administratif 2013 :  
(résultats 2012+2013)

- ✓ Investissement : - 757 783,29 euros
- ✓ Fonctionnement : 3 774 758,98 euros.

✓ Résultat : 3 016 975,69 euros.

Il vous est donc demandé d'adopter le Compte Administratif 2013 de la Commune.

**M. BEJAOU** : M. MEDINA, une question peut-être pour bonne compréhension sur la loi SRU, est-ce que quelque chose a été prévu au budget en 2014 ? Est-ce qu'une pénalité est attendue en 2014 ?

**M. MEDINA** : On n'a rien prévu sur le budget 2014 au titre de la loi SRU.

**M. TINEL** : Je pense que les questions pourraient être faites après la lecture du rapport complet s'il vous plaît.

**M. MEDINA** : Parce qu'en fait le niveau des surcharges foncières fait qu'en 2014 il n'y aura pas de pénalité.

**M. BEJAOU** : M. MEDINA, merci pour cet exposé. Merci pour les questions qui nous ont été données pendant la Commission finance. Nous apprécions le fait qu'un exercice de retranscription des chiffres avec six ans d'historique ait été fait, merci pour cela. C'est particulièrement enrichissant et éducatif en début de mandature.

**M. MEDINA** : Absolument.

**M. BEJAOU** : Quelques points de fond sur ma liste et à l'attention de l'ensemble du Conseil municipal. Je disais tout à l'heure en préambule que les charges de gestion sont en stagnation ou ont diminué, c'est une bonne chose, on le signale. Espérons que ce sera une tendance continue au cours de la mandature. Je puis me permettre ici d'insister, j'espère, sur la bonne volonté de la majorité municipale de veiller au grain pour que les dépenses n'augmentent pas au cours de la mandature. J'ai coutume de dire que les petites rivières font les grands fleuves, vous avez insisté sur un certain nombre d'économies, je découvre avec joie les finances municipales, j'ai le sentiment qu'il y a encore à gratter, si je puis me permettre, sur un certain nombre d'autres postes.

Le deuxième point, vous avez parlé avec un euphémisme qui nous honore tous d'emprunt structuré. Vous faisiez référence à l'emprunt toxique. Loin de moi la volonté d'incriminer qui que ce soit ici, c'est un fait et je n'accuse personne. Ceci dit, je dirais que pour l'ensemble de la compréhension ici des enjeux financiers, il serait bon de rappeler le mécanisme de cet emprunt, et surtout le taux d'intérêt un peu prohibitif auquel, malheureusement, Saint-Mandé emprunte sur cette ligne d'environ 3 millions d'euros.

Mon troisième point c'était sur, et c'est tout à votre honneur M. MEDINA, vous l'avez rappelé, le fait d'essayer de rattacher les recettes sur le bon exercice. Je sais bien qu'il est facile de donner des leçons et je n'ai pas cette volonté-là. Je sais que ce n'est pas forcément évident au quotidien, mais s'il vous plaît, essayez de rattacher les dépenses d'une année calendaire au bon exercice financier ce qui, à l'avenir, facilitera la compréhension des variations à la hausse comme à la baisse.

Enfin, juste un point, peut-être que c'est un détail par rapport à d'autres enjeux financiers plus importants, mais pour corroborer la volonté qu'on a tous, j'espère, de bien gérer les finances communales, un commentaire comme la baisse des locations sur les résidences Michelet et Bertaud qui est due aux impayés. Je n'ai pas forcément tous les éléments à ma connaissance, et je m'en excuse, mais ce simple commentaire m'attriste quelque peu. J'espère encore une fois, dans un souci de bonne gestion qu'à l'avenir, la commune et l'Etat feront le nécessaire pour essayer de se faire payer ces impayés aussi vite que faire se peut.

**M. MEDINA** : Si vous permettez, Mme TOUATI, est-ce que je peux répondre d'abord aux questions de M. BEJAOU. Cela évitera d'avoir beaucoup de questions en cours. Merci.

M. BEJAOU, tout d'abord, vous félicitez finalement la commune d'avoir pu maîtriser les charges de gestion. Effectivement, je crois que c'est une volonté. Pour l'avenir, nous allons, bien sûr, nous efforcer de continuer sur cette voie, sachant néanmoins qu'une partie des charges, et notamment les charges salariales sont largement indépendantes de la volonté de la mairie. C'est-à-dire que nous avons une notification des décisions de l'Etat concernant la revalorisation des traitements des fonctionnaires de catégorie C, ce qui va représenter environ 550 euros par fonctionnaire de la mairie. Et sachant aussi que les fonctionnaires de catégorie C représentent le nombre le plus important de fonctionnaires par rapport à l'ensemble du personnel municipal. C'est le type de décision qui nous tombe dessus, sur lequel nous n'avons pas prise, qui amène à une augmentation des charges salariales.

Sur 2013, les choses ont été maîtrisées. Sur 2014, nous nous efforçons et nous continuerons à nous efforcer de les maîtriser. Mais il y a certaines décisions qui sont exogènes, comme vous disiez tout à l'heure, aux décisions de la mairie.

Sachant aussi, et comme vous le savez, que nous essayons de maîtriser les charges, mais que parallèlement les dépenses de la commune, et notamment le reversement au FPIC, sont en augmentation, donc cela représentera 400 000 euros l'an prochain, voire un peu plus. Et qu'inversement la dotation globale de fonctionnement va être en diminution, privant ainsi la commune de près d'un million de recettes qui nous étaient jusqu'à présent attribuées et dont nous pouvions disposer. Ce qui va, bien entendu, rendre la gestion des finances de la ville compliquée pour les exercices qui viennent. C'est pour cette raison que, conformément à notre programme, nous allons lancer sur le quatrième trimestre 2014 des ateliers de la dépense publique permettant de lancer une réflexion et de trouver des pistes d'amélioration des finances de la commune sur les années qui viennent.

Concernant l'emprunt toxique, vous savez que c'est un emprunt qui est « structuré » sur le cours de l'euro/franc suisse. Quand l'emprunt a été souscrit le cours euro/franc suisse était de 1,44 ; actuellement, il est de l'ordre de 1,23. Ce qui, malheureusement, a activé cet emprunt puisqu'au bout des premières cinq ans qui bénéficiaient d'un taux d'intérêt faible, le taux d'intérêt a été revu conformément donc aux dispositions contractuelles en fonction de l'évolution du cours euro/franc suisse. Comme le franc suisse a fortement augmenté par rapport à l'euro, le taux d'intérêt de cet emprunt a lui-même augmenté, et il est à ce jour de l'ordre de 13,5 %.

Vous savez que c'est un souci essentiel pour la mairie, que la mairie suit plusieurs pistes permettant de diminuer le poids de cet emprunt. L'une des pistes est judiciaire, et nous devons rendre nos conclusions avant la fin du mois de juin. L'autre piste, c'est l'Etat qui va la mettre en place. Et l'Etat prendrait à sa charge une partie du coût supplémentaire lié aux emprunts structurés, et notamment sur ce type d'emprunts structurés euro/franc suisse, puisqu'au sein des emprunts structurés, il y a des emprunts plus ou moins risqués. Cet emprunt fait partie des emprunts les plus risqués, et l'Etat privilégiera son aide sur ces emprunts les plus risqués. Voilà ce que je pouvais dire sur l'emprunt toxique.

Concernant les rattachements, nous faisons donc un effort pour améliorer et pour éviter que des rattachements ne viennent, même si ce sont des montants relativement faibles, entraver la bonne visibilité des comptes de la commune. Et sachant que l'autre piste qui m'avait été suggérée par Mme TOUATI lors de la Commission des finances, mais que je reprends à mon compte, c'est la présentation du résultat des demandes de subvention. Je crois que c'est intéressant pour tout le Conseil municipal d'avoir une idée précise des demandes d'investissement et des accords ou des refus des demandes de subventions, et d'en connaître les raisons. Mais j'ai peut-être anticipé sur une question que vous vouliez poser.

**Mme TOUATI** : Je ne reviendrai pas sur le compte administratif en tant que tel. Une première chose, je voulais dire que la Commission des finances était tout à fait intéressante à cet égard. On avait parlé de ces fameux emprunts toxiques, moi j'avais demandé qu'il soit fait un point au Conseil municipal sur l'état des procédures et vous avez donc abordé le sujet en disant qu'entre autre sur le plan judiciaire, la commune, devrait déposer ses conclusions fin juin. Est-ce qu'il y a une étape qui a été franchie parce que moi j'en étais restée à la précédente mandature avec une proposition du Président du tribunal de grande instance d'une médiation. Est-ce qu'elle a eu lieu ? Pour arriver à une médiation, il faut être deux. Et est-ce qu'elle a échoué ?

**M. MEDINA** : Non. En fait, la commune a accepté la médiation, et en face Dexia a refusé la médiation.

**Mme TOUATI** : Comme on est en demande, la commune conclut, vous avez donc un avis du cabinet, c'est FIDAL, je crois, qui est le cabinet de la commune. Avec la marge d'erreur d'appréciation, quel est leur avis sur le dossier tel qu'il se présente pour la commune de Saint-Mandé ? Parce qu'il y a quand même toujours dans ces histoires, surtout quand il y a des appréciations sur le degré d'information, il y a des marges d'appréciation pour le tribunal, pour les avocats. Le cabinet d'avocat considère-t-il que factuellement on a un bon dossier ? Ou est-ce qu'il y a des zones plus fragiles ?

**M. MEDINA** : Un bon dossier ou un dossier fragile, moi je ne me hasarderai pas sur le résultat de la procédure, je préfère rester très prudent à ce sujet. Sachant qu'un certain nombre de communes jusqu'à présent ont gagné au niveau de la procédure. Certaines communes ont gagné au niveau de la non-inscription du taux effectif global, mais malheureusement l'Etat a pris des dispositions pour que cette non-inscription du taux effectif global dans des fax ou dans des mails de confirmation ne figure pas. C'est un point qui risque de ne pas porter conséquence dans les prochaines procédures.

Je pense que notre argumentation va porter principalement sur le défaut de Conseil, et sur le fait d'avoir substitué à des emprunts peu risqués qui étaient déjà en cours, des emprunts plus risqués. Là c'est quand même pour le moins un mauvais conseil donné par Dexia.

Je sais que le cabinet d'avocat est en train de rédiger ses conclusions. Nous devons nous réunir avec eux dans les prochains jours, bien sûr, avant le 30 pour examiner les différents points. Mais je pense que les points principaux sont le défaut de conseil de Dexia qui en fait a trompé non seulement la commune de Saint-Mandé mais des dizaines et des dizaines d'autres communes et Conseils généraux de toutes tendances politiques d'ailleurs.

Sachant que la commune de Saint-Mandé n'était pas, contrairement à des Conseils généraux, parfaitement outillée pour déceler les défauts de conseil de Dexia.

**Mme TOUATI** : J'ai une question, et puis après une observation plus politique. Pourquoi on avait des vacances dans les résidences Michelet et Bertaud ? On a dit qu'il y a une baisse, pour les impayés, on comprend ; mais pourquoi est-ce qu'il y a une vacance ? Et quelle est cette histoire par rapport au complexe sportif ? Pourquoi cela entraîne-t-il une baisse ?

**M. MEDINA** : Concernant le centre sportif, là aussi il y a eu un problème de rattachement à hauteur de 25 000 euros qui auraient dû être décomptés sur l'année 2013 et qui ont été décomptés sur 2012.

**Mme TOUATI** : Je n'ai pas dû faire attention.

**M. MEDINA** : C'est un problème de rattachement pour le centre sportif.

**Mme TOUATI** : Et la vacance de la résidence Michelet et Bertaud, surtout par les temps qui courent, ça, je comprends mal.

**M. MEDINA** : Problème de remplissage, mais là je n'ai pas d'éléments spécifiques. *A priori*, c'est un problème temporaire, mais je n'ai pas d'explication spécifique.

**Mme TOUATI** : Une observation d'ordre général. Le compte administratif, c'est la photographie de ce qui a été réalisé et effectué. Les documents papiers permettent, si on se donne la peine, mais cela, c'est le travail de l'opposition, de rentrer un peu dans le détail. Ce n'est pas inutile parce que là j'ai relevé quelque chose qui est une petite dépense, mais c'est en page 11. Je constate que sur un projet, sur quelque chose dont on a parlé en Conseil municipal à d'autres moments et qui faisait débat, il y a eu des frais d'études inscrits et donc payés pour 11 500 euros et qui concernent la programmation pour le déplacement éventuel de la crèche et du conservatoire. Rappelez-vous M. MEDINA, c'est une question qui a été débattue par ailleurs, sur laquelle on avait dit qu'on n'était pas du tout favorable. On avait demandé pourquoi il y avait des frais d'études, et à l'époque on nous avait répondu que cela ne concernait pas. Je me souviens bien avec Brigitte Arthur avoir posé la question sur *quid* ces études, est-ce qu'elles ne concernaient pas justement le conservatoire et la crèche ? Et il me semble bien, sauf erreur de ma part, défaut de mémoire, qu'il nous avait été répondu à l'époque que non. Puis là dans le compte administratif, on voit qu'effectivement il y a bien eu des études sur ce sujet. Cela veut dire aussi que pour l'opposition, on n'a pas toujours tous les renseignements, il faut aller les chercher, d'où pour nous l'importance d'avoir les documents chiffrés et complets pour permettre de voir s'il y a une adéquation entre ce qu'on nous dit et ce qu'on nous répond parfois en Conseil municipal, et ce qui se fait effectivement.

Ce n'est même pas une question que je pose, c'est une observation entre ce qui nous a été dit à un moment donné et puis ce qu'on retrouve en fin d'exercice dans le compte administratif, et qu'il n'y a pas coïncidence. Cela pose un problème de transparence.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de gestion 2013 du budget principal du receveur municipal comme suit :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 6 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF  
Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 24 Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme

Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE.

### 9. Décision d'affectation du résultat 2013 du compte administratif du budget de la commune

**M. MEDINA** : A la clôture de l'exercice 2013, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses (a)	38 550 279,49 €
Recettes (b)	41 584 058,56 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	3 033 779,07 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	740 979,91 €
<b>Résultat de clôture 2013 (e=c+d)</b>	<b>3 774 758,98 €</b>

<b>Investissement</b>		
Recettes	Recettes N (a)	4 784 670,71 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	2 968 271,98 €
	Recettes totales (c=a+b)	7 752 942,69 €
	Dépenses N (d)	5 356 238,10 €
	Déficit N-1 investissement (e)	3 154 487,88 €
	Dépenses totales (f=d+e)	8 510 725,98 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-757 783,29 €
Restes à réaliser	Recettes	361 311,10 €
	Dépenses	388 882,36 €
	Solde (h)	-27 571,26 €
<b>Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)</b>		<b>-785 354,55 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2013</b>	
Excédent de fonctionnement	3 774 758,98 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	-785 354,55 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>2 989 404,43 €</b>

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2014</b>	
Au compte 1068	785 354,55 €
Dotations complémentaires au compte 1068	0,00 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	2 989 404,43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	757 783,29 €

Le Conseil Municipal a approuvé la décision d'affectation du résultat 2013 du compte administratif du budget de la commune comme suit :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 6 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF  
Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE.

## **10. Décision modificative n°1 du budget primitif 2014 de la commune**

**M. MEDINA** : A l'issue de l'adoption du Compte Administratif et de l'affectation du résultat, il convient de reprendre ces éléments dans le budget de l'année.

De plus, à mi-chemin de l'exercice budgétaire, il est nécessaire d'ajuster certains comptes de dépenses et de recettes.

Investissement

Dépenses

<b>Nature</b>	<b>Décision</b>
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	757 783,29
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 402,00
Total dépenses DM	763 185,29
Total dépenses Reports	388 882,36
<b>TOTAL</b>	<b>1 152 067,65</b>

Investissement

Recettes

<b>Nature</b>	<b>Décision</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	2 905 060,43
10224 VERSEMENTS POUR DEPASSEMENT DU P.L.D.	1 050 000,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	785 354,55
1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	269 134,00
13258 SUVB AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE	53 620,00
1342 AMENDES DE POLICE	-70 747,00
1641 EMPRUNTS EN EUROS	-277 322,12
Total recettes DM	4 715 099,86
Total recettes Reports	361 311,10
<b>TOTAL</b>	<b>5 076 410,96</b>

<b>Résultat Investissement</b>	<b>3 924 343,31</b>
--------------------------------	---------------------

Fonctionnement

Dépenses

<b>Nature</b>	<b>Décision</b>
---------------	-----------------

022	DEPENSES IMPREVUES	150 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 905 060,43
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	-2 150,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	-682,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 500,00
616	PRIMES D'ASSURANCES	3 470,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	6 408,00
6226	HONORAIRES	4 800,00
6358	AUTRES DROITS	25 150,00
657361	CAISSE DES ECOLES	50 000,00
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 000,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00
73925	REVERSEMENT AU FPIC	54 700,00
Total dépenses		3 206 256,43

Fonctionnement

Recettes

Nature		Décision
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 989 404,43
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	257 000,00
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTES DES ENTREPRISES	50 000,00
74718	AUTRES	-84 500,00
7473	DEPARTEMENTS	3 500,00
7478	AUTRES ORGANISMES	-15 000,00
74835	ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXE HABITATION	5 852,00
Total recettes		3 206 256,43

<b>Résultat fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------	-------------

**M. BEJAOU** : Merci pour ces précisions M. MEDINA. L'importance des décisions modificatives est le reflet de la qualité et de la précision du budget. Je conçois bien que tout n'est pas prévisible et tout n'est pas anticipable. Et puis les ajustements qui sont faits, sont d'une façon générale à la hausse, donc on ne va pas s'en plaindre. Est-ce que ceci dit, ce ne serait peut-être pas le moment d'incorporer une provision pour impayés ? Puisque tout à l'heure, je sais que les montants ne sont pas énormissimes, on parlait des impayés sur les résidences Michelet et Bertaud, peut-être y en a-t-il d'autres. Ne serait-ce pas le moment d'incorporer cette modification au budget primitif ?

**M. MEDINA** : Mais en fait, dans le budget primitif, nous avons inscrit une provision pour impayés. Pour l'instant, il n'a pas été décidé de la modifier. Mais dans le budget primitif 2014, il y avait bien une provision pour impayés.

**M. BEJAOU** : Pouvez-vous m'en rappeler le montant ?

**M. MEDINA** : Il y a une provision qui avait été passée l'an dernier et qui persiste pour l'emprunt toxique ; et 50 000 euros de plus pour les impayés nouveaux de provisions supplémentaires. Sachant que les 150 000 pour dépenses imprévues que nous inscrivons, constituent également une réserve supplémentaire par rapport à ce qui a été prévu.



Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2014 de la Commune :

Contre : 3 M. Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, M. Sandra PROVINI

Abstentions : 6 M. Jean BOKOBZA, M. Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Julia FERBOEUF  
M. Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, M. Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, M. Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, M. Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, M. Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, M. Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, M. Marianne VERON, M. Dominique TINEL, M. Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, M. Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, M. Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE.

### **11. Compte financier 2013 du receveur municipal du budget annexe de l'assainissement**

**MME TRIMBACH** : A l'instar du compte administratif et du compte de gestion du receveur pour la Ville, il convient d'approuver le compte administratif du budget d'assainissement et son équivalent chez le receveur, le compte financier. Ces deux documents retraçant l'ensemble des mouvements comptables pour le budget d'assainissement au titre de l'année 2013.

Au global, le compte financier fait apparaître les résultats suivants :

RESULTAT DE CLOTURE Compte financier 2012 :

- ✓ Investissement : - 89 466, 50 euros
- ✓ Fonctionnement : 1 427 660, 28 euros.
- ✓ Résultat : 1 338 193, 78 euros.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 PAR SECTION :

- ✓ Investissement.
  - Dépenses : 872 058, 36 euros.
  - Recettes : 660 386, 81 euros.
  - Résultat : - 211 671, 55 euros.
- ✓ Fonctionnement.
  - Dépenses : 100 905, 10 euros.
  - Recettes : 232 598, 10 euros.
  - Résultat : 131 693, 00 euros.

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2013 : 79 978, 55 euros.

RESULTAT DE CLOTURE du Compte financier 2013 :  
(résultats 2012+2013)

- ✓ Investissement : - 301 138, 05 euros
- ✓ Fonctionnement : 1 189 870, 40 euros.
- ✓ Résultat : 888 732, 35 euros.

Le compte financier ne fait pas l'objet d'un débat. Il permet aux conseillers municipaux de voter ensuite le compte administratif en tant qu'il est identique au compte financier.

Il vous est donc demandé de bien vouloir :

- prendre acte du Compte financier 2013 du Receveur Municipal du budget annexe de l'Assainissement.
- déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

**M. le Maire** : La Préfecture nous a envoyé une directive vendredi nous demandant de bien vouloir faire voter les comptes financiers du receveur. Nous allons donc passer un vote.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte financier 2013 du receveur municipal du budget annexe de l'assainissement :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF.

## **12. Compte administratif 2013 du budget annexe de l'assainissement**

**MME TRIMBACH** : En vue du vote du compte administratif du budget annexe de l'assainissement, je vous rappelle les principales charges et produits liquidés.

Au sein de la section d'investissement, les travaux effectués sont ceux prévus dans le cadre du programme pluriannuel de travaux d'assainissement. Ainsi, des travaux de curage et de remplacement de conduite ont été effectués dans les rues suivantes :

- Rue Plisson
- Rue de Bérulle
- Avenue Robert André Vivien
- Avenue Quihou
- Rue Cart
- Travaux en regard, voies diverses

Les autres dépenses concernent le remboursement du capital.

Les recettes sont constituées des dotations aux amortissements, du FCTVA, de l'emprunt à taux zéro et de la subvention de l'agence de l'eau.

Au sein de la section de fonctionnement, les dépenses concernant la consommation d'eau, les frais d'entretien et de curage du réseau, la campagne annuelle de dératissage, les frais de recouvrement de la redevance d'assainissement et des dotations aux amortissements.

Les recettes sont constituées de la redevance d'assainissement.

Au global, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

**RESULTAT DE CLOTURE Compte administratif 2012 :**

- ✓ Investissement : - 89 466, 50 euros
- ✓ Fonctionnement : 1 427 660, 28 euros.
- ✓ Résultat : 1 338 193, 78 euros.

**RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 PAR SECTION :**

- ✓ Investissement.
  - Dépenses : 872 058, 36 euros.
  - Recettes : 660 386, 81 euros.
  - Résultat : - 211 671, 55 euros.

- ✓ Fonctionnement.
  - Dépenses : 100 905, 10 euros.
  - Recettes : 232 598, 10 euros.
  - Résultat : 131 693, 00 euros.

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2013 : 79 978, 55 euros.

RESULTAT DE CLOTURE du Compte administratif 2013 :  
(résultats 2012+2013)

- ✓ Investissement : - 301 138, 05 euros
- ✓ Fonctionnement : 1 189 870, 40 euros.
- ✓ Résultat : 888 732, 35 euros.

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2013 du budget assainissement :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 28 Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF.

**M. le Maire** : Je vous remercie du vote concernant ce compte administratif 2013 qui témoigne, Monsieur l'adjoint au Maire chargé des finances l'a souligné, des efforts que nous avons faits en matière de gestion, que nous avons commencés il y a quelques années. Je remercie d'ailleurs tous les acteurs qui y ont participé nous permettant ainsi petit à petit de donner à nos comptes la meilleure des assises possibles pour continuer notre gestion.

Je ne vais revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur l'adjoint au Maire, nous avons beaucoup de travail ce soir. Je voudrais remercier essentiellement les élus qui ont largement participé à ce travail, mais aussi notre administration, son encadrement, et puis naturellement les personnels qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de notre commune et de ses services tout en étant attentifs aux consignes de rigueur que nous leur avons données. Je pense que nous allons pouvoir continuer dans une atmosphère et dans un environnement politique, budgétaire et économique extrêmement compliqué. Nous allons avoir des mois, voire même des années, tout à fait particulières qui nous attendent. Mais ceci dit, un grand merci à l'Administration. Monsieur le Directeur général des services, je vous demanderai de bien vouloir transmettre à toutes celles et tous ceux qui vous ont accompagné dans la gestion 2013. Et puis naturellement aussi, merci à la majorité municipale qui sous les couleurs de la dernière mandature avait fort bien travaillé.

### **13. Décision d'affectation du résultat 2013 du compte administratif du budget annexe de l'assainissement**

**MME TRIMBACH** : A la clôture de l'exercice 2013, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses (a)	100 905,10 €
Recettes (b)	232 598,10 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	131 693,00 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1 058 177,40 €
<b>Résultat de clôture 2013 (e=c+d)</b>	<b>1 189 870,40 €</b>

<b>Investissement</b>		
Recettes	Recettes N (a)	290 903,93 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	369 482,88 €
	Recettes totales (c=a+b)	660 386,81 €
	Dépenses N (d)	872 058,36 €
	Déficit N-1 investissement (e)	89 466,50 €
	Dépenses totales (f=d+e)	961 524,86 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-301 138,05 €
Restes à réaliser	Recettes	
	Dépenses	73 937,80 €
	Solde (h)	-73 937,80 €
<b>Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)</b>		<b>-375 075,85 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2013</b>		
Excédent de fonctionnement		1 189 870,40 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)		-375 075,85 €
<b>Solde global de clôture</b>		<b>814 794,55 €</b>

<b>Affectation sur 2014</b>		
Au compte 1068		375 075,85 €
Dotations complémentaires au compte 1068		485 731,35 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002		329 063,20 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)		301 138,05 €

Le Conseil Municipal a approuvé la décision d'affectation du résultat 2013 du Compte Administratif du budget Assainissement :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF.

#### 14. Décision modificative n°1 du budget annexe 2014 de l'assainissement

**MME TRIMBACH** : A l'issue de l'adoption du Compte Administratif et de l'affectation du résultat, il convient de reprendre ces éléments dans le budget de l'année.

De plus, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2014, il est nécessaire d'ajuster certains comptes de dépenses et de recettes.

Investissement  
Dépenses

<b>Nature</b>		<b>Décision</b>
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE INVEST.	301 138,05
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 955,61
Total dépenses DM		303 093,66
Total dépenses Reports		73 937,80
<b>TOTAL</b>		<b>377 031,46</b>

Investissement  
Recettes

<b>Nature</b>		<b>Décision</b>
1068	RESERVES: EXCEDENTS DE FONCTION.CAPITALISES	860 807,20
1641	EMPRUNTS EN EUROS	-483 775,74
Total recettes DM		377 031,46

<b>Résultat Investissement</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------	-------------

Recettes  
Fonctionnement

<b>Nature</b>		<b>Décision</b>
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	329 063,20

<b>Résultat fonctionnement</b>	<b>329 063,20</b>
--------------------------------	-------------------

Le Conseil Municipal a adopté la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif Annexe 2014 de l'Assainissement :

Contre : 3 M. Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 2 M. Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF.

### **15. Demande de remise gracieuse d'un redevable**

**Mme BESNARD** : Le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur (situation de ressources, charges de famille...). Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. La remise de dette totale ou partielle fait disparaître le lien de droit existant entre la collectivité et son débiteur en éteignant la créance.

En l'espèce, un agent de la collectivité désormais en retraite a bénéficié en mai 2012 d'un trop perçu au titre de reversement sur salaire d'un montant de 2 408,90 euros. La créance a été réduite au fur et à mesure par des remboursements d'un montant généralement égal à 40 euros.

A ce jour, il reste à recouvrer 732,97 euros dont le redevable a sollicité la remise gracieuse via le Trésorier Municipal (courrier reçu le 14 novembre 2013) et qui a saisi la commune.

Au vu des faibles revenus du redevable (inférieurs à 1100 euros mensuels) et des efforts déjà réalisés pour le remboursement d'une partie de la dette, il vous est donc demandé d'autoriser la remise gracieuse du solde restant à recouvrer, soit 732,97 euros. La charge en résultant sera imputée sur le compte 6748.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la demande de remise gracieuse d'un montant de 732,97 euros.

### **16. Subvention exceptionnelle au collègue Offenbach**

**M. COHEN** : L'Équipe de Handball du Collège Offenbach a participé au Championnat de France scolaire qui s'est déroulé du 12 au 15 mai 2014. Cette équipe est arrivée en finale, et est donc Vice-championne de France. Pour encourager la pratique de ce sport et les valeurs qui y sont rattachées, il est proposé d'octroyer le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au profit du Collège Offenbach.

**M. le Maire** : C'est un encouragement donc aux équipes du Collège Offenbach qui ont fait une année remarquable. Et ça donne de la cohérence, et ça rassemble le collège. Je crois que c'est une excellente chose.

Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au Collège Offenbach.

Je voudrais, avant de passer la parole à M. l'Adjoint au Maire, vous dire que les trois délibérations 17, 18 et 19 sur les subventions complémentaires avaient déjà été vues lors des Commissions « Sports » et « Vie associative » que dirigeait alors M. NECTOUX. Elles avaient été votées au budget primitif 2014, mais les documents transmis à la préfecture étaient sur d'anciens montants.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de les repasser ce soir afin que cela soit cohérent. M. ASSOULINE, vous avez la parole.

### **17. Subvention complémentaire à l'association Entraide de la Légion d'honneur**

**M. ASSOULINE** : Afin de pouvoir développer des activités identiques à celle des années précédentes, il est nécessaire d'attribuer un complément de subvention pour un montant de 150 euros à l'Association Entraide de la Légion d'Honneur.

**Mme TOUATI** : Juste une observation. C'est vrai que c'est des petits montants : la Légion d'Honneur, c'est 150 euros, et 300 pour la Lorraine de Saint-Mandé. On ne va pas voter contre, mais il ne faudrait pas arriver à ces histoires de subventions complémentaires parce que là ce sont des petits montants. Et puis si cela devient une pratique habituelle de demander des compléments ce n'est pas du tout le même cas que le Collège Offenbach. On a bien compris : c'était exceptionnel pour un évènement, c'est précis.

Notre groupe est très favorable aux associations, mais que quand même il n'y ait pas ces petits reliquats dans la mesure du possible.

**M. ALONSO** : Une question qui est liée à la transparence autour des subventions que nous avons votées au bénéfice des associations au cours de la mandature. Je profite donc de cette première déclaration pour vous en faire part.

**M. le Maire** : Vous voulez les voir mis sur Internet ?

**M. ALONSO** : Oui.

**M. le Maire** : Oui, tout à fait d'accord.

**M. ALONSO** : Bon, très bien. Je vous en remercie. Alors cela sera fait pour quand ?

**M. le Maire** : Mais après le vote.

**M. ALONSO** : Mais vous allez présenter les choses sous forme d'un tableau annuel ?

**M. le Maire** : Oui, bien sûr.

**M. ALONSO** : D'accord. Ça me va très bien.

**M. le Maire** : Madame TOUATI, vous avez entièrement raison. Mais là nous corrigeons une erreur de l'Administration. Ces subventions avaient été faites, rappelez-vous La Passerelle qui est un gros montant. Nous avons décidé de faire une subvention générale et définitive pour La Passerelle de telle façon qu'elle s'autogère, comme elle le fait, et que n'ayons plus à y revenir.

Donc nous avons calculé avec les responsables de l'association que le montant devait être de 8 000 euros. C'est passé en Commission des Finances. Et pour une raison administrative que j'ignore, le document n'a pas été corrigé dans le budget primitif qui a été envoyé à la préfecture. Et en conséquence de quoi, nous nous devons de revenir aujourd'hui devant le Conseil municipal pour que les trois subventions puissent être bien versées.

Après, les subventions augmentées, elles sont travaillées devant la Commission de Madame SEVESTRE. Et naturellement, il y a un dossier à remettre en temps et en heure avec les dates, et un certain nombre de documents à fournir, et on s'arrête là. Sauf élément exceptionnel qui intervient dans le courant de l'année puisque nous sommes des pragmatiques et que nous voulons encourager certaines pratiques, et bien nous, naturellement, nous passons des subventions exceptionnelles.

**Mme TOUATI** : Vous avez abordé le problème de La Passerelle que j'avais posé en Commission Finances, il me semble, que cette histoire pour La Passerelle, on l'a déjà votée.

**M. le Maire** : Nous en avons parlé, et nous l'avons voté au budget primitif Madame TOUATI.

**Mme TOUATI** : Il n'y a pas eu un autre exercice antérieur où il y a eu le problème... ?

**M. le Maire** : Non, non, on avait à chaque fois versé des subventions d'intervention pour aider La Passerelle dans le cadre de son développement. Et c'est parce que nous avons vu qu'à chaque fois on votait plusieurs petites subventions que nous avons dit que nous ferions un véritable partenariat comme les autres associations, et donc une subvention d'intervention qui est là en l'occurrence de 8 000 euros et qui sera ce chiffre-là.

6 000 plus les 2 000 du budget précédent, ça fait 8 000.

Merci Madame TOUATI de vos observations.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 150 euros à l'Association Entraide de la Légion d'Honneur.

### **18. Subvention complémentaire à l'association La Passerelle**

**M. ASSOULINE** : Durant l'absence de Madame Sophie LIBAUDE, l'association emploie et paie un salarié pour pallier son remplacement. Afin d'équilibrer cette charge auparavant assumée par la collectivité, il est nécessaire d'attribuer à l'association La Passerelle, comme ce fut le cas en 2013, une subvention complémentaire d'un montant de 6 000 euros.

Il est précisé que cette somme est calculée en fonction du nombre d'heures exactes réalisées et pour lesquelles l'association fournit en fin d'année un état détaillé.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 6000 euros à l'association La Passerelle.

### **19. Subvention complémentaire à l'association La Lorraine de Saint-Mandé**

**M. ASSOULINE** : Afin de pouvoir développer des activités identiques à celle des années précédentes, il est nécessaire d'attribuer un complément de subvention pour un montant de 300 euros à l'Association La Lorraine de Saint-Mandé.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant 300 euros à l'Association La Lorraine de Saint-Mandé.

### **20. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs et de financement à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association de "Lutte Contre la maladie d'Alzheimer et affections apparentées"**

**M. ASSOULINE** : L'Association "Lutte Contre la maladie d'Alzheimer" (LCA) s'engage à continuer et pérenniser la gestion du « Centre d'Amélioration de la Mémoire », créé par l'Association en 2011, destiné à prévenir et diagnostiquer la maladie d'Alzheimer et les affections apparentées. L'Association anime également des ateliers destinés à l'amélioration de la mémoire.

Considérant la volonté de la Ville de soutenir le programme d'actions de cette Association, il convient de signer la convention d'objectifs et de moyens matériels et humains.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**M. le Maire** : C'est un élément important que le « Centre d'Amélioration de la Mémoire » qui œuvre pour aider toutes celles et tous ceux qui sont touchés par cette terrible maladie. Et nous allons essayer, Docteur, d'approfondir nos travaux sur l'aide aux aidants. C'est un élément que nous souhaitons mettre en œuvre.

**M. BOKOBZA** : Bien sûr, la maladie d'Alzheimer, c'est une terrible maladie, et c'est un combat louable. J'ai deux questions à poser.

A-t-on décidé en intercommunalité avec Vincennes sur ce sujet-là ?

Et y a-t-il un rapport d'activité ?

**M. le Maire** : Sur le deuxième point, oui, il y a un rapport d'activité. Il est là dans le dossier. On vous retransmettra à la fin de la séance si vous voulez venir le chercher. Il n'y a aucun problème, on vous fera une photocopie.

Et puis pour le premier point, nous avons travaillé avec Monsieur le Maire de Vincennes un certain nombre d'éléments de rapprochement et de mutualisation de services et d'éventuelles approches sur des marchés publics communs. Et donc nous avons ouvert ces travaux avec l'Administration, essentiellement pour répondre aux dotations globales de fonctionnement qui vont considérablement diminuer, avec une explosion du fonds de péréquation intercommunal qui va monter l'année prochaine à plus de 2 millions d'euros qu'on nous enlève. Et donc aussi le plan Valls avec les 11 milliards destinés aux collectivités locales qui, naturellement, auront des impacts.



Tout cela nous a, naturellement, incités à rentrer dans une proposition de ce type. Et donc ce genre d'association en fera peut-être partie, à la condition aussi que les équilibres de service et la proximité de ces services puissent naturellement être toujours le plus précis possible pour nos différents concitoyens.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention d'objectifs et de financement à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association de "Lutte Contre la maladie d'Alzheimer et affections apparentées".

## **21. Création et composition de la Commission Communale des Impôts Directs**

**M. GUIONET** : Le Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale d'Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que les nouveaux Commissaires doivent être nommés après le renouvellement des Conseillers Municipaux.

Outre le Maire ou l'Adjoint Délégué, qui en assure la présidence, cette commission comprend huit commissaires titulaires dont un titulaire doit être domicilié hors de la Commune.

Les commissaires doivent être français, âgés de vingt cinq ans au moins, jouir de leurs droits civiques, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la Commune et équitablement représentés au regard des diverses catégories de contribuables.

Les membres de la Commission sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux du Département d'après une liste établie par le Conseil Municipal.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver la liste qui vous est proposée. La liste des membres est proposée en annexe.

Le Conseil Municipal a approuvé la liste de la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

Contre : 0

Abstentions : 4 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF,

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

**M. ALONSO** : Nous n'avons pas la liste, M. le Maire.

**M. le Maire** : C'était sur la plate-forme Fast sur laquelle l'ensemble des renseignements dus au Conseil municipal était.

Je vais vous lire cette composition.

Il y a d'abord les membres du Conseil municipal pour représenter le Conseil. Il y a pour la propriété bâtie :

M. MEDINA, Mme DUSSUD, Mme CROCHETON et M. DARNAULT, Mme BESNARD, Maria TUNG, M. Philippe LERAY et Mme Françoise FOUGEROLE comme personnalité extérieure.

Proposition du Conseil pour la propriété non-bâtie, ont été élus :

M. Philippe IZRAELEWICZ pour représenter le Conseil, et ce sont les personnalités extérieures : M. Guy MACHIN, Mme Le GALL, M. POLITO, M. PICARD, Mme Nathalie COHEN-BEIZERMANN, M. Paul DESVAUX et Mme Sophie CHABERT.

Concernant la taxe professionnelle, ce sont quatre personnalités extérieures. Donc nous avons :

M. Francis SEGURET pour une personne qui habite en dehors de la ville, M. Hervé DEBOUTIERE, M. Dominique TASSEL, M. Jean MATHIEU, Maître Evelyne CELLARD, M. Paul BERBARD, M. Mickael BENARROUCH et M. André ROUCHES.

Et pour la taxe d'habitation, représentent le Conseil : M. Luc ALONSO, M. Jean EROUKHMANOFF, M. Philippe LE TYMEN, M. Dominique TINEL et Anne CARRESE, Geneviève TOUATI, M. BEJAOUI et M. BOKOBZA.

Le Conseil Municipal a approuvé la liste de la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

Contre : 0

Abstentions : 4 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

## **22. Actualisation des tarifs des abonnements pour la télésurveillance**

**M. LE TYMEN** : Le 22 juin 1987, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place d'un dispositif de télésurveillance dans les bâtiments communaux reliés à la Police Municipale.

Ce système permettant le raccordement de tiers et étant un plus certain en matière de protection des biens et des personnes, il a été étendu aux sociétés, commerçants, professions libérales et particuliers Saint-Mandéens qui le souhaitent.

A ce jour, 136 particuliers et 21 commerçants Saint-Mandéens bénéficient de ce système, entraînant environ cinq milles interventions par an de la part de la Police Municipale. Si, pour plus de la moitié, elles consistent à un contre-appel auprès de l'abonné pour une levée de doute, un certain nombre oblige à engager des moyens et du personnel pour intervenir sur les lieux.

Deux types de contrats et tarifs existent à ce jour :

- contrat société, commerçant, profession libérale : 38,70 euros/mois
- contrat particuliers : 28,50 euros/mois

Les tarifs devant faire l'objet d'une actualisation régulière afin de tenir compte de la hausse des coûts entraînée par cette prestation, il vous est proposé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 de les augmenter comme suit :

- contrat société, commerçant, profession libérale : 39,50 euros/mois
- contrat particulier : 29 euros/mois.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation des tarifs des abonnements pour la télésurveillance.

## **23. Implantation de six bornes à vêtements "Eco-textile"**

**M. LE TYMEN** : La société « ECO Textile » propose à nouveau de mettre à la disposition de la commune un service de collecte de textiles usagés en vue de leur recyclage.

Ce service est assuré gracieusement tant sur la mise à disposition des bornes que leur entretien, compte tenu que la société se rétribue sur la vente des textiles collectés.

En 2011, 38 tonnes de textiles ont été collectées, 28 tonnes en 2012 et 28 tonnes en 2013. Ces textiles sont valorisés ainsi :

- les textiles en bon état sont revendus en friperie (60 %),
- les cotons usagés sont transformés en chiffons industriels (22 %),
- la laine usagée est transformée en isolant (18 %).

En 2013 on peut estimer à 3 000 € environ l'économie sur le traitement de ces 28 tonnes détournées des ordures ménagères.

La présente convention est conclue pour une durée de 2 années à compter de la date de sa signature et renouvelable 1 fois par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention relative à l'implantation de ces six bornes à vêtements, deux à hauteur du Cimetière Nord, deux à l'angle Paul Bert/1<sup>ère</sup> DFL et deux autres à l'angle Alouette/Ringuet.

#### **24. Demande de subvention au SYCTOM dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)**

**Mme CROCHETON** : Le Grenelle de l'environnement, a fixé comme objectif la réduction de 7% en 5 ans de la production des Ordures Ménagères et Assimilées, par le biais notamment de l'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets (PLPD).

La Ville de Saint-Mandé a choisi de s'engager dans cette démarche de prévention des déchets, par délibération du 17 juin 2011, en approuvant le lancement du programme local de prévention des déchets (PLPD).

Nous en sommes actuellement à la 3<sup>ème</sup> année du programme, au cours de laquelle nous devons mettre en œuvre certaines actions visant à réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés. Pour sensibiliser le grand public à la question du gaspillage alimentaire, un concours de recettes va être lancé en septembre prochain, ayant pour objet la réalisation de recettes avec des restes alimentaires.

La communication autour de ce concours débutera cet été et les inscriptions seront ouvertes du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> octobre. Chaque participant devra proposer une première recette de son choix et une seconde élaborée avec les restes de la première. 5 finalistes seront sélectionnés parmi les participants. Ils devront venir réaliser leurs recettes à la Maison des Marronniers, celles-ci seront dégustées par un jury. Les prix seront remis lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 24 au 29 novembre 2014. A la fin de l'année 2014 ou au début de l'année 2015 un livret contenant toutes les recettes du concours sera édité et distribué aux saint-mandéens via le bulletin municipal officiel.

Dans le cadre de son plan métropole prévention 2010-2014, le SYCTOM propose une aide aux collectivités adhérentes souhaitant mettre en place des actions de prévention. Les dépenses éligibles au dispositif de subventionnement concernent les dépenses d'animation et de sensibilisation du public.

Afin que ce concours attire de nombreux candidats, nous souhaitons offrir des lots attractifs et acheter des aliments de qualité pour la réalisation des recettes.

Il vous est donc proposé de solliciter une demande de subvention auprès du SYCTOM dans le cadre du Plan Métropole Prévention 2010-2014 destinée à la réalisation et à la mise en œuvre du concours de recettes susvisé.

**M. BOKOBZA** : Est-ce que je peux demander le montant de la demande d'aide ?

**Mme CROCHETON** : Le budget est estimé en gros à 5 000 euros avec la communication, les différents lots et l'impression des livrets. Le SYCTOM subventionne à un niveau de 80 %.

**M. ALONSO** : J'ai trouvé qu'il y avait beaucoup d'enthousiasme autour de ce sujet, donc aucune réticence par rapport à cela. La responsable a confirmé qu'un film viendrait immortaliser ce concours. C'est très à la mode, il y a beaucoup d'émissions de télévision actuellement qui tournent autour de ces sujets. Je trouve que c'est une très bonne idée, cela peut valoriser notre ville. Mais il faut un bon montage, donc la question est autour des vidéos que l'on serait en capacité de produire par nous-mêmes. M. le Maire attend les moyens de produire de bons films à Saint-Mandé pour valoriser certains événements plus que d'autres.

**Mme CROCHETON** : Effectivement, il est donc prévu dans le règlement que les cinq finalistes viennent faire leurs deux recettes dans un temps estimé maximum à deux heures trente. Ce sera effectivement filmé. La Maison des Marronniers a l'habitude de filmer différentes manifestations, c'est toujours de qualité. Dans le règlement, les personnes qui s'inscriront donneront leur accord pour être filmées et photographiées.

**M. le Maire** : Je voudrais d'ailleurs profiter de cette délibération pour souligner que notre adjointe au Maire a été élue au bureau du SYCTOM, ce qui nous permet d'avoir une entrée plus importante dans cet organisme extrêmement important en matière de traitement des ordures ménagères, et qui a un devenir important à créer, et c'est important que nous soyons là.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès du SYCTOM dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

## **25. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité de Pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)**

**Mme CROCHETON** : Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) vient d'entamer sa 3<sup>ème</sup> année. Suite aux élections municipales de mars dernier, il convient de procéder à la désignation des nouveaux membres du conseil municipal au Comité de Pilotage du PLPD.

Doté d'un rôle consultatif, le Comité de Pilotage a pour mission d'être :

- une force de proposition et de réflexion ;
- une instance d'observation, d'information et de communication ;
- une aide à l'évaluation des objectifs et des résultats.

Le comité de pilotage est actuellement composé de l'élu référent, des représentants de l'ADEME et de la région IDF, d'élus associés, du référent administratif en charge du projet, des chefs de services intéressés, de certaines associations locales et de deux personnes représentant la population saint-mandéenne.

Il vous est donc demandé de désigner des représentants du conseil municipal au Comité de Pilotage, en plus de l'élu référent (Florence CROCHETON) pour participer au comité de pilotage du PLPD.

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, les représentants siégeant au Comité de Pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) comme suit :

- F. CROCHETON
- F. DUSSUD
- C. SEVESTRE
- J. WEIL
- P. LE TYMEN
- B. GOUEL
- C. QUERON
- D. MARTIN
- T. MURGIA
- J. BOKOBZA
- L. ALONSO
- G. TOUATI

## **26. Adhésion de la Ville de Saint-Mandé à l'association "Bruitparif"**

**M. DAMAS** : "Bruitparif" est une association à but non lucratif qui a pour vocation de mettre à la disposition des collectivités territoriales des informations sur les nuisances liées au bruit. Son objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs afin de permettre la définition, l'amélioration et l'évaluation des politiques publiques de prévention et de lutte contre ces nuisances.

Cette association, par le biais de sa Cellule d'Information Régionale sur les Ondes électromagnétiques, propose également d'assurer un suivi régulier de l'exposition aux ondes des populations sur un territoire donné en fonction des aménagements sur les infrastructures existantes ou de nouvelles implantations d'antennes relais et de répondre au besoin des collectivités en termes de connaissance d'exposition aux ondes électromagnétiques.

L'adhésion au "Bruitparif" permettra à la Ville de bénéficier d'informations nécessaires pour élaborer le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), dont l'élaboration est rendue obligatoire par la Directive

européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée dans le droit français par les articles L575-1 à L572-11 du Code de l'Environnement.

Elle permettra également à Saint-Mandé de bénéficier des dispositifs d'observations des ondes émises par les antennes relais.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon la population de la commune, et s'élève pour Saint Mandé à 600 € TTC.

Il vous est donc demandé d'autoriser l'adhésion de la ville Saint Mandé à l'association "Bruitparif".

**M. BOKOBZA** : J'aurais aimé savoir comment les Saint-Mandéens vont pouvoir accéder à ces informations ? Par quel biais ?

**Mme CROCHETON** : En fait, cette cellule qui a été créée au sein de Bruitparif par le Conseil régional d'Ile-de-France est un relais d'information au niveau des communes pour tout ce qui est aspect réglementaire, sanitaire, technologique et scientifique. Cette adhésion nous permet donc d'avoir accès à ces informations. Après, sur le site Internet, on peut donner différentes informations mises à jour parce que cela évolue beaucoup. Il y a beaucoup d'études scientifiques d'ailleurs qui sortent sur le sujet. C'est quand même assez complexe, et on communiquera principalement par le site Internet.

**M. BOKOBZA** : Ces informations vont être un peu vulgarisées pour que tout le monde les comprenne ?

**Mme CROCHETON** : Oui, bien sûr. Après il y a des mesures qui ont été faites il y a quand même un certain temps sur Saint-Mandé. Je rappelle que la loi impose un maximum de 60 voltmètres, et le point le plus haut dans Saint-Mandé a été à 5,2.

**M. BOKOBZA** : Oui, c'est ce qu'impose la loi mais c'est vrai, je crois que M. Patrick BEAUDOUIN avait déposé un amendement à ce sujet sur le fait de baisser ce taux à l'époque.

**M. le Maire** : J'avais fait inscrire la ville de Saint-Mandé sur les études lancées après le Grenelle de l'environnement de telle façon que nous puissions savoir si nous étions en difficulté ou pas, et quelle a été la réalité de l'exposition aux ondes sur notre commune. Ces différentes études ont été faites, les résultats ont été d'ailleurs donnés à l'ensemble du Conseil et à la population il y a à peu près deux ans maintenant. Là, c'est un nouvel outil dont nous allons nous doter pour amplifier cette reconnaissance et cette connaissance, et naturellement accompagner les interrogations des uns et des autres. Cela va nous aider aussi si demain un opérateur veut mettre une nouvelle antenne que l'on puisse avoir un véritable interlocuteur qui nous accompagne dans la démarche.

**M. BOKOBZA** : On a donc une action sur la pose d'antennes sur Saint-Mandé ?

**M. le Maire** : Oui, c'est une action dans le cadre de nos lois urbanistiques. Nous avons à informer la population et faire une réunion d'information. Après le dépôt, comme un permis de construire, par l'opérateur d'une demande de pose d'une antenne sur un immeuble de Saint-Mandé.

**M. BOKOBZA** : D'accord, on peut empêcher la pose d'une antenne à Saint-Mandé ?

**M. le Maire** : Si l'ensemble des règles correspondent aux règles de l'urbanisme, là on ne peut pas l'empêcher. Nous ne sommes pas décisionnaires dans la mécanique, nous sommes consultatifs. Nous prenons le dossier, et nous le faisons transmettre aux organismes compétents qui vont avec la préfecture, la DRIRE, etc., nous donner les éléments de réponse.

Ensuite, c'est contestable devant les tribunaux comme toute décision. C'est ce qu'il peut se passer. Cela s'est d'ailleurs passé une fois sur une antenne à la suite du dépôt de l'antenne qui était sur l'immeuble de l'avenue Commandant Mouchotte, c'était l'immeuble dit : « EDF », vous savez qu'il était très haut, qui était à plus de 27 mètres de hauteur. Donc cette antenne a été déposée et l'un des deux opérateurs, Bouygues a souhaité, il y en avait deux, reposer la sienne et il y a eu un peu de polémique autour de tout cela. Il y a eu des procès, on a fait des réunions, etc., et la polémique s'est calmée. Elle avait d'ailleurs été utilisée par des gens extérieurs à Saint-Mandé pour mettre un peu désordre. Nous avons communiqué, nous nous sommes concertés, et l'antenne a été posée et nous avons fait des améliorations végétales de telle façon qu'elle ne soit pas choquante en matière de vue pour les personnes aux alentours de l'immeuble sur lequel elle a été posée.

Cette adhésion à Bruitparif va nous donner des moyens supplémentaires pour être mieux informés parce que vous savez qu'il y a beaucoup de débats sur ces sujets.

**Mme CROCHETON** : Cette année, un fonds a été créé pour financer les mesures d'ondes, et ce fonds est alimenté par une taxe payée par les opérateurs. N'importe qui peut demander une mesure de l'exposition aux ondes.

**M. BOKOBZA** : Chaque citoyen, c'est cela ?

**Mme CROCHETON** : Chaque citoyen ou une commune. C'est vrai que ce sont des dispositifs qui sont très complexes, et c'est un accompagnement indispensable.

**M. le Maire** : Un accompagnement qui ne sera pas inutile. Ce que je vous propose, peut-être, ce serait qu'on fasse venir l'un des responsables de l'association Bruitparif devant la commission, ce qui permettra de mieux expliquer toutes ces démarches.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'adhésion de la ville de Saint-Mandé à l'association "Bruitparif".

## **27. Adhésion de la Ville de Saint-Mandé à l'Association des Responsables de Copropriété (ARC)**

**M. le Maire** : Suite aux récentes évolutions réglementaires liées à l'efficacité énergétique, toutes les copropriétés sont tenues d'effectuer des audits et des diagnostics de performance énergétique collectifs, afin de mieux connaître la situation énergétique de leurs bâtiments et pouvoir envisager des travaux de rénovation.

Sachant que 80% du parc privé saint-mandéen est composé d'immeubles collectifs, dont la majorité en copropriété, la Ville a besoin d'informations nécessaires sur ces thématiques.

L'Association des Responsables de Copropriété (ARC) est une association à but non lucratif qui a pour vocation de mettre à disposition des collectivités territoriales des outils d'information relatifs aux problématiques d'économie d'énergie, d'amélioration des modes de gestion des copropriétés et de mise en œuvre des travaux d'amélioration nécessaires.

Ainsi, l'adhésion permettra à la Ville de disposer de cette information et de mieux informer les copropriétaires sur les évolutions du contexte réglementaire, et de répondre à leurs attentes en termes d'amélioration des modes de gestion des copropriétés et de mise en œuvre des travaux nécessaires.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon la population saint-mandéenne, s'élevant pour 2014 à 478,40 € TTC.

Il vous est donc demandé d'autoriser l'adhésion de la ville de Saint Mandé à l'Association des Responsables de Copropriété (ARC).

**M. le Maire** : C'est une aide considérable que nous pouvons, je l'espère, apporter à ces copropriétés en matière de gestion de leurs biens.

**Mme TOUATI** : Vous avez donc déjà commencé à travailler aussi avec cette association, cela apporte un réel plus à la ville, il y a déjà les services techniques ? Il y a un réel conseil et un plus ajouté qui est donné par l'association ?

**M. le Maire** : Mme TOUATI, il y a un tel maquis de textes, règlements et de complications pour essayer de bien gérer son bien que c'est un apport d'information, de déclinaison et de méthodologie que chaque copropriété se doit d'avoir pour bien comprendre ce qui est à faire. En plus il y a eu des nouvelles lois, tout cela s'accumule, s'ajoute et cela s'empile, et cela devient compliqué. L'ARC en cela, vient vraiment apporter ce petit plus.

**Mme CROCHETON** : Il y a deux points de travail avec l'ARC. Le premier c'était la mise en place de l'observatoire des charges. Ce sera aussi disponible sur le site Internet de la ville. C'est vrai que c'est important quand on est dans un immeuble de pouvoir se comparer à un autre immeuble de la même taille et qui a le même âge à peu près pour pouvoir se comparer. Les formations, ce sont des formations que l'ARC organise. On en a déjà fait deux, c'est le soir, et effectivement les personnes qui sont adhérentes à l'ARC

parce que même les particuliers peuvent adhérer à l'ARC aussi directement, c'est une association qui est très présente sur le territoire. Au niveau des aides dans le maquis, la réglementation, tout ce qui est travaux d'économie d'énergie, entre autre, sont nécessaires.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville de Saint-Mandé à l'Association des Responsables de Copropriété (ARC).

## **28. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention relative à la participation de la ville de Saint-Mandé à la 18<sup>ème</sup> édition du Carrefour de l'Emploi**

**Mme DUSSUD** : La Ville de Saint-Mandé s'associe aux communes de Bry-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne avec les villes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne et la Communauté de communes de Charenton – Saint-Maurice, pour participer à la 18<sup>ème</sup> édition du Carrefour de l'Emploi qui aura lieu, au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne, le jeudi 25 septembre 2014.

Cette manifestation, rendez-vous attendu par les demandeurs d'emploi Val-de-Marnais, se donne pour objectif de les rapprocher des entreprises dans le cadre d'une opération professionnelle de recrutement, de formation, d'accompagnement et d'orientation.

Il est nécessaire de définir les modalités d'organisation et de financement de ce Carrefour qui sera piloté par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (CAVM) qui a été désignée comme référent de cette manifestation. Le Président de la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne, M. Olivier DOSNE, sera signataire des conventions de chaque commune pour l'organisation et le financement de l'évènement.

La convention définit la participation de la Ville de Saint-Mandé par le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € (quatre mille euros).

**M. LERAY** : J'avais déploré en commission qu'une manifestation qui dure depuis 18 ans ne fasse pas l'objet d'un compte rendu qui existe, mais qui n'était pas joint aux documents qui nous avaient été donnés pour cette commission, qui n'est toujours pas joint d'ailleurs.

**Mme DUSSUD** : Vous avez été le chercher le lendemain de la commission, cher Monsieur.

**M. LERAY** : Moi, chère Madame, mais nous sommes 35 ici. Il y a un deuxième document qui est mentionné à l'article 6, un bilan financier de la convention et qui n'est toujours pas joint au dossier. Je crois que nous ne pouvons pas valablement nous prononcer sur un dossier aussi lacunaire.

**M. le Maire** : Nous allons demander à la Maison de l'emploi et des entreprises des bords de Marne, puisque ce sont eux qui gèrent cette année, de bien vouloir nous envoyer ces documents. Nous vous fournirons cela. Nous allons les envoyer par informatique à l'ensemble du conseil.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à passer entre la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne et la Ville de Saint-Mandé pour l'organisation et le financement du Carrefour de l'emploi 2014 :

Contre : 0

Abstentions : 2 M. Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 32 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

## **29. Actualisation des droits de place des marchés aux comestibles**

**M. IZRAELEWICZ** : Conformément à l'article 7.1.2 du traité de concession passé entre la Ville de Saint-Mandé et la société DADOUN Père et Fils pour l'exploitation des marchés aux comestibles situés avenue Galliéni (Marché de la Tourelle) et place de la Libération (Marché de l'Alouette), les tarifs des droits de place peuvent être réactualisés chaque année à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Compte tenu de la demande en date du 17 mars 2014 de la société DADOUN Père et Fils d'actualiser ces tarifs dans le respect de la formule de révision précisé à l'article 7.1.2 du traité de concession et des derniers indices INSEE connus des prix à la consommation ainsi que de celui du SMIC horaire, il convient donc d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 une hausse de 0,92 % sur les tarifs actuels soit les tarifs suivants :

PLACES	TARIFS HT 2013	TARIFS HT 2014	
2 m (abonnés)	2,53		2,56
2 m (non abonnés)	4,17		4,21
Angle	1,32		1,33
Place 2 m suppl. (abonnés)	4,21	4,25	
Place 2 m suppl. (non abonnés)	5,70	5,75	
Droit déchargement stationnement	0,62	0,63	
Taxe balayage par place de 2 m	1,37	1,38	

L'article 7.2 du traité de concession précise que la redevance versée par le concessionnaire à la Ville évoluera dans les mêmes proportions et passera de 27 977,04 € HT à 28 234,43 € HT.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation de 0,92 % des tarifs des droits de place des marchés aux comestibles.

## **30. Droit à la formation des élus**

**M. DARNAULT** : Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) reconnaît à chaque Conseiller municipal le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre :

- formations en lien avec la délégation et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- formations en lien avec la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, démocratie locale, intercommunalité...),
- formation favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, négociation, conduite de projet...),
- les frais d'enseignement qui sont payés, sur facture, directement à l'organisme formateur,
- les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l' élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours (ou 144 heures) et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC par heure (2058,48 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014), par élu et pour la durée du mandat.

**M. BOKOBZA** : Je suis un convaincu de l'utilité de la formation pour l'avancée de la démocratie. J'aurais aimé connaître le schéma décisionnel pour les demandes de formations qui vont être effectuées. Et l'enveloppe qui est allouée comprend-elle les frais de déplacement, la compensation éventuelle de salaire ?

Les frais de déplacement comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour, les frais d'hébergement et de restauration, la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus.

**M. BOKOBZA** : Ma question était : est-ce compris dans l'enveloppe ou est-ce un budget à part ?

**M. le Maire** : Oui, c'est compris dans l'enveloppe.



**M. BOKOBZA :** Quand je vous ai posé la question en commission, vous n'avez pas su me répondre. C'était le même texte. Je demandais une précision lors du conseil.

**M. le Maire :** D'accord.

**M. le Maire :** Le schéma, vous envoyez votre demande de formation. Il faut qu'elle rentre dans la demande de formation et le rapport que nous allons voter. Naturellement, il y a des organismes spécifiques reconnus, qui ont une certification. Il faut nous fournir cette certification. C'est pour la prise de parole, les finances publiques, pour les affaires scolaires, etc. Vous faites votre choix sur la formation que vous souhaitez, vous adressez la demande officielle avec le cachet de l'organisme, et nous transmettons au service à condition que tout le monde soit intelligent et subtil, c'est-à-dire ne prenne pas une seule formation à 20 000 euros, ce que je n'accepterais pas puisque c'est pour l'ensemble des collègues.

Ces formations doivent être partagées, année après année, avec l'ensemble de nos collègues de telle façon qu'il y ait un roulement qui s'établisse. Cela s'est toujours très bien passé jusqu'à maintenant. Simplement, je vous demande d'être attentifs à la précision de la formation que vous souhaitez, qu'elle rentre bien dans le jeu de la collectivité territoriale qu'est la commune et avec nos domaines de compétence, dans le cadre des clauses qui sont les nôtres.

**M. BOKOBZA :** Merci, M. le Maire.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les orientations précitées en matière de formation des adjoints et Conseillers municipaux.

### **31. Actualisation de l'Allocation Municipale pour la Garde à Domicile des Enfants de moins de quatre ans non scolarisés (AMGED)**

**Mme CARRESE :** Il y a à Saint-Mandé environ 300 naissances par an, ce qui représente à peu près 950 enfants de moins de 3 ans. Le taux d'activité féminine est de 74,98 % (données CAF 31/12/2010). On peut donc estimer que le nombre de places d'accueil nécessaires est proche de 712.

Actuellement sur la Ville, 373 places sont proposées en crèche municipale, départementale ou privée :

- Crèches municipales : 193 places
- Les Petites Canailles : réservation de 30 places
- Crèches départementales : 90 places
- Les Petits Castors (crèche parentale associative) : 16 places
- Les Petits Tourbillons (Multi-accueil Inter-entreprises) : 10 places
- Société le P'tit Nid (micro-crèche privée) : 9 places
- Crèche HAYA MOUCHKA : 25 places

La commune, par la typologie de sa population et de sa géographie compte très peu d'assistantes maternelles libérales, ces dernières proposent environ 55 places.

Au total, 428 places sont proposées aux familles, il est donc toujours nécessaire de compléter la politique municipale de la Petite Enfance par le maintien du versement d'une aide de la ville pour la garde à domicile des enfants de moins de quatre ans non scolarisés.

En 2014, 96 familles perçoivent l'aide municipale, ce qui représente une dépense annuelle d'environ 140 000 euros.

Les modalités d'attribution et les montants de cette aide n'ayant pas été revu depuis 2002, il est proposé de les revoir suivant les propositions suivantes :

Garde partagée :

Revenus annuels	5j/sem
0 à 34 103 €	170 €
49 110 € à 68 258 €	130 €
68 258 € à 79 999 €	110 €
Supérieur à 80 000 €	0 €

Garde simple :

Revenus annuels	5j/sem
0 à 34 103 €	100€
34 104 € à 49 109 €	80 €
49 110 € à 68 258 €	60 €
68 258 € à 79 999 €	40€
Supérieur à 80 000 €	0 €

L'ensemble du dispositif concerne le ou les parents travaillant à temps complet. Pour ceux travaillant à temps non complet, l'aide est versée proportionnellement au temps de travail du ou des parents dans la mesure où celui-ci n'est pas inférieur à un mi-temps.

Ces montants seront majorés de 10 % pour les foyers dont un des enfants présente un handicap. Les revenus des familles sont mis à jour chaque année en janvier. Pour les allocataires CAF, sont pris en compte les revenus indiqués dans CAFPRO. A défaut, les revenus de la déclaration de revenus n-2 sont pris en compte.

Actuellement, l'aide pour la garde simple est soumise à un barème de revenus mensuels alors que l'aide pour la garde partagée est forfaitaire (150 euros)

Afin de traiter les familles avec la même équité, l'ensemble du dispositif sera soumis au barème susvisé.

Entre 70 et 75 % des familles sont en garde partagée, ce chiffre est stable depuis 2009.

Pour percevoir cette aide le demandeur doit :

- être domicilié à Saint-Mandé
- avoir effectué une inscription en structure Petite Enfance au Point Information
- percevoir la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)
- faire garder à son domicile par une Assistante Parentale un ou plusieurs enfants à charge de moins de 4 ans, non scolarisés et ne bénéficiant pas d'un autre mode de garde payant (sauf la halte-garderie dans la limite de 8h par semaine), ou dans le cas d'une garde partagée.

L'assistante parentale employée doit :

- n'avoir aucun lien de parenté avec la famille employeur
- être employée dans le cadre d'une garde simple ou partagée pour une durée indéterminée
- être déclarée à l'URSSAF et rémunérée conformément à la législation du travail en vigueur, et au moins au niveau 2 de classification de la Convention Collective Nationale des Particuliers employeurs (rémunération de l'emploi familial auprès des enfants).
- les familles s'acquittent des cotisations sociales en vigueur.

Les pièces justificatives suivantes seront demandées aux familles pour la constitution du dossier :

- copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture ERDF)
- relevé d'identité bancaire
- 2 derniers avis d'imposition du demandeur et du conjoint (si non allocataire CAF)
- pour les professions libérales, les travailleurs indépendants, artisans, commerçants : copie ou attestation de l'organisme d'assurance vieillesse précisant l'affiliation et l'acquittement des dernières cotisations
- le contrat de travail de l'assistante parentale mentionnant son identité, la durée du temps de travail, le montant de la rémunération horaire, et dans le cas d'une garde partagée, le nom et l'adresse du co-employeur

Les pièces justificatives suivantes seront demandées aux familles pour le versement de l'aide.

- déclaration trimestrielle des cotisations sociales dues à l'URSSAF attestant le paiement
- justificatif du versement de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)

- bulletins de salaires de la personne employée pour le trimestre concerné comportant le nombre d'heures effectuées dans le mois.
- décompte des cotisations du trimestre concerné délivré par le Centre PAJEMPLOI
- pour les enfants de plus de 3 ans nés entre le 1er janvier et le 31 août de l'année en cours, l'attestation d'inscription en liste d'attente à l'école maternelle

Le versement de l'aide est soumis aux conditions suivantes :

Si le contrat de travail débute en cours de mois, il ne sera pas appliqué de prorata temporis.

L'allocation n'est pas versée en cas de durée d'emploi inférieure à un mois.

Le versement de l'allocation s'effectue par trimestre à terme échu (trimestre civil) après réception des justificatifs.

Trimestre civil concerné                      Délai de production des pièces justificatives

1er trimestre (janvier, février, mars)    Jusqu'au 30 avril

2ème trimestre (avril, mai, juin)          Jusqu'au 31 juillet

3ème trimestre (juillet, août, septembre)    Jusqu'au 31 octobre

4ème trimestre (octobre, novembre, décembre)    Jusqu'au 31 janvier n+1

Le montant de l'aide est soumis à révision dans les cas suivants :

En cas de congé maternité avant les quatre ans de l'enfant pour lequel est versée l'allocation, les familles doivent transmettre, la déclaration de grossesse du médecin à la Direction de la Petite Enfance.

Le versement de l'allocation est alors interrompu durant le congé légal de maternité. Pendant cette période si l'emploi de l'assistante parentale est maintenu, l'allocation sera versée à hauteur de 50 % du montant perçu.

En cas de prise d'un congé parental à temps complet pour l'un des deux parents, l'allocation est suspendue jusqu'à la reprise de l'activité professionnelle.

Le montant de l'aide est supprimé dans les cas suivants :

- Dès l'entrée à l'école maternelle du dernier enfant de la famille,
- Dès que l'assistante parentale n'est plus employée par la famille, un courrier, d'information ainsi que la copie du certificat de travail établi par la famille devront être adressés à la Direction de la Petite Enfance,
- En cas de justificatifs manquants,
- En cas de déclaration inexacte sur les situations familiale ou professionnelle
- En cas de départ de la Ville de Saint- Mandé.

Dans l'hypothèse d'un versement indu de l'allocation, la Ville se réserve le droit de recouvrer par le Trésor Public les sommes concernées.

**Mme PROVINI** : Mon groupe s'opposait jusqu'ici à cette allocation de garde à domicile des enfants, mais nous notons le progrès considérable qui a été effectué avec la progressivité mise en place pour cette aide. Cependant, quelques observations.

Premièrement, c'est un complément, c'est une sorte de pis-aller tout de même par rapport à d'autres modes de garde comme les places en crèches collectives. Nous vous demandons d'amplifier l'effort de création de ces places pour les enfants saint-mandéens.

Petite observation en forme de clin d'œil, je l'ai faite en commission : le calcul sur les besoins se fait en termes de place, de modes de garde, uniquement sur le taux d'activité féminine de 74,98 %. Nous pourrions aussi prendre en compte les pères dans cette affaire, pour ne pas perpétuer indéfiniment l'idée que les mères seraient seules en charge des enfants.

Enfin, j'ai une question, c'est la différence qui est faite entre garde partagée et garde simple. Dans d'autres communes, par exemple à Paris où un dispositif d'équivalent existe qui s'appelle PAPADO, c'est la garde simple qui reçoit les subventions les plus importantes puisque le coût pour la famille est plus élevé et la garde partagée (qui est un coût souvent deux fois inférieur, pas toujours tout à fait) reçoit une subvention moitié moindre. Je voulais savoir quelle était la justification de votre choix de moins aider les familles qui avaient recours à la garde simple.

**M. BOKOBZA** : Il y a deux points très importants qui ont été déjà dits, je ne vais pas les reprendre. En revanche, nous trouvons que les tranches sont une bonne avancée, mais il est vrai que le chemin est à moitié fait puisque si l'on ne tient pas compte de la composition familiale, on n'a pas la réalité des besoins des finances du couple.

**Mme CARRESE :** Pourquoi semblons-nous favoriser la garde partagée ? C'est pour répondre aussi à une difficulté sur la ville, où il est difficile de trouver des personnes pour garder les enfants. Nous pensons qu'il est mieux de partager, pour répondre aux besoins de davantage de familles. C'est une chose.

On peut toujours complexifier le quotient familial et faire entrer effectivement le nombre d'enfants. C'est un calcul plus complexe. Nous ne l'avons pas mis en place cette fois-ci. Quand nous allons revoir le calcul de quotient familial, pourquoi pas, dans le cadre d'une harmonisation, faire entrer d'autres paramètres ?

**M. le Maire :** Il faut ajouter (nous l'avons mis dans le rapport) que nous sommes dans une ville où les contraintes et les contrastes sont très importants. Nous avons beaucoup de mères de famille qui travaillent, donc qui vont moins vers les métiers de la petite enfance, contrairement à d'autres villes. C'est pour cela que nous avons des assistantes maternelles en nombre réduit.

Quand nous avons des femmes qui voudraient le faire, elles n'ont souvent pas l'appartement. C'est un élément aussi très contraignant. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons cette politique.

Je rappelle que cette aide de garde d'enfant à domicile municipale, très peu de villes la font. C'est un plus pour tenter de faire en sorte qu'il y ait un maximum de places d'accueil pour répondre aux besoins des familles saint-mandéennes.

Tout à l'heure, dans le rapport, une correction n'a pas été faite : si nous totalisons les 403 places et les 55 places environ de nos assistantes maternelles, cela fait 458 places à peu près proposées aux familles. Cette année, vous l'avez dit, 94 familles bénéficient de l'aide de garde d'enfant à domicile.

Quant à la création Mme PROVINI, c'est toujours lié évidemment à la trouvaille de l'espace et vous savez ce qu'est l'espace urbain, le foncier comme l'on dit. C'est un élément auquel nous sommes très attentifs. Nous aurons, je le pense, une bonne surprise d'ici un mois.

**Mme CARRESE :** Le dossier est quand même assez complet, dans le but effectivement de faire en sorte que cette aide ne soit accordée qu'à des gens qui prouvent qu'ils en ont réellement le besoin. Si vous comparez, je pense que le règlement a été singulièrement alourdi par rapport à ce qu'il était, mais c'est précisément pour répondre à ce besoin d'accorder les aides aux gens qui en ont vraiment la nécessité, et pas à des gens qui peut-être y prétendent alors qu'ils ne le devraient pas.

**Mme PROVINI :** Je voulais dire que compte tenu des réponses de Mme CARRESE, en particulier la perspective d'un affinement en fonction du quotient familial et la justification donnée au choix d'encourager la garde partagée, nous serons pour cette délibération.

**M. le Maire :** Je me permettrai quand même de dire que beaucoup de familles ont des revenus aisés et, en prenant une garde à domicile, non seulement créent un emploi mais permettent de dégager des places dans les crèches collectives. Il faut faire attention à certains sujets. C'est pour cela que notre logique de seuil n'est pas si mauvaise que cela.

**M. BOKOBZA :** Vous dites que cela crée un emploi et moi-même j'avais posé la question car je ne comprenais pas. Pour moi, une garde simple crée deux emplois pour deux enfants, alors qu'une garde partagée crée un emploi pour deux enfants. C'est pour cela que je me demandais quelle était la justification d'avoir cette différence, à l'inverse plutôt.

**M. le Maire :** Vous avez des familles, M. BOKOBZA, qui sont à la limite de leur engagement. Ils ont des crédits sur leur appartement, leur voiture, je ne sais pas, donc ils sont attentifs aussi à leurs fins de mois. Diviser la dépense est souvent mieux pour eux, même s'il y a aussi les aides fiscales de l'emploi à domicile.

**M. BOKOBZA :** Je comprends, mais il y a de plus en plus de familles nombreuses et il est vrai qu'avoir une garde partagée est assez compliqué dès lors que l'on a déjà des enfants à la maison. Cela devient une garde simple au final. C'est pour cela que la composition familiale est importante. Cela devient un réel problème financier pour le coup, pour des gens dont nous avons l'impression qu'ils sont aisés financièrement parce qu'ils prennent une nounou pour une garde simple, alors que finalement, non.

**M. ALONSO :** C'est une simple remarque de forme. Sur la garde partagée, il manque une tranche. On passe directement de 34 000 à 49 000. Il faudrait la compléter. On passe de 170 euros à 130. Je pense qu'entre les deux, il y a 150, mais il manque une ligne.

**M. le Maire :** Il manque une tranche, d'accord.

**Mme CARRESE :** Cela doit être effectivement une erreur de copier/coller car sur le document que j'ai, cela ne manque pas.

**M. le Maire** : C'est une petite erreur administrative.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation de l'Allocation Municipale pour la Garde à Domicile des Enfants de moins de quatre ans non scolarisés (AMGED) :

Contre : 0

Abstentions : 4 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF,

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

### **32. Actualisation des tarifs de la Ludothèque**

**Mme CARRESE** : Les activités de la Ludothèque continuent de se développer et de se diversifier. Il convient d'augmenter les tarifs relatifs aux droits annuels d'inscription.

Il convient donc d'actualiser les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 comme suit :

Tarifs annuels d'inscription	Familles <u>Saint-Mandéenne</u>		Familles <u>non Saint-Mandéenne</u>	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
1 Personne (à partir de 8 ans)	5,10€	<b>5,35€</b>	10,20€	<b>10,70€</b>
Famille composée de 2 personnes	10,20€	<b>10,70 €</b>	20,40€	<b>21,40 €</b>
Famille à partir de 3 Personnes et plus	15,30€	<b>16€</b>	30,60€	<b>32,10€</b>

**M. ALONSO** : C'est une explication de vote. Vous allez nous présenter une série de délibérations qui consistent à voter une hausse des tarifs des services proposés aux Saint-Mandéens, hausse qui tourne en général autour de 5 % : ludothèque, maison pour tous, accueil périscolaire, English Club, etc.

Vous justifiez ces augmentations par le coût du développement ou la diversification de ces services, ou encore le coût de la vie, mais cela semble un peu léger comme explication. J'essaie d'en comprendre la motivation. Je me dis que vous essayez peut-être par ce biais de devancer les baisses de dotations de l'Etat et la hausse du FPIC, peut-être aussi des futurs coûts de la réforme des rythmes scolaires. Mais tout cela est encore incertain si j'ai bien compris. Alors pourquoi 5 % pour plutôt que 2,5 ou 1,5 ?

Par ailleurs, si l'on met ces hausses en parallèle du fait que notre dette est désormais maîtrisée avec 839 euros de dette par habitant fin 2014, si l'on laisse de côté des emprunts toxiques, si l'on considère la hausse conséquente de la taxe d'habitation sous la dernière mandature, c'est un nouvel effort que vous demandez aux Saint-Mandéens. En fait, je cherche à comprendre où vous voulez emmener Saint-Mandé. Ce que je souhaiterais connaître est votre stratégie, notamment d'investissement, pour la mandature. Je pense que c'est pour comme pour une entreprise : il faut un plan stratégique et pas seulement procéder à des hausses de tarifs, à des hausses d'impôts et des baisses dans les coûts de gestion. Ce système aura une fin.

Je ne suis pas obtus. Si vous nous expliquez votre stratégie et si je la partage, je n'hésiterai pas alors à vous appuyer mais pour ce soir, je considère qu'avec les bribes d'informations qui nous sont données, cela n'est pas envisageable. A toutes ces délibérations, je voterai donc contre.

**Mme TOUATI** : Effectivement, j'irai dans le même sens que M. ALONSO. Il semble que vous ayez découvert le chiffre d'or avec les 5 % qui s'appliquent à tous les tarifs qui concernent la famille. J'ai redemandé à avoir la parole parce qu'il y a des choses qui ne sont pas toujours très cohérentes.

J'ai bien entendu dans les différentes commissions que le taux de l'inflation ne pouvait pas forcément être transposable aux tarifs parce qu'il y avait des dépenses différentes. Il m'a été aussi rétorqué (c'était en commission culture) que cela ne jouait que sur quelques centimes d'euros. Effectivement, quand on prend un tableau ce ne sont que quelques centimes d'euros et pourquoi faire une histoire pour quelques centimes d'euros ? Le problème est que cela se cumule. Pour une famille, vous avez les frais de garderie, vous avez la halte-garderie, vous avez les frais de garde avant et après l'école, la restauration scolaire, le conservatoire, la ludothèque. Au final, cela fait plusieurs dizaines d'euros.

Cela n'est pas justifié, nous n'avons pas les justificatifs pour les besoins du service. La ludothèque, pourquoi cela augmente-t-il ? Nous ne comprenons pas très bien, nous n'avons pas d'éléments de référence. Nous voterons contre car cela pénalise les familles et que dès le départ, nous avons dit que les économies nous étions d'accord, mais nous pouvons vous proposer des tas de pistes pour faire des économies autres, ailleurs que sur les familles.

**M. MEDINA** : Ces questions ont déjà été posées en commission des finances, j'ai essayé d'apporter quelques explications. J'en rappellerai quelques-unes.

Il est vrai que les différents tarifs ont été révisés lors de la précédente mandature, du taux de l'inflation. Pour autant, nous n'avons pas récupéré de nombreuses années pendant lesquelles ces tarifs n'avaient pas été révisés. Nous nous trouvons donc sur de nombreux tarifs décrochés par rapport à d'autres villes. Sur Vincennes notamment qui est la commune la plus proche de nous, pour prendre des exemples sur l'éveil musical, le tarif est de 196 euros à Saint-Mandé, 241 à Vincennes, plus de 20 % d'écart. Sur les cursus musicaux premier, deuxième et troisième cycles, 309 à Saint-Mandé, 334 à Vincennes, c'est-à-dire plus de 10 % des cas. Sur la danse (et ce sont des tarifs où il y a de nombreux inscrits, ce ne sont pas des tarifs marginaux), 212 à Saint-Mandé et cela démarre à 334 à Vincennes. Là aussi, un écart considérable. Sur l'art dramatique, pareil : 225 à 334 à Vincennes. Ce sont quelques exemples qui ont été pris, montrant que nous sommes décrochés par rapport à Vincennes.

Pour autant, la fréquentation du conservatoire, etc., est en forte augmentation. Les tarifs actuels sont loin d'être dissuasifs et je pense que les parents apprécient en tout cas le niveau actuel des tarifs et pensent qu'ils sont tout à fait raisonnables.

Sur un autre point, je dirais que la situation économique de la commune, nous en avons parlé, nous allons à nouveau en parler lors des ateliers de la dépense publique où il faudra réfléchir à l'évolution de la situation financière de la commune pour les années qui viennent. Nous ré-aborderons très certainement ces aspects, mais il nous a semblé tout à fait sage d'adopter une révision non négligeable de 5 %. Ce n'est pas négligeable. Cela dit, compte tenu du niveau socioprofessionnel de Saint-Mandé et comme vous le disiez Mme TOUATI, ce sont souvent quelques centimes d'euros, ou 1 ou 2 euros pour les cours.

J'ajouterai quand même que la politique de l'Etat réduisant les effets du quotient familial, réduisant un certain nombre d'allocations, me paraît plus pénalisante pour les familles que ces révisions de tarifs. Par ailleurs, comme le dit M. le Maire, les révisions de tarifs permettent aussi de rénover les institutions, le conservatoire, d'opérer des investissements qui s'imposent. En matériel, tout s'use finalement, il faut augmenter le matériel, il y a plus d'inscrits, des investissements en parallèle. Il y a, je pense, beaucoup d'éléments qui permettent de justifier cette augmentation des tarifs.

**Mme TOUATI** : Deux interventions. Vous avez abordé le problème du conservatoire et je pensais que nous y reviendrions après. J'ai beaucoup insisté là-dessus en commission des finances sur le fait qu'il y avait eu des augmentations par le passé (de la précédente mandature et je confirme ce que j'ai dit) qui avaient été justifiées par la nécessité de rattraper la stagnation qui avait eu lieu sur l'avant-dernière mandature. Retrouver la même explication maintenant, c'est quelque part un peu gênant. Nous ne nous y retrouvons pas bien, sur la logique. C'est la première chose.

Par ailleurs, quelque chose que nous demanderons tout au long de la mandature (nous voudrions voir, là aussi, une ouverture se faire) est la mise en place du quotient familial pour le conservatoire. Vous avez parlé

du conservatoire. C'est ce qui existe dans d'autres communes de la même couleur politique qu'ici, sachant effectivement c'est ce qui est le plus juste : si la CAF subordonne ces subventions au quotient familial, il y a bien une raison.

M. MEDINA, vous dites : « *A Saint-Mandé, c'est un milieu aisé.* » Oui, quand on songe au potentiel fiscal, c'est effectivement un milieu aisé. Cela ne veut pas dire que toutes les familles qui vivent à Saint-Mandé le sont. Je cite toujours ce cas-là, je le répéterai constamment parce que c'est une réalité : il y a des gens à Saint-Mandé dont l'un est professeur des écoles et l'autre infirmière. Ce sont des gens qui sont très utiles socialement mais quel est leur revenu à deux quand ils ont deux enfants ? Il faut penser à ces personnes-là par priorité, et le quotient familial est une juste réponse à notre sens.

**M. MEDINA :** Mme TOUATI, pour ce qui concerne les augmentations qui avaient eu lieu sous la précédente mandature, elles avaient suivi l'inflation donc cela n'avait pas permis de rattraper le retard pris pendant les quelques années où les tarifs n'avaient pas été révisés. Nous avons suivi l'inflation. En euros constants, pas d'augmentation des tarifs donc pas de rattrapage. C'est pour cette raison que nous avons augmenté un peu cette année ce taux.

Par ailleurs, pour le quotient familial, Anne CARRESE vous a répondu tout à l'heure que rien n'est exclu. Maintenant, il faut prendre son temps parce que nous n'allons pas bouleverser la grille des tarifs d'un seul coup. Rien n'est exclu. Nous allons commencer par les tarifs de la restauration scolaire.

**Mme TOUATI :** Le temps, vous l'avez eu.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs de la Ludothèque :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 0

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF

### **33. Actualisation du règlement de fonctionnement des crèches municipales, collectives et familiales**

**Mme VERON :** La Ville est signataire, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, d'une convention de Prestations de Service Unique et d'un Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ).

Le versement du CEJ est soumis à l'atteinte d'un taux « cible » d'occupation des équipements. Pour les crèches, ce taux est fixé à 70 %.

Depuis plusieurs années, il est noté un très faible taux d'occupation des structures durant la semaine précédant le 15 août et la semaine du 15 août (20 % en 2012 et 25 % en 2013).

Ce faible pourcentage vient minorer le taux d'occupation annuel et peut nous pénaliser lors du renouvellement du CEJ en 2015.

De plus, dans l'objectif d'optimiser le fonctionnement des structures, la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne a instauré un seuil dit « d'exclusion » de la Prestation de Service Unique.

Un équipement dont le prix de revient par heure réalisée dépasse le seuil d'exclusion peut perdre le bénéfice de la prestation de service.

Le prix de revient se calcule en divisant le total des charges par le total des heures réalisées, pour l'exercice considéré.

Maintenir des structures ouvertes, pour un petit nombre d'enfants, entraîne des coûts de fonctionnement élevés aux vues des normes d'encadrement en vigueur.

Pour ces différentes raisons et dans un objectif d'efficacité de gestion, il est nécessaire de revoir le règlement de fonctionnement des crèches municipales dans ses articles I-3 IV-1

Il vous est donc proposé que les structures la Maison du Bois, de la Tourelle, des P'tits Wollémis et de la crèche familiale soient fermées :

La semaine de Noël ou du nouvel An ou la semaine entre Noël et nouvel An suivant les effectifs prévisionnels (modification), 2 journées pédagogiques (inchangé)

Le pont de l'Ascension (inchangé)

La semaine précédant le 15 août et la semaine du 15 août (modification)

Lors de la signature du contrat d'accueil, les familles doivent définir un nombre de semaines de congés, dans la limite de 7 semaines. Dans le calcul des congés sont incluses **les 3 semaines** de fermeture des structures **(à la place d'une semaine.)**

Cette fermeture obligatoire entraînera aussi davantage de présentisme des enfants et réduira donc l'écart entre les heures réservées et les heures réalisées. Actuellement, ces écarts sont supérieurs à 17 %.

Avec la nouvelle circulaire PSU n° 2014-009 du 26 mars 2014, la Caisse d'Allocations Familiales va appliquer le barème de PSU suivant :

Taux de facturation	PSU 2014	PSU 2015	PSU 2016	PSU 2017
<=107%	4.77 euros	5.02 euros	5.27 euros	5.52 euros
Compris entre 107 % et 117 %	4.69	4.82	4.97	5.12
>=117%	4.59	4.64	4.69	4.73

Par exemple, avec les 33 512 heures facturées sur le premier trimestre 2014, sur la Maison du Bois, on arrive aux montants suivants :

Taux de facturation	PSU 2014	PSU 2017
<=107%	159 852 euros	184 986
Compris entre 107 % et 117 %	157 171	171 581
<b>&gt; =117%</b>	<b>153 820</b>	<b>158 511</b>
<b>Maison du Bois</b>		

Soit pour 2014, une perte envisagée de 6 032 euros et pour 2017, cette perte pourrait s'élever à 26 475 euros.

**Mme PROVINI** : D'abord une inquiétude. Vous montrez dans votre document qu'il y a un taux de fréquentation de 25 % durant ces deux semaines d'été en 2013. C'est quand même un enfant sur quatre qui est accueilli dans les structures de la ville. Qu'allons-nous faire de ces enfants ? J'imagine que vous supposez que les parents poseront leurs congés à ce moment-là mais nous savons que tout le monde n'a pas de souplesse pour décider de ses dates de vacances.



Deuxième point sur les chiffres que vous indiquez : il est vrai que ce n'est pas évident de se repérer mais si j'ai bien compris, le déficit pour la Maison du bois est de 17 %. Nous ne sommes pas du tout à 70 % qui est le seuil imposé, semble-t-il, pour le versement du contrat enfance jeunesse. Il est vrai que j'ai du mal à mesurer l'urgence de la mesure, mais dans un esprit de responsabilité (nous n'avons pas du tout l'intention de mettre la ville en difficulté et de risquer de perdre évidemment les subventions de la CAF), simplement, je voudrais des précisions pour mesurer cette urgence, dans le sens où les chiffres donnés ne permettent pas réellement aux élus de la mesurer.

Par ailleurs, puisqu'il est question des crèches, j'aurais aussi deux éléments dont j'aimerais faire part au conseil municipal. Le premier élément est une inquiétude des parents qui revient très fréquemment, qui concerne la commission d'attribution des places en crèche qui existe bien sûr, mais qui manque de transparence, de pluralisme et surtout, nous ne connaissons pas les critères aujourd'hui d'attribution des places.

La loi maintenant, depuis la loi de lutte contre l'exclusion votée quand Jean-Marc AYRAULT était Premier Ministre, impose un seuil de 10 % d'enfants issus de familles pauvres dans les crèches, mais par ailleurs, nous avons aussi bien sûr l'exigence que les parents soient des actifs (dans l'emploi ou au chômage), pour qu'ils puissent être prioritaires pour ces crèches. Nous souhaiterions en savoir plus sur les critères et là, c'est vraiment, je pense, l'ensemble des parents qui s'interrogent.

Enfin, dernier point dont je voudrais parler ici au sujet des crèches : c'est la question de la grève qui a eu lieu jeudi 12 juin, en particulier à la Maison du bois mais aussi dans d'autres structures de la ville, qui témoigne de la souffrance du personnel qui est en constant sous-effectif dans les structures. On s'en rend compte aussi en tant que parents. Il y a un turnover très important des personnels dans les structures d'accueil. Vous connaissez des problèmes de recrutement, c'est la réponse que vous avez faite aux agents grévistes, me semble-t-il. Une réponse parcellaire, me semble-t-il aussi. Les difficultés de recrutement peuvent s'expliquer par le problème de la rémunération, de la valorisation des agents, par le problème aussi des logements accessibles à ses agents à Saint-Mandé – beaucoup doivent vivre à deux heures de notre ville.

Ce sont des éléments que je voudrais porter à votre connaissance, et aussi vous interroger sur la suppression de prime de service en cas d'arrêt maladie. J'aimerais savoir ce qui peut justifier une telle mesure et j'aimerais aussi savoir la réponse que vous allez apporter aux agents qui ont manifesté vraiment leurs difficultés dans ce travail.

**Mme FERBOEUF :** Nous rejoignons un peu ce que disait Mme PROVINI. Je souhaiterais ajouter qu'apparemment, au niveau de l'organisation pour l'offre d'accueil des enfants en crèche pour cet été, on demande aux parents de donner leur possibilité de mettre leur enfant en crèche ou pas à partir du mois de mars, ce qui fait très tôt. Les parents, systématiquement, pour ne pas se retrouver sans mode de garde, inscrivent leurs enfants et il y a une mise à disposition d'un personnel trop important par rapport au nombre d'enfants fréquentant réellement la structure.

La collectivité a-t-elle réfléchi à un autre fonctionnement qui serait peut-être plus adapté, qui pourrait répondre vraiment aux besoins des Saint Mandéens ? Apparemment, quand même 20 % des enfants fréquentent ces crèches l'été. N'y a-t-il pas une réflexion à mener dans ce cadre ou peut-être une mutualisation avec Vincennes sur un mode de garde sur cette période-là ? Cela a-t-il été évoqué ? Nous nous inquiétons aussi de cette fermeture cet été. Nous pensons que nous devrions continuer à offrir un vrai service aux Saint-Mandéens par rapport aux modes de garde des enfants plus jeunes.

**M. le Maire :** Je vais donner la parole à Mme CARRESE, mais globalement je voudrais dire que nous avons mis ce dispositif en place l'année dernière et que cela a très bien fonctionné. Tout un chacun s'est naturellement adapté aux dispositifs que nous avons mis en œuvre. Si nous demandons tôt, au mois de mars, c'est tout simplement pour que nous puissions adapter aussi notre personnel et avoir une gestion des travaux dans les crèches puisque nous fermons les crèches quand il y a des travaux.

Je pense que c'est un équilibre de gestion tout à fait important et sain, et je dirais même que nous allons aller de plus en plus dans les années à venir dans ce genre de système de gestion. Naturellement, les prélèvements faits sur les finances de la ville et les dotations budgétaires de l'Etat qui baissent vont amener ce genre de gestion de plus en plus stricte des équipements publics et des services publics – qui peuvent devenir d'ailleurs services au public par le secteur associatif ou privé.

Sur le fond du recrutement, nous mettons toutes les possibilités. Vous savez que les écoles ne fournissent pas suffisamment, ce depuis plusieurs années, de personnes formées pour être auxiliaires puéricultrices ou éducateurs de jeunes enfants. Nous mettons tout en œuvre pour cela. Ce n'est pas que cette année, cela

date de plusieurs années. Je me souviens qu'à l'ouverture des P'tits Wollémis, nous avons attribué des places et la section n'avait pas pu s'ouvrir faute de personnel. Cela n'est pas d'aujourd'hui. Nous sommes attentifs aussi à une bonne gestion du personnel.

Il faut que celles et ceux qui sont des personnes actives, qui sont là tous les jours et qui n'ont pas d'absences de confort, puissent être naturellement récompensées – ce sont elles qui le demandent – par rapport à celles qui usent et abusent un peu d'éléments de ce type. Là-dessus, Mme CARRESE et M. SALIS ont reçu les personnes (renforcées par des personnes extérieures) la semaine dernière et leur ont répondu – je pense que Mme CARRESE confirmera.

Nous avons de la concurrence aussi avec les problèmes de statut, l'équilibre de statut entre la ville de Paris et les nôtres, la titularisation directe de la ville de Paris, ce qui n'est pas le cas chez nous. Il y a aussi la concurrence avec les crèches associatives et privées diverses qui se sont ouvertes et c'est un bonheur, j'espère que nous en aurons d'autres. Tout cela fait que nous essayons de répondre aux besoins.

Je vois qu'à la crèche de la Maison du bois par exemple, nous avons réembauché la directrice, l'éducatrice de jeunes enfants, nous avons embauché trois auxiliaires de puériculture. Autant que faire se peut, nous préférons voir les équipements fonctionner que ne pas fonctionner du tout. Les parents, d'ailleurs, que nous avons saisis l'ont fort bien compris.

C'est un personnel qui est sujet à des troubles particuliers, je pense aux troubles musculo-squelettiques puisque c'est lourd, aux pathologies infectieuses des bébés. Souvent, les bébés ne font pas leur « temps plein » dans nos crèches, ce qui rend difficile la gestion. Nous avons travaillé aussi avec la médecine du travail, nous avons enfin un nouveau médecin du travail qui nous a été fourni. Je pense qu'il était là la veille de la grève dans les crèches. L'ergonome est passé aussi pour nous permettre d'améliorer les systèmes. Nous sommes très attentifs à tous ces soucis mais nous sommes attentifs aussi au souci de rigueur, de gestion. Là-dessus, nous avons des politiques qui se mettent en œuvre, qui sont passées au CTP de surcroît, qui ont été adoptées. Nous en avons discuté l'année dernière lors du conseil municipal. Tout cela est tout à fait rigoureux.

Mme CARRESE peut peut-être ajouter un certain nombre d'éléments complémentaires, mais nous allons être attentifs à ce règlement de fonctionnement que nous améliorons d'ailleurs année après année.

**Mme CARRESE** : Il y a un taux d'absentéisme extrêmement élevé. Les agents qui ont vu leur prime diminuer, si elles le souhaitent, seront reçues individuellement pour qu'on leur explique. Cette baisse des indemnités liée à l'absentéisme s'inscrit dans une politique générale de lutte contre l'absentéisme des agents des collectivités locales. Cela ne concerne pas uniquement les crèches, cela concerne tous les agents de la ville. Il se trouve que c'est au niveau de la petite enfance que le taux d'absentéisme est le plus élevé.

**Mme FERBOEUF** : Excusez-moi de vous couper mais c'est un métier vraiment pénible. M. le Maire l'a dit : ce sont des agents qui sont toujours soumis à l'infection des petits. Donc il y a vraiment de bonnes raisons.

**Mme CARRESE** : Bien sûr qu'il y a des raisons, je n'en disconviens pas, mais les accueils de loisirs, les animateurs et les ATSEM qui s'occupent des enfants de trois ans révolus petite section de maternelle n'ont pas les mêmes taux d'absentéisme. Je ne parle pas des petits à la crèche mais je parle des grands des crèches. M. SALIS me dit aussi qu'il y a une grande différence d'absentéisme entre les non-titulaires et les titulaires, pour la même fonction. Tout cela interroge quand même. Dans les personnels d'accueils de loisirs avec les petits, ce n'est pas le même taux d'absentéisme du tout, c'est de l'ordre d'un pour trois par rapport aux crèches, c'est quand même un peu dommage, si j'ose dire.

Cela étant, concernant le manque de personnel, les taux d'encadrement sont respectés : c'est un pour cinq, un pour huit en fonction de l'âge des enfants. C'est vrai qu'il y a des puéricultrices ou des aides-puéricultrices volantes sur la ville. Elles devraient être là uniquement pour suppléer aux manques ponctuels. En l'occurrence, nous sommes toujours obligés de jongler en raison de l'absentéisme parce qu'il n'est pas question qu'une structure ne soit pas dans les normes, ne réponde pas aux normes d'encadrement des enfants. Cela concerne la grève et l'absentéisme.

Je vais répondre maintenant sur les critères d'attribution des places en crèche. Quand j'ai accepté cette responsabilité, j'ai bien réfléchi mais je suis quelqu'un qui n'a aucune ambition politique. C'est quelque chose qui n'est pas dans mon ADN. Je ne souhaite pas favoriser telle personne plutôt que telle autre. Dès le départ, nous avons souhaité vraiment mettre le plus possible au carré (cela fait deux mois que j'ai pris mes fonctions) et faire en sorte que l'attribution des places en crèche soit le plus équitable possible.

Je sais que c'est très désagréable à entendre pour les gens qui se sont vus refuser une place, mais je vais vous donner les chiffres exacts : pour les enfants nés en 2013, il y a eu 123 enfants et très peu de places de crèches. 121 demandes et 45 enfants acceptés en 2013. Il est vrai qu'il faut être extrêmement rigoureux. Il y a toute une série de cas que je qualifierais de « sociaux » au sens large. Par exemple, les enfants de femmes très jeunes ou inversement, les enfants de parents âgés, sont prioritaires, les titulaires des minima sociaux, les gens en grande difficulté ou vivant dans des logements insalubres. La ventilation, la répartition se fait uniquement une fois que ces cas-là ont été servis : les enfants handicapés, la gémellité (nous savons bien qu'il est extrêmement difficile de trouver un mode de garde quand on a des jumeaux), etc. Il y a toute une liste : familles bénéficiant des minima sociaux, familles signalées par la PMI ou le CCAS. Cela peut être des cas qui n'ont rien à voir avec des critères de revenus, si vous voulez, mais des critères de difficultés familiales profondes, auquel cas ces enfants sont également pris de façon prioritaire. Là, ce sont les travailleurs sociaux de la PMI ou du CCAS qui envoient les dossiers qui sont traités en premier, en priorité.

Ensuite, dans le peu de places qu'il reste, c'est comme cela, nous essayons de faire que ce soit le plus équitable possible. Les familles qui se sont vues refuser deux fois déjà des places en crèche auront une place avant celles qui ont un enfant qui sort de la crèche, pour entrer en maternelle par exemple, de telle sorte que ce ne soient pas toujours les mêmes familles qui bénéficient des places de crèches. Je sais que c'est difficile à entendre mais c'est ce que nous avons souhaité faire.

Par ailleurs, nous favorisons aussi les familles nombreuses – quatre ou cinq enfants. Parfois, il y a des familles qui ont trois refus en crèche. Nous allons favoriser une famille comme cela. Je ne donne pas toute la liste mais elle sera publiée. Il y a aussi des éléments liés aux revenus. Nous voulons qu'en dehors des cas « difficiles », les places attribuées en crèche correspondent aussi à ce qu'est la ville de Saint-Mandé. Il y a des points spécifiques liés par exemple à l'éloignement des parents. Si les parents travaillent très loin, nous avons tendance à favoriser aussi l'accueil de ces enfants.

Tous ces éléments, nous les porterons. C'est encore vraiment en ébauche mais nous voudrions absolument que ce soit cadré, qu'à la limite nous puissions accorder une note au bout du compte, et que les places soient attribuées en fonction de la note que la famille aura reçue. S'il y a égalité, à ce moment-là nous prendrons la première date de l'inscription pour que ce soit le plus clair et le plus transparent possible.

**M. le Maire** : Nous verrons tout cela dans la prochaine commission en septembre puisque ce dispositif sera affiné et présenté en commission, bien que nous l'ayons déjà largement travaillé. D'autres éléments seront prochainement mis en route. Nous avons l'obligation d'aller assez vite, dans la mesure où le conseil général du Val-de-Marne veut quitter la commission d'attribution telle qu'elle est faite actuellement.

**Mme CARRESE** : J'ai oublié de vous apporter une précision. Nous avons reçu un avis : les crèches départementales fermeront aussi. Les enfants seront accueillis comme chaque année. Nous venons de recevoir l'avis, toujours pour des raisons de rationalisation des moyens.

**M. le Maire** : Absolument. Je n'ai pas répondu à Mme FERBOEUF mais oui, nous allons regarder comment nous pouvons mutualiser ce genre de service avec Vincennes.

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement de fonctionnement des crèches municipales, collectives et familiales applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

Contre : 4 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénauld BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF

Abstentions : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO,

Pour : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

### **34. Participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de Saint-Mandé fréquentant l'école Ohel Barouch**

**Mme TUNG** : L'école privée Ohel Barouch à Vincennes accueille 114 enfants Saint-Mandéens, 48 en maternelle et 66 en élémentaire pour l'année scolaire 2013-2014.

C'est par un contrat simple que l'Etat supporte les charges du personnel enseignant, en contrepartie de son agrément.

Il est proposé de reconduire la participation de la Ville à 244 € par élève et par an, forfait identique à celui de l'année dernière.

Il est rappelé que le coût d'un élève de l'Ecole publique à Saint-Mandé s'élève, pour l'année scolaire 2013-2014, à 735 €.

**Mme TOUATI** : Les personnes changent mais pas les positions. Désolée pour les anciens qui connaissent ce que j'avais dit, je vais donc me répéter, pour eux. Nous sommes profondément attachés à la laïcité. Nous considérons que c'est l'un des biens les plus précieux qui nous permet de vivre ensemble et c'est pour cela que nous n'avons jamais voté et nous ne voterons pas cette subvention qui, encore une fois, n'est pas obligatoire pour la commune, puisque c'est un contrat simple. C'est la première chose. Toutefois, une observation : nous comptons sur Mme CARRESE, votre adjointe à l'éducation. La ville est conviée par le conseil d'administration. Par le passé, nous n'avons jamais eu beaucoup d'informations sur cette école et nous comptons vraiment sur Mme CARRESE pour représenter la ville au sein de cette école et obtenir des explications que bien souvent nous nous sommes posés, nous ne sommes pas les seuls.

**M. le Maire** : C'est une école effectivement confessionnelle mais sous contrat avec l'Etat, donc nous avons le droit de la subventionner si nous le souhaitons. Mme CARRESE sera la représentante au conseil d'administration, soutenue par Mme Blandine GOUEL, déléguée à l'enseignement également. Nous aurons donc l'une ou l'autre pour vous informer et effectivement, il faut qu'il y ait un rendu, vous le ferez lors de la commission s'il vous plaît Mme CARRESE ou Mme GOUEL, lorsque vous aurez été à ce conseil d'administration qui se tient en général au mois de septembre.

Le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Ecole Ohel Barouch à 244 € par élève et par an pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant cet établissement pour l'année 2013-2014 :

Contre : 4 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, Mme Lucile ROBINET

Abstentions : 0

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF, M. Luc ALONSO.

### **35. Actualisation des tarifs des accueils de loisirs périscolaire, des accueils de loisirs, des activités English Club et de restauration scolaire au 2 septembre 2014**

**Mme FAURE** : Il convient, à l'instar des années précédentes, d'actualiser les tarifs des accueils de loisirs périscolaires, des accueils de loisirs, des activités English Club et de restauration scolaire pour l'année 2014-2015.

Les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 2 septembre 2014.

Il vous est proposé l'actualisation suivante :

Tarifs des accueils de loisirs périscolaires, des accueils de loisirs et des activités English Club :

<b>Accueils périscolaires du matin et du soir (tarification fixe)</b> Proposition d'augmentation de 5 %			
<b>Tarifs unitaires matin</b> (par accueil périscolaire du matin)		<b>Tarifs unitaires soir</b> (par accueil périscolaire du soir)	
2013	2014	2013	2014
Pour les maternels et les élémentaires : 1,28 €	<b>Pour les maternels et les élémentaires</b>  <b>1,34 €</b>	Pour les maternels 2,55 €  Pour les élémentaires 1,07 €	<b>Pour les maternels : 2,68 €</b>  <b>Pour les élémentaires : 1,12 €</b>

<b>Accueils de loisirs</b>  <b>Tarif journée (vacances)</b> à partir du quotient familial  Proposition d'augmentation de 5 %		<b>Accueils de loisirs</b>  <b>Tarif demi-journée (mercredis)</b> à partir du quotient familial  Basée sur 60 % du tarif journée	
2013	2014	2013	2014
Tranche 1 : 2,24 € Tranche 2 : 3,70 € Tranche 3 : 5,61 € Tranche 4 : 7,52 € Tranche 5 : 9,31 € Tranche 6 : 11,22 €  Hors Commune : 12,50 €	<b>Tranche 1 : 2,35 €</b> <b>Tranche 2 : 3,89 €</b> <b>Tranche 3 : 5,89 €</b> <b>Tranche 4 : 7,90 €</b> <b>Tranche 5 : 9,78 €</b> <b>Tranche 6 : 11,78 €</b>  <b>Hors Commune :</b> <b>(+ 11,5 % du tarif tranche 6)</b> <b>13,13€</b>	-	<b>Tranche 1 : 1,40 €</b> <b>Tranche 2 : 2,31 €</b> <b>Tranche 3 : 3,50 €</b> <b>Tranche 4 : 4,69 €</b> <b>Tranche 5 : 5,81 €</b> <b>Tranche 6 : 7,00 €</b>  <b>Hors Commune :</b> <b>(+ 14,3 % du tarif tranche 6)</b> <b>8,10 €</b>

<b>Accueil de loisirs « English club »</b>  <b>Tarif journée (vacances)</b> à partir du quotient familial <b>Proposition d'augmentation de 5 %</b>
--

2013	2014
Tranche 1 : 3.86 €	<b>Tranche 1</b> : 4,05 €
Tranche 2 : 6.36 €	<b>Tranche 2</b> : 6,68 €
Tranche 3 : 9.64 €	<b>Tranche 3</b> : 10,12 €
Tranche 4 : 12.91 €	<b>Tranche 4</b> : 13,56 €
Tranche 5 : 16.00 €	<b>Tranche 5</b> : 16,80 €
Tranche 6 : 19.28 €	<b>Tranche 6</b> : 20,24 €
Hors Commune : 20.25 €	<b>Hors Commune</b> : (+ 11,5 % du tarif tranche 6) 22,50€

Quotient familial applicable aux tarifs des accueils de loisirs :

Tranche 1 (inférieur à 228,68€) :20 % du tarif  
 Tranche 2 (228,68€ à 457,35€) :33 % du tarif  
 Tranche 3 (457,36€ à 686,02€) :50 % du tarif  
 Tranche 4 (686,03€ à 914,69€) :67 % du tarif  
 Tranche 5 (914,70€ à 1143,37€) :83 % du tarif  
 Tranche 6 (supérieur à 1143,37€) :100% du tarif

Il est à noter que la réduction tarifaire appliquée à un 2ème enfant fréquentant le même centre à la même période est annulée.

Dans le cadre du marché relatif à l'élaboration et à la livraison de repas en liaison froide pour les écoles maternelles et élémentaires de la commune (lot n° 1) et de la hausse des coûts pour la ville à compter du 2 septembre 2014, les tarifs de la restauration scolaire sont modifiés pour tenir compte de cette augmentation, les proportions des prises en charge par la Ville et l'utilisateur restant inchangées, à savoir :

TYPE DE REPAS	Coût unitaire du repas (€) 2013-2014	Coût supporté par la Ville (€) 2013-2014	Coût supporté par l'utilisateur (€) 2013-2014	Coût unitaire du repas (€) 2014-2015	Coût supporté par la Ville (€) 2014-2015	Coût supporté par l'utilisateur (€) 2014-2015
Repas maternelle plein tarif	6.40	3.20	3.20	6.46	3.23	3.23
Repas maternelle tarif réduit 1	6.40	5.12	1.28	6.46	5.17	1.29
Repas maternelle tarif réduit 2	6.40	6.07	0.33	6.46	6.13	0.33
Repas élémentaire plein tarif	6.56	3.28	3.28	6.60	3.30	3.30
Repas élémentaire tarif réduit 1	6.56	5.25	1.31	6.60	5.28	1.32
Repas élémentaire tarif réduit 2	6.56	6.23	0.33	6.60	6.27	0.33
Repas adulte self municipal	7.22	3.61	3.61	7.40	3.70	3.70

Repas adulte self municipal invité	7.22	7.22	0	7.24	7.40	0
Repas adulte restaurant scolaire	7.10	3.55	3.55	7.24	3.62	3.62
Repas adulte restaurant scolaire invité	7.10	7.10	0	7.24	7.24	0
Goûters	0.74	0.74	0	0.85	0.85	0
¼ Cidre, bières	0.47	0	0.47	0.55	0	0.55
¼ Vin rouge/ rosé	0.87	0	0.87	0.90	0	0.90
SODA	0.55	0	0.55	0.65	0	0.65
¼ Eau minérale	0.18	0	0.18	0.18	0	0.18
Jus de fruit	0.57	0	0.57	0.59	0	0.59
Café	0.35	0	0.35	0.37	0	0.37
¼ Cidre, bières (invité)	0.47	0.47	0	0.55	0.55	0
¼ Vin rouge/ rosé (invité)	0.87	0.87	0	0.90	0.90	0
SODA (invité)	0.55	0.55	0	0.65	0.65	0
¼ Eau minérale (invité)	0.18	0.18	0	0.18	0.18	0
Jus de fruit (invité)	0.57	0.57	0	0.59	0.59	0
Café (invité)	0.35	0.35	0	0.37	0.37	0
Fruit du matin	0.54	0.54	0	0.57	0.57	0
Café décaféine	0.35	0	0.35	0.37	0	0.37
Thé	0.12	0	0.12	0.12	0	0.12
Supplément hors d'œuvre ou fromage ou yaourt ou fruit ou dessert	0.56	0	0.56	0.57	0	0.57
Supplément hors d'œuvre ou fromage ou yaourt ou fruit ou dessert (invité)	0.56	0.56	0	0.57	0.57	0

Cette tarification s'applique aux repas scolaires des lundis, mardis, jeudis et vendredi ainsi que les repas dans le cadre des accueils de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires.

Pour répondre à la demande des familles le mercredi, pour les enfants qui ne fréquentent pas l'accueil de loisirs l'après-midi, un nouveau service « accueil restauration du mercredi » est créé en périodes scolaires. Ce service fonctionne de 11h45, après le temps scolaire, jusqu'à 13h30. Il comprend le repas et l'encadrement.

Le tarif proposé pour ce service s'élève à 6,90€.

**Mme PROVINI :** Dans la logique de ce que nous avons déjà dit, nous voterons contre cette délibération qui voit une augmentation de 5 % des tarifs. Ce qui nous interpelle particulièrement est la suppression de la réduction tarifaire à partir du deuxième enfant. Est-ce pareil pour le troisième enfant ? Pour les familles nombreuses, cela ne va pas être juste une augmentation de quatre ou cinq euros par mois. Cela va pouvoir monter à quinze, vingt, voire plus en fonction du nombre d'enfants et de leur âge, en maternelle ou en primaire.

**Mme AICH** : J'avais la même remarque à faire à propos du deuxième ou du troisième enfant. Une autre remarque nous interpelle à propos du tarif de la cantine du mercredi. Pourquoi faire un tarif différent ce jour-là, alors que les enfants vont sortir de l'école comme les autres jours ? Je pose juste la question.

**M. le Maire** : Mme CARRESE va répondre aux deux questions, mais le mercredi c'est un tarif spécifique pour les enfants dont les parents pourraient les prendre chez eux et qui sortiront à 13 heures 45. C'est un service plus que l'on nous a demandé dans le cadre des négociations avec les parents d'élèves lorsque nous avons travaillé aux nouveaux rythmes scolaires. C'est un tarif plus que nous avons mis puisque la restauration scolaire coûte très cher, cela mobilise également du personnel de garde, en conséquence de quoi il y a un coût complémentaire que nous devons prendre en compte. C'est un coût de vérité. Dans une ville aux CSP +, je pense que cela peut être compris.

**Mme CARRESE** : L'ouverture de la restauration le mercredi a été accordée pour faciliter la vie des parents. Nous aurions pu accueillir les enfants au premier service de cantine, ne facturer que la cantine plus la surveillance et laisser sortir les enfants à 12 heures 15 ou 12 heures 30. Nous avons considéré que cela ne répondait pas aux besoins des familles, donc les enfants seront accueillis une heure de plus. Cela a un coût car les accueillir une heure de plus veut dire avoir des agents là aussi pour s'occuper des enfants. Ils pourront rester, s'ils choisissent de rester à la cantine, jusqu'à 13 heures 30. Et nous facturons le coût, tout simplement, de cette heure supplémentaire des agents supplémentaires qui seront nécessaires pour s'occuper des enfants sur ce temps de restauration scolaire. C'est tout. Ce n'est pas encore ce que cela coûte à la commune.

**M. MEDINA** : Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, les tarifs de la restauration scolaire vont être revus par l'application du quotient familial si c'est bien adopté. Ce sont a priori des tarifs provisoires qui devraient s'appliquer jusqu'en janvier 2015. Tout sera remis à plat et des commissions se réuniront à cet effet pour y réfléchir.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs des accueils de loisirs périscolaires, des accueils de loisirs, des activités English Club et de restauration scolaire pour l'année 2014-2015 :

Contre : 9 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénauld BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, Mme Lucile ROBINET

Abstentions : 0

Pour : 24 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE.

### **36. Actualisation du règlement de fonctionnement applicable aux secteurs scolaire, périscolaire et restauration au 2 septembre 2014**

**Mme GOUEL** : Afin de tenir compte des modifications d'organisation applicables à la rentrée 2014, il convient de modifier certaines dispositions du règlement de fonctionnement des secteurs scolaire, périscolaire (accueils du soir, accueils du matin, accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires) et de restauration scolaire.

Les modifications portent sur les dispositions suivantes :

LE SECTEUR RESTAURATION

Les horaires de la restauration scolaire

Le fonctionnement de la restauration scolaire



## LE SECTEUR PERISCOLAIRE

Les inscriptions administratives aux accueils périscolaires

Les horaires de fonctionnement des accueils périscolaires

La facturation et la tarification des accueils périscolaires

Les inscriptions administratives aux Accueils de Loisirs et à l'English Club

Le horaires des accueils de loisirs les mercredis (maternels,élémentaires)

Les conditions de réservation aux accueils de loisirs pendant les vacances

La facturation et la tarification des accueils de loisirs

Les conditions d'inscription aux séjours

Les conditions d'annulation aux séjours

Horaires d'ouverture du Guichet Unique

**Mme AICH** : J'aurais voulu avoir une précision. Est-il juste que les parents vont faire un calendrier prévisionnel par rapport aux présences des enfants, entre deux vacances scolaires ? Ils doivent indiquer précisément si les enfants viennent à la garderie du matin, du soir et le midi ? Peut-il y avoir une dérogation ou le tarif va-t-il être différent s'ils ne respectent pas leur calendrier ? Je trouve cela très contraignant pour les familles puisqu'il y a quand même sept semaines entre les vacances scolaires.

**Mme CARRESE** : Il y a nécessité d'établir un calendrier effectivement pour pouvoir rationaliser nos moyens. Nous sommes contraints par des quotas d'encadrement des enfants, comme vous le savez bien, puisque nos accueils sont conventionnés, réglementés par la CAF. Il n'est plus question de mettre en place des personnels, des agents, alors que la fréquentation n'est pas suffisante. Si nous demandons aux parents de s'engager sur un agenda, c'est précisément pour savoir exactement le nombre d'enfants que nous aurons à accueillir et pour pouvoir mettre en face le nombre d'agents nécessaires, pas plus.

C'est contraignant, c'est un peu de discipline, c'est tout. Si nous voulons continuer à avoir des accueils avec l'amplitude horaire que nous avons, il faut bien que nous essayions de rationaliser les moyens.

**M. le Maire** : Je crois qu'il faut bien comprendre autour de cette table (comme dans les 36 000 tables de conseils municipaux de France) qu'une bombe à retardement est en cours. Nous devons ensemble prendre tous les éléments de gestion pour obtenir la meilleure des rigueurs possible et pour continuer, comme vient de le dire très justement Anne CARRESE, d'avoir le meilleur service public.

Cela dit, Madame AICH, il n'y a qu'un forfait minimum qui sera imposé. Il faudra je pense, comme toute chose, expérimenter, mettre en œuvre, et les uns et les autres (il y a beaucoup de parents autour de cette table) être attentifs à relayer cette information pour que cette discipline arrive dans la tête des parents qui est aussi la tête des contribuables. Je pense que le relais doit pouvoir se faire facilement et que si tous ensemble, dans une petite ville comme la nôtre, nous nous mettons à faire ces pas l'un vers l'autre, nous arriverons très facilement à gérer cela.

**Mme PROVINI** : J'entends bien ce que dit Mme CARRESE sur le besoin d'anticiper la présence des enfants en termes de gestion du personnel. Je me souviens aussi de la réponse qu'elle m'a faite en commission sur le fait que les enfants pourront quand même être accueillis en cas d'imprévu, le matin comme le soir. Il est vrai que comme le dit Mme AICH, faire un planning sur sept semaines, il y a beaucoup de professions dans lesquelles c'est impossible.

Cependant, compte tenu du fait que c'est une grande contrainte nouvelle pour les parents, et ce n'est pas tellement la contrainte parce que l'on peut la comprendre, mais ce sont surtout les coûts assez considérables qu'elle va entraîner en plus de tous les coûts dont nous avons déjà parlé sur l'accueil périscolaire, sur la cantine (nous en parlerons sur le point 35 qui n'est pas encore passé), alors qu'il n'y a pas de modification du service, nous voterons contre cette délibération.

**Mme CARRESE** : Comme je vous l'avais dit bien sûr en commission et je le répète, nous ne sommes pas des ordinateurs. Il est bien évident que nous n'allons pas laisser un enfant dans la rue et que les enfants seront accueillis. Mais comme je l'ai dit en commission, nous repérerons aussi les gens qui ont des contraintes de façon récurrente. Nous savons bien que l'on peut avoir une contrainte un jour et nous

répondrons à cette contrainte. Mais les gens qui ne feront pas l'effort de bien vouloir fournir un calendrier et qui auront des contraintes toutes les semaines, cela n'ira plus. Il faut être raisonnable.

**M. ALONSO** : Comme tout à l'heure, une simple remarque formelle sur le premier tableau, « *Accueil périscolaire du matin et du soir* ». La dernière colonne s'appelle « 2013 », alors que je crois qu'elle devrait s'appeler « 2014 ».

**M. le Maire** : Merci de votre perspicacité. Nous allons mettre cette délibération aux voix. Je rappelle que nous n'avons jamais refusé l'accueil de qui que ce soit, même celles et ceux qui sont le plus en difficulté et que nous aidons toujours au mieux. Nous avons toujours à Saint-Mandé des hommes et des femmes qui sont, je le dis et je le souligne, de qualité, mais beaucoup ont fait un sport national d'une espèce d'inconscience de tricherie (volontaire ou involontaire) : on n'applique pas le règlement, on passe outre, on passe à côté. Je crois que le temps est venu maintenant de tous se discipliner et d'essayer d'aider à trouver tous les moyens d'être le plus efficaces possible avec les prestations que nous offrons, et nous irons de plus en plus loin.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation du règlement de fonctionnement applicable aux secteurs scolaire, périscolaire et restauration applicable au 2 septembre 2014 :

Contre : 9 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, Mme Lucile ROBINET

Abstentions : 0

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE.

### **37. Actualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de location des équipements sportifs au 1<sup>er</sup> septembre 2014**

**Mme SEVESTRE** : Afin de tenir compte de la hausse des coûts inhérents à l'entretien et au renouvellement des équipements sportifs, les tarifs des activités sportives et de location des équipements sportifs doivent être actualisés. Ces nouveaux tarifs seront applicables le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de location des équipements sportifs au 1<sup>er</sup> septembre 2014 comme indiqué dans les tableaux annexés.

Contre : 9 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI,

Abstentions : 0

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF.

### **38. Actualisation des tarifs des activités de la Maison pour Tous**

**Mme SEVESTRE** : Dans le cadre des activités de la saison 2014-2015 de la Maison pour Tous, il est proposé une actualisation des tarifs.

- la cotisation d'inscription annuelle et la séance d'essai :

COTISATION D'INSCRIPTION ANNUELLE			
Tarif Saint-Mandéen		Tarif non Saint-Mandéen	
Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
21,90 €	23€	36,70 €	39€
TARIF SEANCE D'ESSAI			
10 €			

- le montant des participations financières aux ateliers appliqué aux Saint-Mandéens et aux non Saint-Mandéens :

**TARIFICATION RELATIVE  
AUX ACTIVITES DE LA  
MAISON POUR TOUS  
POUR LA SAISON 2014-2015**

Atelier	Tarifs usagers Saint-Mandéens				Tarifs usagers non Saint-Mandéens			
	Adultes		Enfants		Adultes		Enfants	
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau Tarif
Langue (1h30)	333.30	<b>350.00</b>	-	-	399.80	<b>420.00</b>	-	-
Langue (1h)	-	-	299.00	<b>314.00</b>	-	-	358.70	<b>377.00</b>
Eveil et initiation (1h)	-	-	200.40	<b>210.00</b>	-	-	240.40	<b>252.00</b>
Expression Corporelle (1h)	235.70	<b>247.00</b>	200.40	<b>210.00</b>	282.50	<b>297.00</b>	240.40	<b>252.00</b>
Expression corporelle (1h15)	272.10	<b>286.00</b>	-	-	326.70	<b>343.00</b>	-	-
Expression artistique (1h30)	277.50	<b>291.00</b>	-	-	333.10	<b>350.00</b>	-	-
Hip hop (1h)	-	-	235.70	<b>247.00</b>	-	-	282.80	<b>297.00</b>
Expression Artistique (1h)	-	-	200.40	<b>210.00</b>	-	-	240.40	<b>252.00</b>
Expression Artistique (1h30)	247.50	<b>260.00</b>	247.50	<b>260.00</b>	297.12	<b>312.00</b>	297.10	<b>312.00</b>
Expression Artistique (2h)	277.50	<b>291.00</b>	-	-	333.10	<b>350.00</b>	-	-
Expression Artistique (2h30)	301.10	<b>316.00</b>	-	-	361.40	<b>379.00</b>	-	-
Peinture (2h30)	413.10	<b>434.00</b>	-	-	495.70	<b>520.00</b>	-	-
Loisirs créatifs (1h30)	-	-	277.50	<b>291.00</b>	-	-	333.10	<b>350.00</b>
Couture (2h)	277.50	<b>291.00</b>	-	-	333.10	<b>350.00</b>	-	-
Refection de siege (2h)	318.30	<b>334.00</b>	-	-	374.50	<b>393.00</b>	-	-
Théâtre (1h15)	-	-	235.70	<b>247.00</b>	-	-	282.80	<b>297.00</b>
Bridge (2h)	413.10	<b>434.00</b>	-	-	495.70	<b>520.00</b>	-	-
Bridge partie libre (3h/mois)	112.20	<b>118.00</b>	-	-	134.60	<b>141.00</b>	-	-

Histoire de l'art (1h30)	277.50	<b>291.00</b>	-	-	333.10	<b>350.00</b>	-	-
Bien être (1h)	292.50	<b>307.00</b>	-	-	351.10	<b>369.00</b>	-	-
Pilates (1h)	318.30	<b>334.00</b>	-	-	382.00	<b>401.00</b>	-	-
Yoga (1h)	235.70	<b>278.00</b>	-	-	282.80	<b>333.00</b>	-	-

Pour les usagers hors commune :

Les tarifs des activités appliqués aux usagers non Saint-Mandéens sont majorés d'une moyenne de 20 % par rapport au tarif Saint-Mandéen, à savoir :

Atelier	Tarifs (en €) usagers hors commune (+20 %) (pour 30 séances)			
	Adultes		Enfants	
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
Langue (1h30)	399.80	<b>420.00</b>	-----	-----
Langue (1h)	-----	-----	358.70	<b>377.00</b>
Eveil et initiation (1h)	-----	-----	240.40	<b>252.00</b>
Expression corporelle (1h)	282.80	<b>297.00</b>	240.40	<b>252.00</b>
Expression corporelle (1h15)	326.70	<b>343.00</b>	-----	-----
Expression corporelle (1h30)	333.10	<b>350.00</b>	-----	-----
Hip hop (1h)	-----	-----	282.80	<b>297.00</b>
Expression artistique (1h)	-----	-----	240.40	<b>252.00</b>
Expression artistique (1h30)	297.12	<b>312.00</b>	297.10	<b>312.00</b>
Expression artistique (2h)	333.10	<b>350.00</b>	-----	-----
Expression artistique (2h30)	361.40	<b>379.00</b>	-----	-----
Peinture (2h30)	495.70	<b>520.00</b>	-----	-----
Loisirs créatifs (1h30)	-----	-----	333.10	<b>350.00</b>
Couture (2h)	333.10	<b>350.00</b>	-----	-----
Réfection de siège (2h)	374.50	<b>393.00</b>	-----	-----
Théâtre (1h15)	-----	-----	282.80	<b>297.00</b>
Bridge (2h)	495.70	<b>520.00</b>	-----	-----
Bridge partie libre(3h/mois)	134.60	<b>141.00</b>	-----	-----
Histoire de l'art (1h30)	333.10	<b>350.00</b>	-----	-----
Bien être (1h)	351.10	<b>369.00</b>	-----	-----
Pilates (1h)	382.00	<b>401.00</b>	-----	-----
Yoga (1h)	282.80	<b>333.00</b>	-----	-----

**Mme PROVINI** : Le point a été abordé mais je pensais en parler au point 39, c'est équivalent. C'est à propos de la séance d'essai à dix euros. Nous en avons parlé en commission. Je trouve cela dissuasif. On m'a expliqué qu'il y avait des abus, mais concrètement (c'est une appréciation personnelle) je pense que cela pénalise vraiment les personnes qui souhaitent essayer un sport ou une activité avant de s'inscrire. Pour éviter les abus, il me semble que plutôt que de faire payer une somme aussi importante pour un essai, il vaudrait mieux contrôler qu'une personne ne puisse pas faire deux essais sur la même activité. Mme SEVESTRE m'a indiqué que nous aurions un bilan chiffré pour mesurer si cela avait impacté le nombre d'inscrits aux activités de la Maison pour tous. Je la remercie pour cette proposition.

**M. le Maire** : C'est la première année. Comme je vous l'ai dit, Mme PROVINI, vous venez d'arriver au sein du conseil mais nous avons des spécialistes du contournement du chemin droit, en conséquence de quoi nous nous devons d'être très attentifs. C'est plus qu'une ou deux ou trois, c'est beaucoup. Sur l'ensemble des domaines, nous essayons de remettre un peu plus de rigueur dans la gestion.

Deuxième élément : ce qui pénalise le plus les Maisons pour tous est l'espace. Si nous avions plus d'espace, nous aurions plus de prestations à offrir aux Saint-Mandéens et c'est un sujet sur lequel nous aurons à travailler ensemble à l'issue des vacances de l'été 2014.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs des activités de la Maison pour Tous applicable au 1er septembre 2014 :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI,

Abstentions : 0

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF.

### **39. Règlement intérieur de la Maison pour Tous applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014**

**Mme SEVESTRE** : Afin de mettre en application la décision relative aux modalités d'inscription de l'utilisateur à une séance d'essai, il convient de réactualiser le règlement intérieur applicable au 1er septembre 2014 comme suit :

Les séances d'essai :

Afin d'éviter tout abus, la séance d'essai à un atelier sera fixée au tarif de 10,00 € (par séance).

Si l'essai n'est pas suivi d'une inscription à l'atelier, le montant versé de 10,00 € ne sera pas remboursé à l'utilisateur.

Si l'essai est suivi d'une inscription à l'atelier, le montant versé de 10,00 € viendra en déduction du montant de l'inscription à l'atelier.

Par ailleurs, il est à noter que les séances d'essais sont réservées uniquement aux nouveaux usagers. Par conséquent, les anciens élèves ne pourront en bénéficier

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation du règlement intérieur de la Maison pour Tous applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI,

Abstentions : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO,

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF.

### **40. Actualisation des tarifs des activités de la Maison des Marronniers au 1<sup>er</sup> septembre 2014**

**M. BOULLE** : Les activités de la Maison des Marronniers continuent de se développer et de se diversifier. A l'instar des années précédentes, il convient donc d'actualiser les tarifs. Les tarifs sont modifiés comme suit et applicables à compter du 1er septembre 2014 :

	TARIFS 2013	TARIFS 2014 proposés (+5 %) Proposition de tarifs définitifs
Inscription annuelle des Saint Mandéens	20.40€	21€
Inscription annuelle des Saint Mandéens à partir du 2 <sup>ème</sup> membre de la famille	17.34€	18€
Inscription annuelle des Saint Mandéens à partir du 3 <sup>ème</sup> membre de la famille	14.30€	15€
Animations découvertes/aides personnalisées	2.55€	5€ (+96 % d'augmentation)
Stages	12.30€	20€ (+62 %)
Clubs	20.50€	21.50€
Impression sur papier photos couleur en A4	2.46€	2.60€
Impression sur papier photos en noir et blanc en A4	1.90€	2€
Impression sur papier photos couleur en A3	4.85€	5€
Impression sur papier photos en noir et blanc en A3	4.35€	4.60€

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs des activités de la Maison des Marronniers applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI,

Abstentions : 0

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF.

#### **41. Règlement intérieur de la Maison des Marronniers applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014**

**M. BOULLE** : Il convient de modifier le règlement intérieur de la Maison des Marronniers et plus particulièrement les conditions d'accès aux séjours comme suit : priorité sera donnée aux adhérents domiciliés à Saint Mandé. Une liste d'attente sera constituée jusqu'à la date limite d'inscription et composée comme suit et par ordre de priorité :

- 1- Les enfants saint-mandéens
- 2- Les enfants non saint-mandéens, mais scolarisés à Saint-Mandé
- 3- Les enfants dont l'un des deux représentants légaux travaille sur la commune.

Il convient de modifier la durée de validité des cartes d'activités et de l'allonger à 1 an.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la réactualisation du règlement intérieur de la Maison pour Tous applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

#### **42. Participation des usagers et de la Ville aux dépenses du séjour en Irlande (septembre 2014) de la Maison des Marronniers**

**Mme BESNARD** : Afin de répondre aux souhaits exprimés par les usagers de la Maison des Marronniers et notamment ceux inscrits au club « discussion en anglais », il est organisé un séjour à Dublin et Drogheda (ville jumelée avec la ville de Saint-Mandé) en Irlande.

Au programme du séjour sont prévus : tournage d'un film, visites de Kilkenny Castle, Dublin Jameson Distillery, Kilmainham Gaol et rencontre avec le comité de jumelage de Drogheda.

Coût du séjour	328,80€ par personne
Dates	Du 1 <sup>er</sup> au 6 septembre 2014
Thème	Visites culturelles de Dublin et de Drogheda+rencontre comité de jumelage Drogheda
Lieu	Dublin et Drogheda (Irlande)
Nombre d'inscriptions	Le nombre de participants est fixé impérativement à 8
Public	Adulte
Transport	Aller/retour en avion (à la charge directe des participants)
Hébergement	Appartements avec 2 ou 3 chambres
Prestations	- le transport sur place bus et train (Dublin/Drogheda/Dublin) - l'hébergement en appartements - Musées et visites (Kilkenny Castle, Dublin Jameson Distillery, Kilmainham Gaol) - Activités diverses pour veillées (choisies sur place avec les participants)

La participation des adhérents sera encaissée dans le cadre de la régie.

La Ville prendra en charge la différence entre le coût du séjour et la participation des adhérents. (soit 10 %).

**Mme TOUATI** : J'ai une observation à faire car je ne comprends pas très bien la logique. Autant l'autre délibération qui concerne des jeunes, nous allons être pour mais là, si je comprends bien c'est un séjour qui s'adresse à huit adultes. Nous sommes en train de faire de petites économies sur les familles via la ludothèque et là, nous donnons une subvention pour huit personnes qui vont faire un voyage certes intéressant, mais Saint-Mandé n'est pas une agence de voyages. Franchement, je ne comprends pas très bien. Je préférerais que les fonds investis dans cette délibération aillent à la ludothèque, aillent à autre chose qu'à huit personnes qui n'ont peut-être pas besoin beaucoup plus que moi qu'on les aide à aller en Irlande. Nous voterons contre cette délibération.

**M. le Maire** : Mme TOUATI, vos observations ne sont pas inintéressantes, nous pouvons les entendre. Comme je vous l'ai dit, nous aurons plusieurs chantiers de réformes importantes et très naturellement, l'ensemble de ces prestations sont au cœur de la vie et de l'animation de la Maison des Marronniers. Ce sont les adhérents qui les provoquent, comme cela a déjà été fait pour un voyage à Concorde aux Etats-Unis, ainsi de suite. Ce sont des éléments que nous avons déjà soutenus et tant que nous n'avons pas proposé une nouvelle vision, un nouveau règlement ou un nouveau regard sur ces prestations avec l'ensemble des animateurs qui nous font ces propositions, il faut être honnête aussi vis-à-vis d'eux. Ils l'ont préparé depuis longtemps, c'est la raison pour laquelle ils ont raisonné dans le même cheminement. Ils l'ont proposé puisque c'est travaillé avec les adhérents. Vous savez qu'à la Maison des Marronniers, on apporte son idée.

Christine SEVESTRE en est chargée : nous devons réfléchir avec les animateurs que je salue, parce qu'il faut naturellement que nous trouvions des solutions nouvelles, et sur ces sujets-là aussi. Nous avons pour l'instant étudié un certain nombre de logiques qui sont consommatrices de très gros crédits – la restauration scolaire, le périscolaire, ce ne sont pas des petits crédits. Ce sont des gros crédits, plusieurs millions d'euros. Là, ce sont 2 400 euros. Ce n'est pas une masse extrêmement importante. Maintenant, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, dans le plan de chantier que nous avons mis en œuvre de regard plus précis, de responsabilisation des acteurs (qu'ils soient des usagers, des contribuables et celles et ceux qui sont les

acteurs, les animateurs de ces politiques), il est tout à fait normal que nous passions tout en revue. Pour l'instant, nous n'avons pas encore passé cela en revue dans ce dossier qui était préparé de longue date. C'est la raison pour laquelle nous avons, avec la majorité municipale, décidé de le passer en commission. Naturellement nous réfléchissons (comme je viens de l'indiquer au début de mon propos) sur les suggestions, Mme TOUATI, que vous faites.

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre de ce séjour en Irlande (septembre 2014) :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI,

Abstentions : 0

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF.

### **43. Participation des usagers et de la Ville aux dépenses du séjour d'été 2014 de la Maison des Marronniers**

**M. DAMAS** : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires d'été 2014 et afin de répondre aux souhaits exprimés par les familles saint-mandéennes, la Maison des Marronniers organise un séjour croisière à bord d'un voilier dans les îles anglo normandes du 5 au 10 juillet prochains.

L'équipage sera composé d'un skipper professionnel travaillant pour le prestataire Grune Sec, de 7 jeunes et de 2 accompagnateurs (agents de la Ville).

Le groupe naviguera et dormira sur le voilier. Les visites des îles de Jersey, Guernesey, Sercq et de Chaussey sont prévues ainsi qu'une activité kayak de mer et la découverte de l'île de Sercq à vélo.

Coût du séjour	595,44 € par enfant
Dates	Du 5 au 10 juillet 2014
Thème	Croisière à bord d'un voilier dans les îles anglo normandes
Lieu	Îles anglo normandes (départ de Granville)
Tarif par tranche : (quotient familial)	
Tranche A (20 %)	119,09 €
Tranche B (33 %)	196,50 €
Tranche C (50 %)	297,72 €
Tranche D (67 %)	398,94 €
Tranche E (83 %)	494,22 €
Tranche F (100 %)	595,44 €
Tarif non saint mandéen Tranche F +5%	625,21€
Nombre d'inscriptions	Le nombre de participants est fixé impérativement à 7 jeunes
Tranche d'âge	11-17 ans révolus
Transport	Aller/retour en train SNCF
Hébergement	Sur le voilier en cabines et couchettes simples
Prestations	- le transport aller-retour en train SNCF - l'hébergement en pension complète sur le voilier, navigation à travers les îles anglo normandes, les taxes portuaires et les frais de gazole par le prestataire Grune Sec - 1 séance de kayak en mer par le prestataire CRNG : Centre Régional de Nautisme de Granville. - 1 randonnée en vélo (location de vélos par le prestataire Grune Sec)



La participation des adhérents sera encaissée dans le cadre de la régie.

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci se fera par des animateurs de la Ville.

La Ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et les coûts des séjours, les bons CAF venant en déduction du prix des séjours.

La participation des familles pour les séjours est calculée en fonction du barème du quotient familial voté lors du Conseil Municipal du 24 juin 2003 mais également lors du Conseil Municipal du 22 mars 2010 appliquant le quotient familial pour les séjours de la Maison des Marronniers des 11-25 ans.

Une liste d'attente sera constituée jusqu'à la date limite d'inscription et composée comme suit et par ordre de priorité :

- les adhérents saint-mandéens
- les enfants non saint-mandéens mais scolarisés à Saint Mandé
- les enfants dont l'un des deux représentants légaux travaille sur la commune pourront également en bénéficier.

**Mme PROVINI** : Une simple petite question sur la liste d'attente. Si vous avez plus de sept enfants saint-mandéens, comment le choix va-t-il se faire entre les différentes demandes ?

**M. le Maire** : C'est l'ordre d'arrivée chronologique.

**Mme FERBOEUF** : Je voudrais savoir s'il y a d'autres voyages proposés. Sept enfants sur toute la ville, cela me paraît vraiment très peu. La commune propose-t-elle pour cette tranche d'âge d'autres voyages de même type ?

**M. le Maire** : Il y a un séjour pour les élémentaires au mois de juillet d'une trentaine de personnes. Ce n'est pas la même tranche d'âge. Nous avons proposé dans le passé plusieurs séjours et nous les avons arrêtés les uns après les autres parce qu'ils ne se remplissaient pas. C'est une politique que nous avons mise en œuvre en 1995, c'est une des premières choses que j'ai voulu faire avec mes collègues et nous avons eu du mal à les maintenir.

**Mme PROVINI** : Avez-vous une liste d'attente importante ?

**M. le Maire** : Le ski plaît plus que les grandes vacances où il y a peut-être plus de possibilités offertes par ailleurs.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en œuvre du séjour été 2014 de la Maison des Marronniers.

#### **44. Actualisation des tarifs d'inscription du Conservatoire Robert Lamoureux**

**M. WEIL** : Comme les années précédentes, il est nécessaire de procéder à l'actualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux. Ces nouveaux tarifs, applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014, tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie, des nouveaux cursus proposés et des modifications effectuées dans différents cycles.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, les tarifs du conservatoire municipal Robert Lamoureux sont actualisés selon le tableau ci-après.

DISCIPLINES	SAINT MANDE	HORS COMMUNE
<b>EVEIL</b>		
5 ans/ grande section Eveil en mouvement ou en scène Durée de cours : 0h45	<b>196</b>	<b>392</b>
6 ans/ CP Forfait comprenant : - Eveil en mouvement ou en scène - Ateliers de Découverte Durée de cours : 1h45	<b>266</b>	<b>616</b>
<b>THEATRE</b>		
Enfants 7/10 ans Durée de cours : 1h30	<b>225</b>	<b>518</b>
Pré-ados 11/13 ans ou Ados 14/16 ans Durée de cours : 1h30	<b>267</b>	<b>616</b>
Adultes Durée de cours : 2h30	<b>309</b>	<b>616</b>
<b>MUSIQUE enfants et étudiants -25 ans</b>		
Forfait comprenant : - un cours instrumental individuel - un cours de formation musicale - un atelier collectif Initiation et 1er cycle Cycles 2 et 3	<b>309</b> <b>318</b>	<b>616</b> <b>646</b>
Chorale d'enfants/ adolescents FM seule Préparation BAC option musique	<b>167</b>	<b>167</b>
Discipline collective seule (ensembles instrumentaux, orchestres, ateliers jazz)	<b>97</b>	<b>97</b>
Discipline individuelle supplémentaire	<b>167</b>	<b>167</b>
<b>MUSIQUE CPI et Adultes</b>		
CPI Forfait comprenant : - un cours instrumental individuel - un atelier collectif	<b>267</b>	<b>616</b>
<b>ADULTES</b> Forfait comprenant : - un cours instrumental individuel - un cours de formation musicale - un atelier collectif	<b>309</b>	<b>616</b>
Chorale adultes ou Discipline individuelle supplémentaire	<b>167</b>	<b>167</b>

DISCIPLINES	SAINT MANDE	HORS COMMUNE
<b>DANSE enfants et étudiants -25 ans</b>		
5 ans/ grande section Eveil danse Durée de cours : 0h45	<b>167</b>	<b>392</b>
Initiation ou 1er cycle 1/2 Durée de cours : 1h	<b>212</b>	<b>616</b>
1er cycle 3/4 Durée de cours : 2 x 1h	<b>267</b>	<b>616</b>
2d cycle Durée de cours : 2 x 1h30	<b>315</b>	<b>616</b>
3ème cycle Durée de cours : 2 x 1h30 + Barre au sol	<b>367</b>	<b>616</b>
Discipline chorégraphique Supplémentaire	<b>167</b>	<b>167</b>
<b>DANSE Adultes</b>		
Barre au sol ou Afro Jazz Durée de cours : 1h	<b>240</b>	<b>616</b>
Avancés ou atelier chorégraphique Durée de cours : 1h30 + Barre au sol	<b>360</b>	<b>616</b>
Discipline chorégraphique supplémentaire	<b>167</b>	<b>167</b>

Les réductions sur les cotisations appliquées aux membres d'une même famille inscrite aux ateliers sont appliquées selon les modalités suivantes :

- 2 inscrits : - 15 % sur la cotisation la moins élevée
- 3 inscrits et plus : - 30 % sur la cotisation la moins élevée, -15 % sur la 2<sup>ème</sup> cotisation la moins élevée, plein tarif sur les autres cotisations les plus élevées.

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- soit en un seul versement avant fin novembre
- soit en trois fois, à raison de trois prélèvements automatiques en octobre, janvier et avril.

Les étudiants de moins de 25 ans bénéficient du tarif enfant pour les disciplines Musique et Danse sur présentation d'un justificatif de scolarité.

Toute pratique supplémentaire qu'elle soit instrumentale ou chorégraphique bénéficie d'un tarif unique pour les usagers Saint-Mandéens ou extérieurs à la commune.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI,

Abstentions : 0

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF.

#### **45. Actualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles du service activités musicales**

**M. TINEL** : A l'instar des années précédentes, il est nécessaire de procéder à l'actualisation des tarifs des Ateliers de musiques actuelles du service Activités musicales.

A compter du 1er septembre 2014, les tarifs des Ateliers musiques actuelles sont fixés comme suit :

- Pour un cours collectif hebdomadaire d'une heure, ou pour un cours individuel hebdomadaire de 30 minutes de : chant, piano, guitare, la participation financière est fixée à 265 euros par année.
- Pour un cours individuel hebdomadaire d'une heure de : chant, piano, guitare, la participation financière est fixée à 530 euros par année.

Les réductions sur les cotisations appliquées aux membres d'une même famille inscrite aux ateliers sont appliquées selon les modalités suivantes :

- 2 inscrits : - 15 % sur la cotisation la moins élevée
- 3 inscrits et plus : - 30 % sur la cotisation la moins élevée, -15 % sur la 2<sup>ème</sup> cotisation la moins élevée, plein tarif sur les autres cotisations les plus élevées.

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- soit en un seul versement avant fin novembre
- soit en trois fois, à raison de trois prélèvements automatiques en octobre, janvier et avril.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs des Ateliers musiques actuelles du Service Activités musicales applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI,

Abstentions : 0

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF.

#### **46. Désherbage des livres de la Médiathèque**

**Mme MARTIN** : A l'instar des années précédentes et comme le permet la législation (et plus précisément le dernier arrêté relatif à l'organisation du Service de la Lecture Publique du 14 mars 1995), la médiathèque de Saint-Mandé "élague" son fonds documentaire pour valoriser les collections disponibles et offrir des ressources constamment actualisées.

Les ouvrages sont retirés de la consultation en fonction des critères suivants :

- Mauvais état
- Contenu devenu obsolète
- Collection ancienne
- Ouvrage jamais emprunté

La vente des ouvrages sera proposée au public les vendredi 19 et samedi 20 septembre 2014.

Les ouvrages ainsi retirés des collections seront vendus à 1€ l'unité.

Les ouvrages qui n'auraient pas été vendus seront détruits en fonction des normes environnementales par un organisme spécialisé.

**Mme TOUATI** : Vente à un euro, d'accord, mais nous pouvons trouver une association (et il en existe, même pour des livres qui nous paraissent tout à fait obsolètes) pour reprendre ces livres plutôt que de les détruire.

**M. le Maire** : Je pense que cela avait déjà été regardé par les précédents adjoints au Maire chargés de la culture, en particulier par M. WEIL qui l'est toujours.

**M. WEIL** : Nous les proposons à la vente pour un euro et le reliquat est ensuite proposé aux associations comme nous l'avons fait l'an dernier. Cela a été refait mais maintenant c'est pris en compte, notamment par les associations d'alphabétisation. L'an dernier, cela avait fonctionné. Les ouvrages qui ne sont pas vendus et encore en bon état sont proposés.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le désherbage des livres de la Médiathèque.

#### **47. Actualisation des tarifs de location des salles municipales**

**M. MURGIA** : Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2003, les tarifs de location des salles municipales ont été modifiés, puis actualisés chaque année depuis 2008.

Il vous est donc proposé d'approuver l'actualisation des tarifs de location des salles municipales au 1<sup>er</sup> septembre 2014 comme suit :

TARIFS EN EUROS TTC 2014		
SALLES	SAINT-MANDE (+5 %)	HORS SAINT-MANDE (+5 %)
DES CONFERENCES		
Salle entière (152 places)	423	664
1/3 seul (72 places)	204	337
2/3 seul (20 places)	166	268
3/3 seul (60 places)	204	337
1/3 + 2/3 (92 places)	332	530
2/3 + 3/3 (80 places)	332	530
DES FETES (264 places)	1 949	3 448
CENTRE SPORTIF (20 places)	166	268
CENTRE JEAN BERTAUD	332	530
CENTRE PIERRE COCHEREAU	332	530
Tarif Horaire ASSO	8,05	11,25
Centre P. Cochereau	8,05	11,25
Centre Jean Bertaud	8,05	11,25
Salle bleue Maison de la Famille	8,05	11,25
Salles violette et jaune Maison de la Famille	4,20	5,25
SALLE POLYVALENTE		
Debout : 255 places		
En conférence : 205 places	998	2048
En repas : 112 places		
Debout : 120 places		
En conférence : 100 places	520	1045
En repas : 60 places		
Tarif Horaire Ménage et//ou surveillance	18,50	18,50

CAUTION (TARIFS EN EUROS)	
SALLE DES FETES	1500
SALLE POLYVALENTE	1500
AUTRE SALLE	500

**Mme TOUATI** : Juste une demande de précision. Nous sommes bien d'accord : ces tarifs de location s'appliquent évidemment à tout particulier pour l'usage privatif d'une salle, aux professions comme les syndicats d'immeubles pour les réunions de copropriété, mais pas pour les associations comme les associations d'alphabétisation, associations de conférences ?

**M. le Maire** : Bien sûr. Nous avons beaucoup de prêts de salles, donc ces personnes ne payent pas. Simplement, si une association caritative fait un spectacle pour son gala, nous allons lui demander de prendre en charge par exemple une quote-part de l'électricité et le personnel qui met en charge et en décharge la

salle. Nous faisons des forfaits au nombre d'heures avec la direction des ressources humaines. Nous essayons de faire au mieux.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs de location des salles applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

Contre : 0

Abstentions : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO,

Pour : 32 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, Mme Julia FERBOEUF, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI.

#### **48. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. le Maire** : Il est demandé de prendre acte des décisions suivantes :

- Portant approbation du contrat de bail précaire - 77 avenue Sainte Marie
- Portant modification de la décision n° 2013-03 relative à la concession n°CVM 10 bis/12/13 relative à la location de terrains de sport
- Portant institution d'une régie d'avances temporaire pour le séjour de Bramans du 10 février au 4 avril 2014
- Portant approbation d'une convention de prestation de médecine préventive et professionnelle entre la ville de Saint-Mandé et le service de santé du travail "IPAL"
- Portant cession de véhicules et aerogommeuse
- Portant approbation du bail - 18 bis chaussée de l'étang
- Portant sur la modernisation des moyens d'encaissement de la régie mixte du guichet unique
- Portant sur la modernisation des moyens d'encaissement de la régie de recettes "résidences Jean Bertaud et Edmond Michelet"
- Portant sur la modernisation des moyens d'encaissement de la régie de recettes auprès de la Maison pour Tous de la ville de Saint-Mandé
- Portant approbation du contrat de prestation de services : Les Grognards de Fontainebleau, reconstitution historique et commémoration "1814" les combats de la Tourelle
- Portant approbation d'un contrat de cession d'une rencontre musicale avec la harpiste Isabelle Olivier par l'association "45 tour"
- Portant approbation de l'avenant n°4 à la convention de bail précaire à usage de bureau, au profit de l'institut le Val Mandé
- Portant approbation d'une convention pour l'organisation d'une formation générale BAFA en partenariat avec l'IFAC, du 12 au 19 avril 2014
- Portant approbation de la convention d'assistance juridique de janvier à juin 2014 avec le cabinet d'avocats Adamas
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un concert "Thomas Enhco Trio"
- Portant approbation d'un contrat de cession d'un concert littéraire avec l'auteur Marcus Malte, la chanteuse virginie Teychene et le musicien Gerard Maurin par l'Association Jazz Match
- Portant approbation d'un contrat de cession d'un spectacle jeune public " Le Petit Roi des Fleurs" produit par l'association "Contre-Jour"
- Portant approbation d'une convention de location de salle entre le Théâtre de la Demi-Lune et la Ville
- Portant approbation de la convention entre la Ville et le Football Club de Saint-Mandé pour l'organisation d'une activité football au sein des Centres de loisirs de la Ville
- Portant cession de véhicule

- Portant désignation d'un titulaire des licences de spectacle de première et troisième catégorie
- Portant approbation d'un contrat de cession d'un spectacle jeune public "Les histoires pressées" produit par le théâtre Carpe Diem
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un concert "Requiem de Mozart" Chorale d'adulte du conservatoire
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de la salle Multimédia de la maison des Marronniers à l'association " Affaires et Convivialité" le lundi 26 mai 2014,
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition du Stade des Minimes entre l'association Hatikva et la ville de Saint-Mandé le dimanche 18 mai 2014,
- Portant approbation d'un contrat de location de salle entre la Maison des Marronniers et M. X le vendredi 30 mai 2014
- Portant approbation de 4 contrats d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle "soirée Cubaine" à la Maison des Marronniers
- Portant approbation d'un contrat de cession d'une rencontre musicale avec les musiciens David Neerman et Lansine Kouyate par l'Association "45 Tour"
- Portant approbation de l'avenant 1 à la convention de location de parking entre la Ville et Valophis Habitat
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle Bernard Pivot "Souvenirs d'un gratteur de têtes"
- Portant approbation de la convention de séances de jeux à la Ludothèque au profit de l'espace Loisirs du Val-Mandé
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle "Ce qu'a vu le vent d'Ouest"

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions de M. le Maire.

#### **49. Vœu relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris et à la réaffirmation du territoire de l'ACTEP comme territoire de projet**

##### **M. le Maire :**

- **Demande** une prise en compte dans les travaux de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris d'un Territoire de projet constitué par les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Nogent-sur-Marne, Le-Perreux-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne et Vincennes,
- **Souhaite** que les représentants des communes suscitées, toutes membres du Syndicat Mixte de Paris Métropole puissent participer activement aux travaux de préfiguration de la Métropole du Grand Paris sur la base d'un projet commun et partagé,
- **Affirme** sa volonté de poursuivre et de réaffirmer les dynamiques intercommunales de projet dans le cadre du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP,
- **Décide** d'engager un dialogue avec les communes voisines et reste ouvert à l'élargissement éventuel du Territoire porté par l'ACTEP, notamment dans le cadre des CDT.

**M. le Maire :** Y a-t-il des questions sur ce vœu ? Non. Je vais vous demander, mes chers collègues, si vous ne voulez pas intervenir, de bien vouloir le voter. Qui est contre ? 0. Abstentions ? 0. Et pour ? 34.

Merci, mes chers collègues. Cela m'aidera, ainsi que Mme TRIMBACH qui participe au débat dans cette institution, à renforcer notre poids.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le vœu relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris et à la réaffirmation du territoire de l'ACTEP comme territoire de projet.

#### **50. Vœu pour la défense de la langue française**

**POINT REPORTE AU CONSEIL SUIVANT**



**M. ALONSO** : Merci M. le Maire. Quand j'ai reçu le dossier pour le conseil, je suis allé sur Internet, j'ai cherché le manifeste présenté par Albert SALON (puisque c'est de lui que l'on nous parle dans la délibération), Président d'Avenir de la langue française. Je suis tombé sur un texte qui ne me plaisait pas du tout. Notamment, il y avait une phrase dedans : « *une oligarchie vassale bobo* », je ne me sentais pas du tout en phase avec ce qui était écrit. Je suis naturellement pour la défense de la langue française. Après, je pense qu'il y a une confusion. Le texte que vous nous avez remis, M. Albert SALON l'a effectivement signé d'après ce qui est marqué, mais il est présenté par des gens, Jean-Louis ROY et Dominique GALLET, et je l'ai lu comme cela, je dois dire que c'est un beau texte. Mais je pense que la délibération, le texte que vous nous proposez d'adopter n'est pas bien écrit.

**M. le Maire** : Nous accrochons le manifeste.

**M. ALONSO** : Vous mettez : « *Appel et manifeste signés par M. Albert SALON* ».

**M. le Maire** : Nous pouvons amender.

**M. ALONSO** : Il aurait fallu dire : « *Appel et manifeste pour la langue française portés par quarante associations, présentés par Jean-Louis ROY et Dominique GALLET* », cela me conviendrait mieux.

**M. le Maire** : Nous ajoutons cet amendement avec plaisir. M. LERAY, je vous en prie.

**M. LERAY** : Merci, M. le Maire. J'ai fait la même démarche que M. ALONSO, en l'absence de tout document sur le site de l'association présidée par M. SALON. J'ai pu constater que cette association tient une rubrique hebdomadaire sur Radio Courtoisie où elle traite de la langue française. J'ai pu voir, sur les dernières semaines, derniers mois écoulés, les thèmes et les intervenants de cette heure qui lui est allouée et à l'évidence, le pluralisme n'est pas observé. C'est une association tout à fait partisane et que nous ne pouvons pas cautionner.

**M. le Maire** : Au-delà de Radio Courtoisie qui ne rentre pas en jeu dans la logique de ce soir, c'est surtout le souci de nous lier à des dizaines de communes qui participent déjà à cet appel pour défendre notre langue. 32 associations y participent et je pense que cela vaut le coup que nous nous y attachions. Maintenant, je veux bien la repasser en commission de M. WEIL (cela ne me gêne en rien) pour que nous puissions l'approfondir. Ce sont les Saint-Mandéens qui nous ont sollicités : le Professeur Daudeville, d'autres personnalités de ce type qui nous ont appelés.

**Mme PROVINI** : Nous le voterions avec grand plaisir s'il y avait vraiment une reformulation du vœu qui ne mentionne plus l'association en question.

**M. le Maire** : Nous allons le repasser en commission, nous allons faire une belle reformulation. Nous ne sommes pas à trente secondes : la langue française est là pour l'éternité, à la condition que nous la défendions. Je vous repropose cela pour le mois de septembre.

Mes chers collègues, le conseil municipal sur l'ordre du jour est terminé. Nous avons peut-être des questions diverses auxquelles vous souhaitez répondre. Je voudrais – avant de vous passer la parole, Mme PROVINI – rappeler que nous avons un certain nombre de manifestations. Je vous rappelle aussi que les Conseillers municipaux, quelle que soit leur appartenance, se doivent aussi d'être présents auprès des personnes qui préparent ces manifestations, ne serait-ce que pour les encourager et manifester l'intérêt public.

Nous avons donc le week-end prochain la Fête de la musique, nous avons les commémorations du combat de la Tourelle qui ont marqué notre histoire puisqu'il y a eu trois combats. Nous allons marquer cela avec l'école Polytechnique qui va venir en nombre vendredi soir place Général-Leclerc inaugurer huit expositions que nous avons pour rappeler ce moment d'histoire il y a 200 ans. Il y a eu ensuite les combats de la Tourelle en 1870, de nouveau contre les Prussiens, et enfin une troisième fois, vous le savez, lors de la seconde guerre mondiale. Mais nous avons choisi le plus éloigné, ce qui nous permet de marquer le lien de l'histoire. Nous appartenons à une communauté dans laquelle de nombreuses choses se sont passées : c'est un bon élément, une certaine puissance pour notre commune de rappeler que ce n'est pas simplement un lieu d'habitation. Il s'est passé des choses qui participent de la vie de notre pays et c'est bon de le rappeler. Vendredi soir, samedi matin, Fête de la musique.

Il y a les festivals du centre de loisirs aussi au stade des Minimes, le challenge Jean-Bertaud demain soir au centre Roger-Vergne. Vous recevez les invitations régulièrement, n'hésitez pas à y venir, vous vous faites plaisir, quelle que soit votre appartenance. Vous êtes élus et quand on est élu, naturellement on se

doit autant que faire se peut – votre temps professionnel et familial est aussi important, je le conçois – d'y être si possible.

## 51. Questions diverses

**Mme PROVINI :** Je vous remercie et je vous prie de m'excuser de faire durer outre minuit la réunion, mais le fait est que nous n'avons pas abordé la question de la réforme des rythmes scolaires sur laquelle nous avons reçu un message d'information aujourd'hui. Je pense qu'un point d'information serait nécessaire à cette date. Les parents d'élèves ont été avertis le 12 juin de la décision du rectorat qui vous a invité à maintenir la réforme avec le mercredi travaillé.

Ce que je regrette est que l'équipe municipale savait depuis le 8 mai, depuis la publication du décret HAMON, qu'il ne serait pas possible de travailler moins de cinq matinées de classe puisque c'était vraiment précisé dans le décret.

Le courrier que, M. le Maire, vous avez adressé aux familles le 26 mai dernier relevait me semble-t-il de la posture, dans le sens où il a maintenu les familles dans l'incertitude en se prévalant d'une position concertée, de façon illégitime. Les résultats de la consultation que vous aviez menée auprès des familles à l'été 2013 prévoyait notamment, si j'ai bonne mémoire, des ateliers de 1 heure 30, deux après-midi par semaine. Tout cela a été rayé d'un trait de plume pour votre nouvelle solution qui respecte en effet parfaitement le décret d'assouplissement avec une sortie plus tôt dans l'après-midi à 16 heures. Cela va inciter, je pense, plus de familles à laisser leur enfant à l'accueil périscolaire, mais c'est autre chose.

Cette incertitude a mis beaucoup de parents en difficulté. Les familles ont besoin de s'organiser pour la rentrée avant la mi-juin, pas seulement parce qu'il y a les inscriptions au sport ou au conservatoire : il y a aussi des questions d'organisation. Un mercredi travaillé n'est pas la même chose qu'un mercredi à la maison pour certains enfants ou avec une nounou, une baby-sitter. Il faut changer les contrats, les parents qui sont à 80 % peuvent redemander à travailler le mercredi matin grâce (je salue l'effort que vous faites) à l'accueil qui est prévu à la cantine jusqu'à 13 heures 30.

Je voudrais dire quand même que l'urgence dans laquelle se trouvent beaucoup de parents aujourd'hui a été créée artificiellement. Dès le 8 mai, nous savions qu'aucune expérimentation ne serait possible au-delà des cinq matinées travaillées. Cela s'est fait au détriment du travail sur les possibilités ouvertes par la modification des rythmes. C'est pour cela que je pose cette question : nous ne savons pas encore en quoi consisteront les ateliers organisés pendant la pause méridienne allongée à deux heures. Je ne conteste pas le principe de la pause allongée, simplement j'aimerais savoir ce qui va se passer pour les enfants saint-mandéens.

**M. le Maire :** Mme PROVINI, je sais que vous êtes le porte-parole d'un parti qui a imposé une réforme sans aucune concertation, qui a mis cela dans la gueule des 36 000 communes de France sans aucune possibilité. Pensez même que le fonds de financement n'a pas encore versé un centime même aux villes socialistes qui ont suivi la réforme en 2013. Vous comprenez que nous avons été le plus attentifs possible, jusqu'au bout et avec les interlocuteurs qui sont dans les ministères, à tenter de trouver une voie et une solution pour Saint-Mandé compte tenu des contraintes et spécificités de la ville.

Je dois avouer qu'avec le soutien de la DASEN Mme LAPORTE, nous avons porté le projet que nous avons (avec Mme CARRESE) écrit et souligné à l'ensemble des parents d'élèves. Nous avons le soutien de la DASEN pour porter ce projet qu'elle a trouvé très intéressant compte tenu des problèmes de la ville de Saint-Mandé, ses contraintes financières, les écoles bondées et tout le toutim. Interrogez-la, allez la voir. J'ai encore une lettre : elle me remercie de la réflexion portée sur Saint-Mandé.

Nous avons été jusqu'à mercredi soir au ministère et jeudi matin chez le Préfet du Val-de-Marne. Nous aurions pu obtenir le projet d'observatoire pilote tel que j'ai présenté à la DASEN d'abord, à M. HAMON, à M. le Sous-préfet MOSIMANN et au Préfet LELEU qui nous ont aidés à porter cela auprès du cabinet du Ministre.

Sauf qu'il y avait un certain nombre de contraintes. Celles-ci ne sont pas nées du décret parce qu'ils ont trouvé intéressant d'avoir une zone observatrice ou d'expérimentation par rapport à l'ensemble de la généralité, pour avoir des comparaisons. Sauf que la ville de Paris s'est totalement opposée à ce qu'une ville puisse avoir ce genre de retour. C'est elle qui a bloqué (vous le savez très bien) l'écriture du décret de M. HAMON alors que M. VALLS, Premier Ministre, voulait aller beaucoup plus loin. Il l'avait d'ailleurs affirmé à un certain nombre d'ex-collègues, des parlementaires, et nous avons donc travaillé jusqu'au bout. Nous avons naturellement travaillé à un autre projet.

Le projet de l'année dernière a été rendu caduc par un élément majeur : ce sont d'abord les votes des Françaises et des Français le 23 et 30 mars derniers. Le Président de la République et le Premier Ministre ont tout de suite voulu réformer cette réforme qui n'avait pas encore vu plus ou moins le jour, permettre aux communes de retrouver leur autonomie et trouver des solutions qui ne coûteraient pas une fortune aux contribuables ou aux usagers. La ville de Lyon, dirigée par M. Collomb, socialiste reconnu et illustre, fait payer ses usagers, équilibre entre le contribuable et les usagers. Ce que nous aurions envisagé si nous avions été dans le premier schéma que nous avons trouvé. Mais nous savions qu'il n'y avait plus de financement de l'Etat. Nous devions avoir 104 euros, aujourd'hui nous pouvons avoir 50 euros. Nous savons très bien que nous ne les aurons pas puisque nous sommes considérés comme une ville riche. Dégagez, il n'y a rien à voir.

Ce sont les contribuables de Saint-Mandé qui vont l'avoir plein pot. En conséquence de quoi, naturellement, nous avons regardé cela avec un œil neuf et nous avons eu un deuxième constat puisque nous sommes des gens responsables. M. VALLS, dans son discours de nouveau Premier Ministre, dans son discours de politique générale dit : « *Je vais appliquer 11 milliards d'économies aux collectivités territoriales, ce qui fait par effet cumulé 34 milliards d'économies sur les collectivités territoriales dans les années à venir.* » Naturellement, cela impacte Saint-Mandé comme les 36 000 autres communes de France. Avec le fonds de péréquation qui va monter à 2 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce sont 2 millions de plus de dotations budgétaires qui disparaissent. A un moment donné, il faut bien arrêter les dépenses.

Nous nous sommes dit que cette réforme était imposée, sans concertation, et que nous allions essayer de faire un peu de qualité en respectant les possibilités de négociation et de travail, ce que nous avons fait. Mme CARRESE après Mme MARGHERI et Mme Sophie CHAUDIERE, M. SALIS, ont conduit près de 110 réunions avec l'ensemble des partenaires. Mme GREINER, l'inspectrice de circonscription, a été en permanence à nos côtés. Les directrices des écoles, les professeurs ont été très contents que nous les dégageons de la réforme. Ils se sont un peu plus désintéressés parce qu'ils ont retrouvé leur cadre un peu plus traditionnel, ce que nous pouvons comprendre d'ailleurs.

Nous avons écouté les professeurs : les spécificités de Saint-Mandé font que les centres de loisirs sont dans les classes et non pas dans des locaux, sauf à l'école Emilie-Germaine-Tillion qui a été construite après et pour ce faire. Tout cela, nous l'avons digéré et comme il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis nous, avons plutôt évolué. Nous avons fait cette négociation jusqu'à la dernière minute avec le cabinet de M. HAMON.

Le choix ne s'est pas tourné sur cette capacité des quatre jours avec les améliorations sur la pause méridienne et le départ du matin que nous aurions faits de toute façon, mais là nous avons un choix plutôt raisonné, qui ne coûtera pas très cher aux finances de la ville, qui nous permet en même temps de passer un certain nombre de rééquilibrages au sein des services, en particulier sur les ATSEM, etc. Cela nous permet de requalifier leur travail, de les revaloriser, de les remettre « sous le giron » de la commune. Tout cela est plutôt positif.

Il y a en même temps des prestations nouvelles au niveau des périscolaires. La direction de la famille, sous le couvert de Mme CARRESE, va envoyer mercredi ou jeudi prochain les prestations que nous offrirons pendant la pause méridienne, qui seront naturellement mises en œuvre par notre dispositif actuel de centre de loisirs périscolaire et qui puiseront dans la bibliothèque de projets que nous avons reçue dans le cadre de la préparation de la réforme de 2013. Nous avons plein d'éléments que nous allons pouvoir faire tourner dans les écoles tout en choisissant des éléments qualitatifs pour les enfants, qui ne les fatigueront pas, qui vont permettre de les détendre. Ce sera un point exceptionnel et je m'en réjouis parce que c'était notre responsabilité. D'une manière ou d'une autre, nous serions arrivés à étendre le temps de la pause méridienne.

La ville est petite et les groupes scolaires qui sont extrêmement importants à Saint-Mandé. Nous avons eu dans un passé très récent les plus gros groupes scolaires de l'académie de Créteil avec Paul-Bert et Charles-Digeon, d'où la création de 2003 à 2005 d'Emilie-Germaine-Tillion. Avant cela, certains enfants ne mangeaient qu'en huit ou dix minutes et des parents d'élèves nous écrivaient de plus en plus.

Les relations avec les parents d'élèves ont été très bonnes. Comme nous leur avons écrit, nous avons eu des réponses, même des pétitions pour nous soutenir. Les parents, je pense, savent maintenant que nous nous sommes battus jusqu'au bout. C'était notre rôle. Maintenant, nous avons une réforme présentée. Elle est ce qu'elle est, elle n'est peut-être pas très brillante, mais au moins elle permettra à tous les enfants de Saint-Mandé d'être toujours bien accueillis dans nos écoles et aux parents d'être rassurés quant à l'accueil,

avec des prestations nouvelles et naturellement un peu de rigueur dans l'organisation de tout cela. Je trouve cela très positif.

Merci Mme CARRESE de votre travail. Je le dis aussi à Annick MARGHIERI qui avait porté avec vous et avant vous ce dossier. Merci Sophie qui avez été à la pointe de ce combat qui a profondément perturbé l'ensemble des administrations, profondément perturbé l'ensemble des communes de France pour un résultat maintenant qui est plutôt du genre pschitt que gros muscles. Merci M. SALIS aussi d'avoir été à nos côtés et toutes les directions qui ont participé. Le courrier part jeudi et les parents, je pense, seront ravis que nous servions aussi bien leurs enfants, comme d'habitude, à Saint-Mandé.

**M. LERAY** : Une question incidente à propos du dossier 23 de l'ordre du jour concernant l'implantation de six bornes Ecotextile qui a été confiée à la société Ecotextile, justement. Cette disposition qui est en soi excellente et que j'approuve, porte toutefois un préjudice à l'association Emmaüs qui est implantée avenue Joffre dans le nord de la ville, puisqu'elle la prive d'une certaine façon de ressources en organisant une certaine concurrence sur la ville. Ne faudrait-il pas, pour redresser un peu les choses, faire une sorte de publicité à Emmaüs, dans le BMO, rappeler à nos concitoyens que cette association existe et qu'elle peut se charger aussi de recueillir des vêtements usagés à des fins sociales ?

**M. le Maire** : Je comprends tout à fait votre observation, mais ne vous inquiétez pas : plus il y en a, mieux cela marche. Vous avez des horaires d'ouverture et beaucoup de gens qui ont beaucoup de vêtements à Saint-Mandé donnent plus facilement à Emmaüs. Nous faisons déjà la publicité dans *Saint-Mandé Info*. Il y a un rappel sur le site Internet, etc. Nous pourrions l'amplifier, mais ce sont souvent deux démarches un peu différentes. Il y a un regard peut être plus attentif sur ces vêtements que l'on va apporter à Emmaüs que sur ceux que l'on donne à l'association d'insertion Ecotextile. Je pense qu'au contraire, il y a deux pôles et cela ne peut que faciliter la réflexion des uns et des autres sur la démarche.

En revanche, vous avez raison sur le fond : que nous fassions plus de pub à leur côté, nous sommes tout à fait d'accord là-dessus et je demande à M. le Directeur général des services de bien vouloir le noter, de façon que nous fassions de publicité là-dessus. C'est tout à fait légitime, bien au contraire.

**Mme CARRESE** : Je commence à perdre ma voix. Par rapport à la réforme des rythmes, je voudrais rendre hommage au travail des services qui nous ont accompagnés durant tous ces mois. Non seulement ils ont assuré l'accueil des enfants – il n'y a eu aucun problème, ce qui est quand même la priorité normale –, et de surcroît ils ont remis sur le métier plusieurs fois différents scénarios. Ils ont fourni un énorme travail en plus puisque cette réforme bien sûr amène une réorganisation complète des différents types d'agents.

**M. le Maire** : Je vous souhaite une très bonne nuit, et de très bonnes vacances pour ceux que je ne reverrai pas.

**La séance est levée à 0h15**